

## Mémoires sur les finances du royaume par M. de Montesquiou, en annexe de la séance du 9 septembre 1791

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Mémoires sur les finances du royaume par M. de Montesquiou, en annexe de la séance du 9 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXX - Du 28 août au 17 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 308-392;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1888\\_num\\_30\\_1\\_12454\\_t1\\_0308\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_30_1_12454_t1_0308_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

## DEUXIÈME ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 1791.

MÉMOIRES sur les FINANCES DU ROYAUME (1), présentés à l'Assemblée nationale, à la séance du 9 septembre 1791, au nom du comité des finances, par M. de Montesquieu, député de Paris; avec des pièces justificatives. — (Imprimés par ordre de l'Assemblée nationale).

## AVANT-PROPOS.

Au moment où la nation va changer de représentants, et où l'opinion flottante entre les différents partis va se fixer sur la nature des services que l'Assemblée nationale a rendus à la France, il peut être utile de rassembler dans un seul cadre et de présenter avec des pièces justificatives l'ensemble des opérations faites sur les finances. Ces mémoires, uniquement appuyés sur des faits prouvés, n'ont qu'un seul objet : celui de bien faire connaître l'état où l'Assemblée nationale a trouvé les affaires, et l'état où elle les rend à ses successeurs. On verra, par les détails dans lesquels nous allons entrer, si les différents partis qu'elle a pris étaient nécessaires ; on verra si l'emploi de ses ressources a été bien fait ; enfin, l'on jugera si la position présente est meilleure que la position passée, et si les nombreuses critiques que l'on a faites du comité des finances et de l'Assemblée elle-même étaient fondées.

Les mémoires suivants seront divisés en 3 parties :

- 1° Des finances avant l'Assemblée nationale.
- 2° Des finances pendant l'Assemblée nationale.
- 3° Des finances après l'Assemblée nationale.

*Mémoires sur les finances du royaume.*

## PREMIÈRE PARTIE.

*Des finances avant l'Assemblée nationale.*

Le long asservissement de la nation française l'avait accoutumée à regarder la fortune publique comme le domaine particulier de ses rois. On connaissait depuis longtemps le dérangement de leurs affaires, et l'on continuait cependant de traiter avec eux comme avec ces riches malaisés, à qui l'on se contente de faire payer bien cher les secours dont ils ont besoin. De temps en temps, à la vérité, sous le prétexte de l'intérêt public, ces puissants débiteurs se permettaient de manquer de loi à leurs créanciers ; mais ce que les uns perdaient en réalité par ces opérations, tant d'autres le gagnaient par l'espérance soit d'être mieux payés, soit de payer moins à l'avenir, que les cris des malheureux étaient bientôt étouffés. Au reste, le plus profond mystère avait constamment enveloppé toutes les opérations du gouvernement : 1° parce qu'elles avaient été rarement assez pures ou assez bien ordonnées pour qu'on osât les montrer ; 2° parce qu'une semblable communication aurait pu

faire croire à la nation qu'elle lui était due ; 3° parce que l'importance des ministres gagnait beaucoup à cet air de mystère, qui ne servait le plus souvent qu'à déguiser leur nullité. Les financiers avaient le plus grand intérêt à épaissir ces ténèbres ; ils leur devaient l'opinion généralement établie, que leur science n'était à la portée que de quelques adeptes, ou du moins que, pour la posséder, il fallait avoir vieilli dans son étude.

M. Necker, en 1781, avait soulevé le coin du voile. Son *Compte rendu*, les grandes vérités politiques qu'il renferme, éveillèrent tout à coup l'attention générale ; l'envie attaqua bientôt son auteur, et suscita contre lui tous les efforts de la malveillance et de l'intrigue. La plus brillante époque de son ministère, celle qui l'honorera le plus aux yeux de la postérité, celle qui peut-être a décidé la Révolution, par la direction nouvelle qu'elle donna aux esprits, précéda de bien peu sa disgrâce.

Ce ministre avait soutenu la guerre d'Amérique sans mettre d'impôts. Sa sévère économie, l'ordre qu'il avait entretenu courageusement, les réformes salutaires qu'il avait opérées, ses institutions non moins utiles, lui avaient donné un immense crédit. Il avait fait les fonds d'une guerre très dispendieuse, par le seul moyen des emprunts. Ils montaient à 468 millions (1), au moment où il quitta l'administration. Le paiement des intérêts avait pour base son économie ; et il faut en convenir, cette base était réelle. Sorti du ministère, elle perdit son appui. Les charges seules demeurèrent, et se trouvèrent excessives. Son successeur se hâta d'y pourvoir par des impôts, dont on faisait un crime à M. Necker de n'avoir pas fait usage. Ces nouvelles ressources furent insuffisantes pour soutenir la guerre qui durait encore. Il fallut y joindre de nouveaux emprunts ; et, lorsque la paix assura l'indépendance de l'Amérique, la France demeura chargée d'une dette nouvelle de 733 millions, contractée depuis 1777 jusqu'en 1783.

A cette époque, on était devenu plus habile que jamais dans l'art de faire valoir son argent ; l'immensité des charges du Trésor public avait porté les capitalistes à calculer les risques des traités qu'ils faisaient avec le roi, et avec la certitude de se mettre à couvert des événements, par les seuls profits de quelques années de jouissance. La grande quantité d'effets circulant sur la place, offrait, par la variété de leurs combinaisons, l'appât d'un jeu lucratif. L'établissement de la caisse d'escompte avait, à cette même époque, rendu la circulation plus active que jamais. Il avait multiplié les spéculations et les spéculateurs. Le gouvernement emprunteur s'était donc vu forcé de renoncer à l'ancienne méthode des capitaux aliénés, et du simple intérêt à 5 0/0. Il n'était plus possible de tenter le public autrement que par des emprunts viagers, des prêts à époque, des chances avantageuses, combinées de différentes manières. C'est de la sorte, en effet, qu'ont été proposés et remplis tous les emprunts consacrés à la guerre d'Amérique. Dès lors, ce ne fut plus comme autrefois au seul paiement des intérêts qu'il fallut pourvoir ; il fallait encore fournir à celui des capitaux, dont le remboursement devenait exigible chaque année. Cependant, plu-

(1) Il n'est question ici que des emprunts publics, et établis dans les formes légales. On ne parle ni des accroissements aux fonds d'avance et de cautionnement, ni des nouvelles anticipations. (*Note du rapporteur.*)

(1) Voir ci-dessus, même séance, page 305.

sieurs des impôts établis par le successeur de M. Necker, en 1781, avaient leur terme fixé un an après la paix. Ainsi, les ressources diminuaient au moment où les besoins étaient le plus pressants. Il ne se trouva plus de proportion entre les revenus de l'Etat et ses obligations annuelles ; et c'est alors qu'un grand déficit commença à se faire sentir.

Le court ministère de M. d'Ormesson, successeur de M. de Fleury, se passa au milieu de ces difficultés. Deux loteries, de 24 millions chacune, furent les seules ressources auxquelles il eut recours. Il s'en fallait bien qu'elles pussent suffire à ses besoins. La pénurie du Trésor public influa bientôt sur la circulation de la capitale. L'argent, resserré par la crainte, disparut du commerce ; et tout à coup la caisse d'es-compte, épuisée par les secours qu'on l'avait obligée de fournir au gouvernement, se vit hors d'état de satisfaire à ses propres engagements. La frayeur devint extrême. Le ministre des finances ne put garder sa place, et M. de Calonne fut choisi pour l'occuper.

Porté à ce dangereux poste par ceux dont la fortune était la plus liée à celle de l'Etat, doné d'un caractère heureux et d'un esprit facile, M. de Calonne se montra avec cet air de confiance qui inspire la sécurité. Jamais début n'a été plus brillant. Toutes les ressources du crédit lui furent prodiguées. Les emprunts de son prédécesseur n'étaient pas remplis : ils le furent aussitôt. Il en créa lui-même un de 100 millions en rente viagère : il fut enlevé d'avance. 1,000 actions nouvelles de la caisse d'es-compte furent acquises dans un instant. L'arrêt qui suspendait les paiements de cette caisse fut levé ; et ses billets payés à bureau ouvert, eurent plus de faveur que jamais.

La position des affaires était cependant la même. Les revenus de l'Etat, fort inférieurs à la somme de ses charges, ne pouvaient subvenir aux engagements ; mais le ministre ne s'étonnait de rien. Le crédit des plus riches financiers était à ses ordres ; et chaque année un emprunt, combiné d'une manière nouvelle, suppléait au déficit des recettes, et fournissait les fonds des remboursements échus. C'est ainsi qu'en 1784 l'emprunt de 125 millions, en 1785 celui de 80 millions, en 1786 l'emprunt de la ville de Paris, et au commencement de 1787 l'emprunt de 70 millions, produit d'une création nouvelle d'actions de la caisse d'es-compte, dont les fonds furent remis au gouvernement, alimentèrent le Trésor public. Indépendamment du crédit, toujours ouvert et toujours employé, des pays d'États, des extensions d'emprunts ouverts sous d'autres ministères lui fournirent aussi d'invisibles secours. La réunion des opérations de finances, faites pendant les 3 années et demie de cette administration, présente une masse d'emprunts de 426 millions. Au moyen de ces ressources ruineuses, et de celle encore plus funeste des anticipations sur les divers genres de revenus, non-seulement M. de Calonne satisfait à tout, mais encore il rapprocha le paiement des rentes ; il osa former de grandes entreprises, creuser des canaux, créer des ports de mer, élever des bâtimens d'utilité ou de luxe ; les fonds de tous les départemens furent accrus, les pensions prodiguées, de grandes acquisitions faites comme dans les temps les plus prospères ; et au milieu des hommages réunis des artistes, des gens de lettres, des courtisans et des femmes, l'heureux successeur de M. d'Ormesson semblait un enchanteur qui, d'un coup de baguette, avait ramené l'abondance.

C'est à cette époque brillante qu'il avait établi sa caisse d'amortissement, et qu'avec un fonds annuel de 3 millions, produit d'une partie de ses emprunts, il prétendait opérer la libération de l'Etat. Aux yeux des gens sensés, une caisse d'amortissement de 3 millions, alors qu'on était forcé d'en emprunter 150 par année pour subsister, n'était que ridicule : la société du ministre en jugeait autrement, et mettait, sans hésiter, cette opération au-dessus de toutes celles de Colbert.

Mais, si cet éclat imposteur fascinait les yeux de la multitude, si le ministre lui-même avait pu quelquefois s'en laisser éblouir, il avait trop d'esprit pour ne pas s'apercevoir que le terme des illusions approchait. Il avait reçu l'Etat obéré ; et l'on vient de voir à quel point il avait augmenté ses charges, sans compter plus de 100 millions ajoutés sous son ministère aux précédentes anticipations. Un vingtième allait expirer ; le Parlement n'était plus à ses ordres : c'est par adresse qu'il lui avait arraché le dernier enregistrement. Il fallait s'avouer vaincu et fuir honteusement, ou sortir d'embaras par une entreprise extraordinaire. Ce dernier parti était dans son caractère : il le prit ; et ayant conçu plutôt que formé un plan général, il convoqua les notables du royaume.

Il ne faut pas oublier que, dans le même temps où M. de Calonne prodiguait les trésors de l'Etat, M. Necker avait publié son excellent ouvrage sur l'administration des finances. Son compte rendu, en 1781, avait dirigé l'attention publique vers un objet dont, avant lui, le commun des hommes s'occupait à peine. Son second ouvrage fit une sensation bien plus vive. Le grand intérêt du sujet, la clarté répandue sur les matières les plus abstraites, l'appui constant de la raison et d'une excellente morale, et peut-être encore la comparaison des principes de cet ouvrage avec la conduite de l'administration présente, tout contribua au succès prodigieux de ce livre. Il devint une espèce de rudiment pour ceux qui s'occupaient des affaires publiques. Il en propagea l'étude. On commençait, depuis quelque temps, à se croire en droit de juger les opérations du gouvernement : on commença à s'en croire capable.

M. de Calonne ne chercha point à déguiser aux notables la situation générale des affaires. Il rendit un compte d'où il résultait évidemment que les revenus de l'Etat ne pouvaient suffire, ni à payer 60 millions environ de ses charges annuelles, ni à faire chaque année 52 millions de remboursement solennellement promis. Pour y subvenir, il proposait un système nouveau d'impositions, qui, suivant lui, devait soulager le peuple par l'abolition de tous les privilèges pécuniaires, et par un grand changement dans le régime des impôts les plus vexatoires. Il proposait des emprunts à termes plus éloignés que ceux qui existaient, pour diminuer la masse des remboursements annuels. On disserta sur chaque partie de son plan ; mais l'intrigue vint bientôt se mêler à de si grands intérêts, et les fit oublier. Le ministère changea ; les notables se séparèrent sans avoir rien conclu ; le Trésor public demeura chargé d'un déficit connu de 113 millions, et le nouveau ministère essaya lui seul ce que son prédécesseur n'avait pu faire avec les secours dont il était environné.

Le plus pressé était de remplir le vide du Trésor public. M. l'archevêque de Sens y parvint avec la méthode de ses prédécesseurs. Un em-

prunt viager de 60 millions, qui en produisit 67, suivit de près son entrée au ministère. La suppression d'anciens corps de la maison du roi, la réforme de la gendarmerie, celle de quelques charges inutiles, l'abolition des contre-seings abusifs, indiquèrent du moins des intentions sages. Il voulut ensuite établir, comme M. de Calonne, le timbre et la subvention territoriale. En même temps, il provoqua la prolongation d'un vingtième qui allait finir. Là, il fut arrêté. L'ancienne formule de l'enregistrement lui opposa une barrière invincible. Il s'en vengea sur le Parlement de Paris, en l'exilant à Troyes; et, le rappelant ensuite, il se contenta, par accommodement, de la prolongation du vingtième. Peu de temps après, il fit l'essai d'un nouvel abonnement avec les assemblées provinciales qu'il venait d'établir; mais toutes ces tentatives infructueuses, sans améliorer sa position, faisaient de plus en plus sentir la faiblesse du gouvernement. Après tant d'essais inutiles, il adopta un plan entièrement fondé sur le crédit qui n'existait plus. A cette base près qui lui manquait, ce plan était assez simple. Voici en quoi il consistait :

Les remboursements à terme augmentaient, comme on l'a vu, de 52 millions environ la somme des engagements annuels; mais, au bout de 5 ans, cette somme devait diminuer tout à coup de moitié, et se réduire peu de temps après à 10 ou 12 millions par an. Un emprunt qui, pendant ces 5 années, aurait fourni les sommes nécessaires, tant aux remboursements qu'aux intérêts que l'on n'était pas en état d'acquitter, aurait paré au mal présent. L'intérêt de ces nouveaux emprunts aurait pu être compensé par de nouveaux retranchements sur les dépenses; le déficit se serait trouvé diminué de l'intérêt des sommes remboursées, et en faisant espérer de la nation la convocation des Etats généraux, universellement désirés, on aurait pu faire adopter de nouvelles mesures de finances; on aurait pu remettre la recette au niveau de la dépense, et sans doute, on aurait trouvé plus d'un prétexte pour ne pas rassembler les Etats généraux.

La totalité des emprunts projetés par M. l'archevêque de Sens s'élevait à 460 millions partagés en plusieurs années. Celui de la première était de 120 millions. Le prêteur avait le choix de placer en rentes perpétuelles ou en rentes viagères. Celles-ci étaient fort avantageuses; on les avait calculées sur le pied de 11 0/0. Le roi se rendit en personne au Parlement pour faire enregistrer son édit. Le Parlement se déclara incompetent pour accorder les emprunts et les impôts; il protesta contre l'enregistrement forcé, et cependant l'emprunt fut rempli.

Le ministre vit bien qu'à l'avenir il serait toujours arrêté dans ses projets. Résolu d'écarter toutes les résistances, il conçut le plan de la cour plénière. C'était anéantir les Parlements. Alors ils étaient chers à la France, comme le seul frein qui pût arrêter le despotisme ministériel. Le même jour, à la même heure, des porteurs d'ordres du roi firent enregistrer dans tout le royaume les édits que le roi, en personne, faisait publier à Versailles dans un lit de justice. La consternation fut grande; l'indignation générale lui succéda. Les ordres de rigueur, l'appareil militaire déployé à la fois partout ne servirent qu'à aigrir les esprits. Le Dauphiné s'assembla, se fit écouter, et la nation commença à connaître et à essayer ses forces.

L'archevêque de Sens avait pris l'engagement de rendre public, chaque année, le compte des

revenus et des dépenses de l'Etat. Il avait tenu parole. Au commencement de 1788, ce compte avait paru dans une forme authentique. Son résultat, en mettant de côté les remboursements, y semblait couvert par les ressources qu'on avait préparées. La recette même surpassait de 15 millions la dépense. L'illusion de ce compte ne dura pas longtemps; la triste vérité détruisit bientôt cet étalage fantastique. Dès le mois d'août, toutes les ressources étaient épuisées, même celle de la caisse d'escompte, dont on s'était encore permis d'abuser, et le même jour on suspendit tous les remboursements à terme; on arrêta le paiement des anticipations sur les domaines; on donna un arrêt de surséance à la caisse d'escompte, et l'on établit des billets d'Etat. Le principal ministre quitta aussitôt une place qu'il ne pouvait plus garder, après avoir emprunté, dans les 16 mois de son ministère, 223 millions.

Il n'existait plus que 2 ressources, les Etats généraux et M. Necker; elles furent employées toutes les deux. M. Necker rentré en place, les Etats généraux furent annoncés pour un terme peu éloigné, et la confiance succéda au désespoir. M. Necker trouva 400,000 francs au Trésor public, et le royaume menacé d'une disette. De nouveaux emprunts étaient impossibles; il l'était également d'augmenter les impôts. Les Etats généraux, que l'on regardait comme le terme assuré de tous les malheurs, ne pouvaient être convoqués qu'après la décision de plusieurs questions importantes. Il fallait cependant fournir, au moins jusqu'à cette époque, à la dépense publique, payer les rentiers, et s'occuper des achats de subsistance. M. Necker, à force de crédit personnel et d'économie, parvint à remplir cette tâche pénible. 25 millions empruntés pour un an à la caisse d'escompte, de petites sommes obtenues, soit des notaires, soit des emprunts ouverts en Provence, en Languedoc, en Bretagne, en Artois, dans la Flandre maritime, quelques retards dans le paiement des rentes, lui firent atteindre le 1<sup>er</sup> mai 1789. Il laissa subsister, à la vérité, la suspension des remboursements et l'arrêt de suréance de la caisse d'escompte; mais il n'usa point de la ressource des billets d'Etat; et à ce grand jour de l'ouverture des Etats généraux, 58 millions en nature étaient au Trésor public.

Depuis le compte de M. de Calonne, la dette s'était infiniment accrue; mais les retranchements sur la dépense avaient couvert, et au delà, cette nouvelle charge, et la balance était demeurée à peu près la même. Le compte de 1787 présentait un déficit de 61 millions, indépendamment des fonds qui manquaient pour 52 millions de remboursements annuels. Celui de M. l'archevêque de Sens, en mettant de côté ces mêmes remboursements, présentait un déficit de 54 millions; et M. Necker, au 1<sup>er</sup> mai 1789, reconnut aussi un besoin annuel de 56 millions, sans y comprendre aucun fonds pour des remboursements. C'était le résultat de 1,443 millions empruntés dans l'espace de 12 ans, depuis 1777 jusqu'en 1789.

Telle est l'histoire de ce fameux déficit qui a joué un si grand rôle dans la Révolution; il en est la première cause, en ce qu'il nous a tirés de notre léthargie, et qu'il a forcé le gouvernement à recourir à la nation. Mais ce serait une étrange erreur de penser qu'il eût suffi de rétablir le niveau entre la dépense et la recette, pour faire cesser le désordre de nos finances et la misère des peuples. Le faux éclat du luxe de la capitale et la magnificence de nos établissements publics pouvaient faire illusion quelque temps encore,

mais les principes de la vie étaient épuisés. Deux impôts affreux, la gabelle et les aides, pesaient, depuis plusieurs siècles, sur la classe indigente, sans aucune proportion avec les facultés, puisqu'ils grevaient les premiers besoins de la subsistance, à peu près égaux pour tous les hommes. Le tabac, besoin factice, mais placé au premier rang par l'empire de l'habitude, était chargé de droits qui en quintuplaient la valeur; il participait ainsi aux vices inhérents à la gabelle et aux aides; il violait, comme eux, les premiers principes d'une juste répartition. Le cultivateur, écrasé d'avance par ces impôts, indépendants de son travail et de ses récoltes, se voyait encore enlever, par la dîme, le cinquième de son produit net. C'est de ce point qu'il partait pour être assujéti à l'impôt territorial, aux vingtièmes et à l'impôt personnel. Une inégalité monstrueuse, établie en sens inverse de toutes les règles de la raison et de la morale, accordait, pour quelques-uns de ces impôts, des titres d'exemption à l'opulent privilégié, et réunissait le poids de toutes les charges sur le pauvre. M. Necker avait, à la vérité, dans son premier ministère, fixé pour 20 ans le taux de la taille, et les extensions arbitraires étaient interdites; mais, malgré ce bienfait, qui n'avait été accordé qu'à une époque où la charge était énorme, il était mathématiquement démontré que le moindre accroissement aux impôts eût peuplé le royaume de mendiants, puisque la moitié du produit des terres passait au fisc ou à ses agents d'une manière ou d'une autre. Des vexations de tout genre, tant publiques que secrètes, des visites domiciliaires payées par ceux chez qui elles portaient la désolation, des pièges tendus souvent par les employés des fermes et de la régie, à la bonne foi et à la simplicité des contribuables, des saisies, des exécutions rigoureuses, tel était le fruit de notre régime fiscal, et le cortège odieux de notre administration. Des impôts aussi vexatoires avaient besoin d'être protégés par un code barbare; des peines atroces poursuivaient des crimes que des lois injustes avaient créés; et si le malheureux cultivateur, à force de vertus et de privations, parvenait à leur échapper, le strict nécessaire restait à peine à celui dont le travail infatigable reproduisait chaque année les premières, les véritables richesses. C'est à ces conditions qu'il était permis de respirer l'air de la France sous ces cabanes qui en couvrent la plus grande partie.

Après les travaux de la culture, l'industrie, qui emploie les matières premières, et le commerce qui en facilite l'échange, devaient être, sans contredit, les premiers objets des soins du gouvernement. La liberté est l'âme de ces deux grands moyens d'abondance et de prospérité, et partout le commerce et l'industrie ne rencontraient que des entraves. Les douanes intérieures, les barrières des villes, les péages multipliés sur les rivières, et d'autres sur les routes, les droits sur toutes les marchandises, les jurandes, les privilèges exclusifs, obstruaient tous les canaux, paralysaient tous les talents. Les besoins toujours renaissants du Trésor public n'avaient jamais permis, ni de sacrifier une portion du revenu, ni même de faire des essais d'un meilleur régime, au risque de retarder une perception. Les compagnies de finances, chargées de percevoir, soit à titre de ferme, soit comme simples régisseurs, avaient été assujétiées à faire des avances considérables, et à fournir de gros cautionnements. Pour être en droit de les dépouiller, il fallait du moins être en état de les rembourser, et un gou-

vernement obéré ne pouvait même en concevoir l'idée. Il était bien plus simple de suivre la route frayée, d'inventer de nouvelles combinaisons, et de renouveler des baux toujours plus avantageux pour le fisc et plus onéreux pour la nation. De là résultait nécessairement, outre tous les autres inconvénients politiques, celui d'une augmentation de prix sur tous les ouvrages de manufactures, et sur tous les échanges. C'était un nouvel impôt sur le peuple déjà épuisé de tant d'autres manières.

Les hommes qui exerçaient même fidèlement ce terrible empire sur les personnes et sur les propriétés devaient être en butte à la haine, et ne pouvaient être défendus que par la crainte. Le peuple, qui, depuis 2 ans, commence à se douter qu'il avait des droits, ne connaissait alors, du gouvernement sous lequel il vivait, que les commis des fermes qui le pillaient, et le subdélégué qui signait le rôle des impositions, ou l'ordre de ses contraintes. Après avoir longtemps vécu sous un tel régime, l'éclair de la liberté devait être le signal de la licence, et le naturel, dégénéré par la servitude, pouvait facilement être entraîné à des excès. Cette réflexion seule explique tout ce que nous avons vu. Le peuple ne pouvait voir que des tyrans dans tous ceux qui exerçaient une autorité sur lui, parce que toutes les autorités l'avaient conduit à la misère et au désespoir. L'impôt le plus juste lui rappellera longtemps encore ceux qui lui enlevaient le nécessaire. C'est l'habitude et le sentiment de son bonheur qui lui rendront sa bonté primitive, et qui allégeront pour lui le poids des charges publiques.

Si l'on considère ensuite l'état de ce même peuple sous d'autres rapports, on ne sera plus étonné que de la patience avec laquelle tant de malheureux ont supporté la foule des maux accumulés sur leur triste existence. Comment l'habitant de nos villages soutenait-il la vue des hommes dont le bonheur apparent contrastait si fort avec sa misère? Ils exerçaient tous sur lui un pouvoir plus ou moins onéreux. Nous avons parlé de la vexation dirigée par les agents du fisc. Le peuple en avait bien d'autres à supporter. Des moines, son évêque ou son curé dimaient sa récolte; son seigneur recueillait un ancien droit de propriété sur son champ et sur sa chaumière; le gibier, les pigeons de cet homme privilégié vivaient à ses dépens. Se permettait-il quelques murmures? des gens d'affaires, des juges, des procureurs fiscaux, des gardes de chasse lui intentaient des procès, et lui enlevaient souvent les restes de l'avidité des traitants. Voilà les souvenirs que le peuple a dû retrouver à son réveil. Il faut bien lui pardonner quelques signes d'un juste, ou même d'un injuste ressentiment.

Le gouvernement, qui devait tout vivifier par principe, et même par intérêt, avait été assez aveugle pour étouffer ainsi la reproduction jusque dans ses germes. Cependant ses revenus n'avaient jamais pu suffire à ses besoins ou réels ou supposés. L'usage du crédit public dans une certaine latitude, n'est pas fort ancien. L'art d'emprunter, celui surtout de combiner les emprunts, poussé dans ces derniers temps à sa perfection, a été précédé d'un système différent, et au moins aussi funeste. Dès longtemps, les ministres des rois ont sacrifié les générations futures aux nécessités ou aux fantaisies du moment. A l'époque dont je parle, et c'était le résultat du désordre de plusieurs siècles, on avait trafiqué, au nom du roi, de tout ce qui donnait des droits à exercer sur le peuple.



Juges, officiers supérieurs et inférieurs de cette foule de tribunaux qui existaient; chefs de l'armée, de l'administration, de la finance, gagistes de toutes les classes, domestiques même du roi et de sa famille, tous avaient été astreints à verser des sommes plus ou moins fortes dans le Trésor public. La plupart des emplois rendus héréditaires pour prix de ces avances, étaient devenus le patrimoine d'un grand nombre de familles. Enfin, tous ceux qui payaient, recevaient, écrivaient, comptaient, professaient un art, exerçaient un métier; tous, sans exception, avaient acheté le droit ou la permission de régner sur le peuple avec usure, soit par des vexations, soit par des privilèges, soit par l'augmentation du prix de leur travail ou de leur commerce, ce que leur titre leur avait coûté. L'antiquité d'un abus est une sorte de consécration. La vente d'une clientèle paraissait aussi naturelle, aussi simple que la vente d'une terre: lorsque l'habitude en sera effacée, on aura peine à croire qu'une nation célèbre a vécu sous un tel régime, et qu'il était dans toute sa vigueur aux plus brillantes époques de son histoire.

L'imagination la plus active n'aurait pu inventer de nouveaux moyens pour satisfaire à de nouveaux besoins. Il ne restait plus depuis longtemps de charges à créer pour les vendre encore. La dette publique, dont l'histoire et les réductions tyranniques seraient la honte de ce dernier siècle, plus encore que de tous les précédents; la dette était montée à un point, qu'il n'était plus possible d'excéder. A défaut d'emprunts revêtus d'un caractère public, on avait vendu les revenus de l'année suivante; et cette manière de consommer l'avenir à l'avance, depuis longtemps n'était plus un secret. Le mot d'anticipation ne présentait plus qu'une idée commune. Enfin, à défaut d'emprunts et d'anticipations (car tout a un terme), on avait pris le parti de retarder indéfiniment le salaire et les intérêts dus par l'Etat. Il n'existait pas une partie de l'administration (la solde des troupes exceptée), où il n'y eût un arriéré de plusieurs années, dont il était même impossible de constater la quotité, et qui n'avait été compris par aucun ministre dans les comptes de son administration. Ceux à qui l'Assemblée nationale a confié le soin de débrouiller ce chaos, sont tous les jours plus étonnés et de la dilapidation de l'ancien gouvernement, et de la patience de ses créanciers. Ici l'injustice était d'autant plus horrible, qu'elle était secrète, que le plus scandaleux désordre n'avait point de limites, et qu'il ne pouvait être arrêté par le salutaire frein de la honte.

Quelle tâche! quelle formidable entreprise que celle de remédier à la fois à tant de maux! Qui eût osé penser à réparer les fautes ou les crimes de 10 siècles? Sans doute, ce ne sont pas ces hommes qui trouvaient si facile de sauver l'Etat, et qui croyaient que, pour y parvenir, il suffirait de demander aux ordres privilégiés le sacrifice d'une partie de leurs franchises, et au peuple quelques nouveaux efforts pour remplir un vide de 56 millions. Ceux qui ont osé concevoir l'étonnante idée de rendre au peuple sa propriété, dégagee de tous les restes d'une ancienne usurpation, de détruire des impôts odieux sous tous les aspects, inégaux sous tous les rapports, pour les remplacer par des contributions sagement proportionnées avec les produits, de dégager le commerce de toutes ses entraves, et l'industrie de toutes ses gênes, de détruire la vénalité jusque dans ses racines, d'anéantir les anticipations,

de solder l'arriéré, et de remettre toutes les dépenses au courant; ceux qui ont formé cette inconcevable entreprise, et qui désormais sont sûrs d'y réussir, malgré toutes les calomnies, malgré la rage de ceux mêmes qui auraient été les premières victimes du désordre qu'ils regrettent; ceux-là ont bien mérité de leurs concitoyens, ils ont droit à la reconnaissance de la postérité. Les vaines déclamations qui les assiégent cesseront, et la justice universelle les vengera.

## SECONDE PARTIE.

### *Des finances pendant l'Assemblée nationale.*

On a vu, dans la première partie, quelle était la situation des finances au 1<sup>er</sup> mai 1789, époque de l'ouverture des Etats généraux. On n'en connaissait alors le délabrement général que par la différence calculée entre la recette supposée complète, et la dépense supposée fixe, c'est-à-dire exempté de fantaisies, de besoins extraordinaires, de calamités imprévues. 53 millions étaient en caisse. La vieille machine du gouvernement était encore tout entière. Le peuple commençait à montrer de l'inquiétude, mais aucun mouvement n'en avait été la suite. Les revenus de l'Etat arrivaient assez régulièrement entre les mains de ceux qui en avaient fait l'avance; et presque toujours ce qu'ils recevaient ils le prêtaient de nouveau au Trésor public, jusqu'à l'année suivante. De petits emprunts ouverts avant et depuis le retour de M. Necker au ministère, tant en Languedoc qu'en Bretagne, en Provence, en Artois, etc., appartaient encore de temps en temps quelques suppléments au Trésor public. Les paiements de rentes constamment ralentis, ainsi que ceux des dépenses courantes, augmentaient l'arriéré, mais prévenaient l'épuisement des caisses. L'Assemblée nationale, à peine formée, avait consacré les droits des créanciers de l'Etat; mais, fidèle aux ordres de la nation, elle avait renvoyé l'examen des finances après l'établissement des bases de la Constitution.

Le voile, prêt à se déchirer, ne l'était pas encore, lorsqu'une insurrection générale éclata contre un gouvernement que le peuple ne pouvait plus supporter. D'un bout du royaume à l'autre, les barrières qui fermaient les villes, celles qui séparaient les provinces, furent renversées. Les commis chargés de percevoir la gabelle, les aides, le tabac, les droits d'entrées, furent chassés de leurs bureaux. On pillait les magasins; les denrées de contrebande pétrèrent partout, et le règne de la violence anticipa celui de la raison.

La première opération de finances que fit l'Assemblée nationale fut, en rappelant les citoyens à l'ordre, à la tranquillité nécessaires à ses travaux, d'adoucir les lois fiscales, si sévères sur les prohibitions, de modérer les droits les plus onéreux, et de maintenir provisoirement les autres.

La secousse violente du mois de juillet 1789 avait brusquement interrompu la majeure partie des perceptions. La réduction volontaire de quelques revenus, qui eut lieu peu de temps après, la nécessité de faire des achats de grains chez l'étranger, celle de faire face à des faux frais de tout genre, épuisèrent bientôt le Trésor public. Le ministre des finances fit part de ses alarmes à l'Assemblée nationale, et proposa 2 mesures de

circonstances : l'une, d'un sacrifice volontaire sous le nom de contribution patriotique; l'autre, d'un emprunt qu'il jugeait nécessaire pour passer les mois de septembre et d'octobre. L'Assemblée décréta les demandes du ministre; mais la contribution patriotique devait être précédée de déclarations, de formalités inquiétantes qui en retardèrent l'effet. L'emprunt, quoique fort avantageux aux prêteurs, avait contre lui les circonstances où l'on se trouvait. Aussi, tandis que ces ressources ne répandaient point à l'espoir de leur inventeur, la crainte qu'il ne dissimulât pas, et qu'exagérait le parti de l'opposition, affaiblissait le crédit des anticipations, et tarissait ainsi les sources où l'administration était accoutumée à puiser.

La caisse d'escompte, toujours sous la sauvegarde d'un arrêt de surséance, jouissait encore d'un crédit d'habitude. Le ministre y chercha le remplacement de tous les moyens qui lui échappaient. L'Assemblée nationale en permit l'emploi; et 80 millions fournis en billets de caisse, joints aux faibles produits de l'emprunt national, conduisirent jusqu'à la fin de l'année.

Dans cet intervalle, une grande question politique avait été discutée. Les distinctions d'ordres qui partageaient les citoyens en 3 castes différentes, venaient d'être abolies en même temps que le régime féodal, les privilèges des corps et ceux des provinces. Le clergé, cessant d'être une corporation, rentrait par une conséquence immédiate dans la classe de tous les citoyens. Il était chargé d'une fonction publique très respectable; mais cette fonction ne devant occuper qu'un certain nombre d'individus, ceux-là seuls avaient droit à une rétribution. L'Etat devait les payer comme il paye tous les hommes employés à son service dans des proportions différentes, sans doute, mais d'après des règles fixes et déterminées. La possession commune de territoire ne pouvait survivre à la dissolution du corps, qui n'était possesseur qu'à titre collectif, qui ne l'était qu'à condition de remplir un service public; et la propriété passait de droit à ceux qui, désormais, se chargeaient d'acquitter ce service, c'est-à-dire à la nation.

Après une longue discussion, ce principe fut reconnu, et la nation eut, tout à coup, à sa disposition, un domaine immense, qui, dès lors, fut consacré à l'acquit de la dette publique. C'était le rendre à sa destination primitive, celle de soulager les peuples, en éteignant des capitaux dont les intérêts montaient à une somme exorbitante. Cette reconnaissance d'un principe sévère, mais incontestable, fut taxée de brigandage et d'impunité; mais l'opinion publique l'emporta bientôt sur de vaines déclamations.

C'est d'après les mêmes principes que l'ancien dogme politique de l'inaliénabilité des domaines de la couronne avait été déjà prescrit, et que ces domaines avaient été consacrés de même à acquitter la dette de l'Etat.

L'Assemblée nationale, comme on vient de le voir, avait déjà infiniment amélioré le sort du peuple; elle l'avait affranchi de la tyrannie des fiefs et des rigueurs du code de la ferme et de la régie générale; elle avait fait verser dans la bourse commune le produit de tous les privilèges des corps et des individus; enfin, elle avait adouci le poids des plus odieux impôts. En réunissant au domaine national les biens du clergé, elle put fixer un terme prochain au tribut de la dîme; et, libre désormais de disposer d'une grande richesse territoriale, elle put concevoir des plans

plus vastes, et préparer la régénération totale, objet de tous ses vœux.

Le commencement de l'année 1790 approchait; les plans de l'avenir n'étaient encore qu'ébauchés, et le calcul des besoins de la nouvelle année se présentaient d'une manière effrayante; on ne pouvait plus compter que faiblement sur les anticipations; manquer à les payer à leurs échéances eût été s'exposer à un bouleversement général et contrevenir aux décrets les plus généraux. Suppléer à la masse presque entière des revenus semblait impossible. Le ministre, frappé, comme il devait l'être, du danger de cette position, n'y vit encore de remède que dans le crédit de la caisse d'escompte. La conversion en annuités de sa créance sur l'Etat pouvait l'aider à se procurer des fonds; on la lui accorda. Des mandats négociables sur un capital de 400 millions de domaines nationaux pouvaient garantir la rentrée de ses avances, on les lui offrit; et, sous ses conditions, elle s'engagea à fournir 90 millions de ses billets, et à continuer d'en acquitter une portion assez considérable tous les jours jusqu'au mois de juillet suivant, ce qui dès lors présenterait de grandes difficultés.

La frayeur que les divisions intestines inspirent toujours avait fait tout à coup resserrer le numéraire, et ce n'était déjà qu'avec de grands sacrifices qu'on pouvait en obtenir chez l'étranger. Cependant M. Necker comptait encore sur les secours des capitalistes. La contribution patriotique était regardée comme une ressource bien plus considérable qu'elle ne l'a été réellement. Enfin, on commença l'année sans avoir des notions bien nettes sur les moyens de la finir, mais avec un espoir fondé sur diverses probabilités.

C'est à cette époque des premiers jours de 1790 que l'Assemblée nationale commença à s'occuper sérieusement des finances. Sa première mesure eut pour objet de connaître enfin, et de déterminer à quoi montaient les paiements retardés dans les différents départements. Un décret suspendit en conséquence, jusqu'après la liquidation ordonnée, le paiement de ce qui était arriéré, à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1790, excepté les rentes et la solde des troupes. Il ordonnait en même temps qu'à l'avenir toutes les dépenses seraient mises et entretenues au courant. Un comité fut spécialement chargé de prendre connaissance de cet arriéré, d'en vérifier l'état et de le présenter à l'Assemblée nationale. Alors aussi chacune des dépenses fut l'objet d'un examen détaillé. Elles éprouvèrent toutes plus ou moins de réductions. Les pensions, déjà soumises à la censure d'un comité particulier, le furent à celle du public par des états imprimés. Le compte des recettes et des dépenses de chaque mois fut exactement publié. En même temps on se mettait en état de faire usage de toutes ses ressources, par la déposition absolue du clergé, par la suppression de tous les ordres religieux, et par la fixation du traitement des individus ecclésiastiques. Cependant la diminution des revenus publics devenait d'autant plus sensible, que l'on trouvait plus de difficulté chaque mois à renouveler les anticipations. Les assignations sur les domaines nationaux, créées à la fin de l'année précédente pour en aider la caisse d'escompte, ne se négociaient pas. La contribution patriotique retraits fort lentement. 3 mois étaient à peine écoulés, et déjà l'on avait épuisé les 90 millions de la caisse d'escompte. Il était évident que les moyens prévus devenaient entièrement insuffisants. L'As-

semblée, qui jugeait fort bien les embarras de sa position, et qui n'en méditait pas moins la suppression et le remboursement de tous les offices de magistrature et de finance, l'abolition de la gabelle et des anticipations, ne pouvait plus se contenter des petits moyens provisoires qu'on ne cessait de lui offrir. Elle avait besoin d'un plan plus vaste; il lui fut enfin proposé.

L'immense richesse territoriale dont la nation avait repris la possession lui offrait des capitaux disponibles et de grandes valeurs à réaliser; mais c'était une mine à exploiter plus qu'un secours actuel, et c'était surtout aux besoins du moment qu'il était aussi important que difficile de parer. Le sort entier de la Révolution tenait à ce que le service du Trésor public ne fût pas un seul jour interrompu. On avait déjà décrété au mois de décembre que 400 millions de domaines nationaux seraient mis en vente; leur produit devait acquitter les avances de la caisse d'escompte, et suppléer aux recettes; mais, pour accélérer l'effet de cette première résolution, on avait suivi la marche usitée d'après les principes de notre ancienne finance. C'était les anticipations que l'on avait tirées sur des ventes éventuelles. Elles supposaient une négociation d'effets, mais ceux-là, n'ayant pas une échéance fixe, n'étaient pas négociables. Cette opération laissait le Trésor public à la merci des capitalistes, qui auraient bien su obtenir à vil prix des valeurs aussi peu recherchées, et qui en auraient à peu de frais envahi le gage. Depuis cette première disposition toute routinière, les circonstances étaient bien changées. On voyait évidemment qu'au milieu des contradictions et des résistances, on ne triompherait pas de tant d'obstacles, sans s'être mis, par des mesures d'un ordre supérieur, au-dessus de tous les embarras que les ennemis de la Révolution auraient à tout moment l'art de reproduire. Il fallait se frayer une route nouvelle et grande comme les circonstances où l'on se trouvait. C'est alors qu'on osa faire entendre une vérité palpable pour tout esprit dégagé de préjugés. On osa dire que, s'il était impossible de mettre tout à coup en circulation le prix du territoire, dont l'aliénation était décrétée, on pouvait, par l'effet de la volonté générale, créer des signes représentatifs de sa valeur, qu'on pouvait les distribuer avec la certitude qu'ils participeraient à la réalité évidente de leur gage, qu'ils partageraient la confiance accordée aux signes métalliques, et qu'après avoir, comme ces derniers, vivifié la circulation, ils finiraient par se convertir, en faveur de leurs possesseurs dans les domaines eux-mêmes qu'ils avaient représentés. Alors, au lieu de posséder une masse d'immeubles d'un débit lent et difficile, au lieu de se traîner languissamment à la poursuite de ces secours incertains, qui perpétuaient l'ancien désordre, l'Assemblée nationale, par l'effet d'une seule résolution, s'affranchissait de toutes ses entraves, pouvait attaquer à la fois tous les abus destructeurs, et s'élever à la hauteur de ses conceptions.

Cette courageuse proposition devait être vivement contredite. Quelques personnes confondaient de bonne foi le papier-monnaie, si justement proscriit par tous les écrivains politiques, avec un papier portant une hypothèque spéciale. Elles en concluaient l'augmentation subite du prix des denrées les plus nécessaires, la cessation de notre commerce, la destruction de nos manufactures, enfin la banqueroute. D'autres parmi les oppo-

sants, et c'était le grand nombre, considéraient cette opération sous un point de vue plus réel; e le ôtaient au clergé tout espoir de recouvrer ses biens, aux financiers celui de conserver leurs places, aux ennemis de la Révolution les moyens d'embarrasser la marche des affaires. Ils devaient tous la redouter également; aussi tenaient-ils tous le même langage.

La majorité de l'Assemblée sentait le besoin de se rendre indépendante pour achever tranquillement ses immenses travaux. Elle ne recevait de ses contradicteurs aucun moyen de remplacer celui qui lui était offert. Elle voyait dans son adoption la certitude d'attacher beaucoup de citoyens à la Révolution par leur propre intérêt. Elle décréta 400 millions d'assignats; ordonna le remboursement des avances de la caisse d'escompte et défendit à l'avenir toute anticipation.

Plus libre désormais dans sa marche, l'Assemblée acheva de renverser l'édifice entier de la gabelle; elle supprima les droits sur les fers, sur les cuirs, sur les savons, et leur substitua une contribution additionnelle à l'impôt territorial. Différents comités étaient en même temps chargés des plus importants travaux; l'un de préparer le système entier des contributions publiques, un autre de diriger et d'accélérer la vente des biens nationaux, un troisième de rassembler les matériaux nécessaires à la liquidation de tous les offices de judicature, un autre enfin de recueillir toutes les pièces qui constataient la dette de l'État.

C'est à peu près à cette même époque que l'ancienne magistrature, si favorable au despotisme, fut anéantie; et que la dime, le plus onéreux des impôts, fut à jamais abolie.

Aucune des prédictions sinistres, qui avaient répandu tant d'alarmes au moment de la création des premiers 400 millions d'assignats, ne s'était réalisée. La lenteur des perceptions, effet inévitable des diverses suppressions et de l'agitation qui régnait dans le royaume, n'arrêtait plus le cours du service public. Les plans de réforme avaient acquis de la maturité, la dette publique commençait à être bien connue, l'ensemble des opérations faites et de celles qui restaient à faire était combiné, soumis au calcul; la valeur des domaines nationaux était appréciée; enfin le temps était arrivé d'imprimer le mouvement au système entier de régénération; des sommes prodigieuses étaient nécessaires pour l'exécution d'un plan général et pour tous les devoirs de justice qui l'accompagnaient; mais aussi la masse des domaines nationaux offrait un gage immense. Une nouvelle création d'assignats fut proposée, vivement combattue, et décrétée pour la somme de 800 millions. Les anciens emprunts furent irrévocablement fermés. Dès lors, sans leur secours, tout devint facile, toute créance exigible, toute demande de remboursement d'office eut la marche tracée, des fonds assurés; les erreurs de 10 siècles eurent un terme, et le peuple put jeter sur l'avenir un regard d'espérance.

L'événement a de plus justifié la nécessité du parti que l'Assemblée nationale avait pris de braver les préjugés qui repoussaient les assignats. Dans cette année orageuse, la moitié des anciens revenus n'était pas rentrée au Trésor public. Une émigration considérable des hommes les plus opulents, avait porté hors du royaume une grande partie de nos richesses. Des alarmes, ou fondées, ou répandues à dessein, avaient fait resserrer le numéraire. Il eût fallu suspendre tous les paiements, même celui de l'armée, fermer les



ateliers publics, les asiles de la charité, renoncer à tout système réparateur, et rentrer sous le joug. C'est ce qu'avaient espéré nos ennemis.

Grâce à la mesure des assignats, avant la fin de 1790, la vente des domaines nationaux, ouverte à la fois dans tous les districts du royaume, ne put être ralentie par aucune intrigue. Le prix des ventes a presque doublé celui des évaluations; et quelle qu'ait été la générosité de l'Assemblée dans la détermination des remboursements d'offices, elle ne s'est pas encore trouvée dans le cas de penser à sacrifier la réserve qu'elle a faite des bois qu'avaient possédés le domaine et le clergé.

L'année 1791 a commencé dans un ordre de choses très différent de l'ancien. Il n'était plus question de combiner de petites opérations de crédit, et de solliciter les avances des capitalistes. Il s'en fallait bien, cependant, que les revenus de l'Etat fussent rétablis. Le nouveau système de l'impôt ne pouvait être trop médité. Son application ne pouvait, sans injustice, se faire sur les fruits de la récolte de 1790, encore grevée de la dîme. Il fallait donc suppléer quelque temps encore aux recettes par des moyens extraordinaires; l'Assemblée s'y détermina, et ne mit ni précipitation ni faiblesse dans ses résolutions. Elle commença par les dernières suppressions qui lui restaient à faire, celles des aides, du tabac, des traites intérieures, des droits d'entrées, des compagnies de finance et des jérandes. Des droits sur l'enregistrement des actes, un droit de timbre et celui de patentes pour l'exercice des différents commerces, droits étrangers à la classe indigente, furent établis. Les douanes furent portées aux frontières. Enfin, 2 seuls impôts directs ont pris la place de la taille, des vingtièmes, de la capitation et de la dîme, l'un sous le nom de contribution foncière, l'autre sous celui de contribution mobilière. Des régies simples et peu nombreuses ont succédé à des immenses collections de fermiers. Des receveurs de districts ont remplacé les chefs et les subordonnés de la recette générale, et des traitements modiques acquitteront désormais des services dont le prix a précédemment absorbé tant de richesses.

L'Assemblée, constante dans les principes d'ordre qu'elle avait voulu établir dès le commencement de 1790, a pris le parti de séparer entièrement les dépenses de 1791, de toutes les dépenses antérieures, et notamment de celles de la dernière année, dont plusieurs parties n'étaient pas encore acquittées. Elle a fait tenir un compte à part de ces dernières, qu'elle fait régulièrement solder à mesure qu'elles se présentent. Quant aux dépenses de cette année, elles ont été déterminées d'une manière fixe, et toutes les recettes leur ont été appliquées. Bientôt les nouveaux rôles, mis en recouvrement, apporteront au Trésor public une somme égale à sa dépense, et ce sera la fin de la Révolution. Jusqu'à ce moment la caisse de l'extraordinaire y aura suppléé. Cette nécessité indispensablement prolongée de remplacer le défaut de recettes en même temps que l'on faisait face à tous les remboursements, a forcé de rapprocher l'époque d'une troisième émission d'assignats de 600 millions; mais la rentrée que les acomptes sur le prix des ventes ont produite, avait déjà diminué de 181 millions, au 1<sup>er</sup> juillet, la masse de ceux qui étaient en circulation.

Les détails précédents nous ont fait apercevoir l'étendue de nos sacrifices; ils n'ont pu nous en montrer les limites. L'Assemblée nationale, après avoir déconcerté, pendant 2 ans, les intrigues

dont elle s'est vue entourée, a été forcée de destiner environ 150 millions à la sûreté extérieure du royaume. Ainsi, même en supposant que nos ennemis se bornent à des menaces, 150 millions eussent été employés à diminuer les charges du peuple, sans l'égoïsme et les préjugés qui arment les Français contre leur patrie. Quel reproche n'auront pas à se faire un jour ceux pour qui de si grands intérêts n'ont pas été sacrés!

Après avoir montré l'immensité des travaux de l'Assemblée nationale, après avoir parcouru son étonnante carrière, et suivi pied à pied tous les pas qu'elle a faits, il faut achever de fixer les idées sur des résultats.

Nous allons à présent prendre les comptes des recettes et des dépenses depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789, et, les pièces à la main, calculer l'emploi de toutes les sommes fournies, tant par des revenus ordinaires, que par des capitaux. Il faut que la nation sache ce que la Révolution lui coûte. La connaissance de ses sacrifices n'affaiblira pas le sentiment de son bonheur.

#### COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC.

Pour connaître l'emploi des fonds publics depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789, nous n'avons pas besoin que les comptables aient rendu leurs comptes définitifs. Il nous suffit que les premiers ordonnateurs aient rendu les leurs. Ils sont le type de toutes les comptabilités, et la pièce à laquelle tous les comptes possibles doivent se rapporter. Deux ordonnateurs, dont l'administration est terminée, ont rendu le compte de leur gestion depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1791. M. Necker a attesté de sa signature la partie de ces comptes du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> mai 1790. M. Dufresne, son successeur pour la partie du Trésor public, a signé, en qualité d'ordonnateur, le compte des 8 derniers mois de 1790 et celui des 6 premiers mois de 1791. La nation a pour garant de l'exactitude et de la fidélité de ces comptes, l'intégrité connue de ces deux administrateurs, et leur responsabilité. D'ailleurs, la majeure partie des recettes fournies dans cet espace de temps, est provenue de la caisse d'escompte et de la caisse de l'extraordinaire, et n'a été fournie qu'en vertu des décrets spéciaux de l'Assemblée nationale. Ainsi, nous avons des bases sûres d'où nous pouvons partir pour constater la nature et la quantité des recettes et des dépenses publiques depuis que les représentants de la nation sont réunis, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Dans l'année actuelle, un nouvel ordre a été prescrit par l'Assemblée nationale, pour la manière de compter tous les mois. Afin de ne pas confondre les deux époques, on commencera par examiner tout ce qui précède 1791. Le compte des 6 premiers mois de cette année viendra ensuite, et se liera aux 20 mois précédents. Ces 20 mois peuvent être considérés comme s'ils avaient été dirigés par la même administration, et les deux comptes, comme s'ils étaient le même. Ceux qui voudront les examiner en original, en trouveront, à la suite de ces mémoires, une copie exacte, faite sur ceux qui ont été remis à l'Assemblée nationale.

Mais pour s'en faire une idée nette, et arriver sans peine au résultat que nous cherchons, il est nécessaire de les former dans un ordre différent de celui où nous les avons reçus.

L'objet principal de leur examen est de parve-

nir à connaître, avec précision, de quel genre sont les dépenses faites pendant la Révolution, et avec quels fonds elles ont été acquittées. L'emploi des capitaux qui ont suppléé au déficit des recettes a-t-il été nécessaire? L'application en a-t-elle été juste? Voilà ce que chacun est en droit de demander. C'est à ces questions qu'il s'agit de répondre. Pour y parvenir, il faut distinguer nettement dans les recettes ce qui est provenu des revenus ordinaires de l'Etat, et ce qui a été puisé dans d'autres forces. Il faut de même distinguer dans les dépenses: 1° celles qui faisaient partie de la dépense fixe; 2° celles qu'ont nécessitées des circonstances extraordinaires; 3° les sommes employées par le Trésor public en remboursement des capitaux de la dette.

Les tableaux suivants, au nombre de 4, contiennent cette importante division. Le premier comprend toutes les recettes ordinaires; le deuxième toutes les recettes extraordinaires; le troisième, toutes les dépenses ordinaires; le quatrième, toutes les dépenses extraordinaires, ce qui comprend, avec les dépenses, les remboursements faits directement au Trésor public.

Ces 4 tableaux ne sont autre chose que les comptes de M. Necker et de M. Dufresne, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, dont les articles sont rangés et classés d'une autre manière. Cette classification n'ayant d'autre objet que de répandre une clarté nouvelle sur des comptes existants et publiés depuis longtemps, et de conduire à des résultats certains, la somme de chaque article doit rester la même, les additions totales doivent être exactement pareilles: il ne doit y avoir de différence que dans la position des différents titres de dépense et de recette.

Mais, avant de présenter ces comptes sous leur forme nouvelle, il est nécessaire d'en constater le montant exact, tel qu'il est dans les comptes originaux. En voici le relevé:

La recette totale du compte de M. Necker, y compris un fonds de caisse de 58,539,079 livres, existant au 30 avril 1789, monte à..... 827,109,003 l.

Il a laissé un fonds de caisse de 98,715,000 livres.

La recette totale du compte de M. Dufresne, pour les 8 derniers mois 1790, déduction faite du fonds de caisse de 98,715,000 livres laissé par M. Necker, monte à..... 487,738,713

Total des recettes..... 1,314,847,716 l.

La dépense totale du compte de M. Necker monte à..... 728,394,001 l.

La dépense totale du compte de M. Dufresne, pour les 8 derniers mois de 1790, monte à..... 549,783,795

Total des dépenses..... 1,278,177,796 l.

#### RÉCAPITULATION.

Recette générale..... 1,314,847,716 l.  
Dépense générale..... 1,278,177,796

Fonds restant en caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1791..... 36,669,920 l.

Tel est le résultat auquel doivent également nous

conduire ces mêmes comptes rédigés sous une forme plus propre à faciliter la connaissance détaillée de leurs éléments.

#### Dépouillement des comptes de M. Necker et de M. Dufresne.

Dans les 4 tableaux renfermant les deux comptes de M. Necker et de M. Dufresne, ces comptes sont accolés l'un à l'autre. Ils ont chacun leur colonne et leur addition particulière. Une troisième colonne présente leur ensemble et le résultat général des 20 mois, dont l'administration est l'objet de nos recherches. Ainsi, l'on peut voir d'un coup d'œil ce que chaque partie a employé de fonds et quelles sont les sommes dont chaque ordonnateur doit le compte, et chaque comptable la preuve.

La recette ordinaire, portée dans le tableau n° I, monte à..... 676,668,356 l.

La recette extraordinaire, portée dans le tableau n° II, à 638,179,360

Total de la recette égale en somme à celle du compte original..... 1,314,847,716 l.

Les dépenses ordinaires, portées dans le tableau n° III, montent à..... 852,336,732 l.

La dépense extraordinaire, portée dans le tableau n° IV, monte à..... 425,841,064

Total de la dépense égale en somme à celle du compte original..... 1,278,177,796 l.

Ces résultats étant exactement les mêmes que ceux des comptes originaux, il est clair que ce sont les mêmes comptes, quoiqu'ils soient distribués autrement.

Mais, avant de tirer aucune conséquence de ces états de recettes et de dépenses, il est quelques observations indispensables par lesquelles nous devons commencer.

Les comptes que nous examinons sont plutôt des états de caisse du Trésor public, que des comptes tels que l'Assemblée nationale a besoin de les recevoir. Il est évident que plusieurs articles fictifs s'y balancent en recette et en dépense, et que, par conséquent, ils y figurent inutilement de part et d'autre. Par exemple, il est retré dans l'emprunt national une somme de 22,171,269 livres en effets publics. Cet article est porté en recette. Ces effets publics ont été supprimés, et ont dû l'être. A cet effet, ils sont portés en dépense. Ce n'est cependant ni une recette ni une dépense; et, en les retranchant de l'une et de l'autre colonne, le reste en caisse demeure exactement le même. Il en est ainsi de la vaiselle portée aux hôtels des monnaies, à charge d'être remboursée au bout de 6 mois. Il en résulte deux articles, l'un en recette et l'autre en dépense; si ces articles étaient égaux, ils occuperaient des places inutiles; si l'un d'eux est supérieur à l'autre, l'excédent seul mérite d'être conservé. Voici un autre exemple: on a fait venir de l'étranger des matières d'or et d'argent. Ce qu'elles ont coûté est porté en dépense. On a fait monnayer ces matières, et leur produit est porté en recette. Il n'y a là dans le fait aucune recette, et il n'y a de dépense que l'excédent du produit

de l'achat au produit des espèces monnayées. Cet excédent seul étant conservé sur l'état des dépenses, le compte demeure encore le même; car, après l'opération, on a exactement la même somme qu'auparavant, moins ce qu'il en a coûté pour l'échange. On citerait encore d'autres articles portés en dépense, tels que des avances momentanées de sommes qui devaient être rendues sous peu de temps, des dépôts que le Trésor public a restitués, des prescriptions échues et acquittées faute de paiement dans les provinces, tandis que l'on porte en recette la rentrée de ces mêmes sommes avancées, de nouveaux dépôts faits au Trésor public, l'acquiescement d'une partie des mêmes prescriptions soltées depuis par les receveurs généraux. Tout cela n'est effectivement qu'un mouvement de caisse bon à connaître, mais qui grossit inutilement les colonnes de recette et de dépense, et dont la balance seule doit produire un résultat applicable à l'une ou à l'autre. Il serait inutile de citer d'autres articles, parce qu'il est nécessaire de rapporter en détail tous ceux qui présentent de même des recettes ou des dépenses fictives. Après le rassemblement de ceux auxquels cette observation se rapporte, on les séparera du compte réel. La balance en sera la même, mais les sommes des recettes et celles des dépenses seront différentes, et l'on aura une plus juste idée des unes et des autres.

*Application des observations précédentes aux recettes et dépenses ordinaires.*

Art. 1<sup>er</sup>

Le premier commis du grand comptant était dans l'usage de fournir des bons de caisse pour acquitter certaines dépenses. Le Trésor public, à qui il les remettait, en faisait un article de recette, parce qu'il s'en servait ensuite pour faire ses paiements, qui alors étaient portés en dépense. Enfin, ces bons à terme étaient acquittés à leur échéance; et c'était un second article de dépense sur le même objet, qu'il fallait bien inscrire pour l'ordre de la comptabilité, mais dont on reconnaît aisément le double emploi lorsqu'on le trouve dans les comptes. Il n'y a rien que de fictif dans cette opération; s'il y avait quelque chose de réel, ce serait la différence entre les deux résultats. Il ne pourrait même en exister une momentanée, qu'en supposant que tous les bons en question ne seraient pas échus, ou qu'ils n'auraient pas été présentés dans la durée du compte rendu; mais il n'en est pas moins vrai que, d'après cette reddition de compte, très bonne pour constater les états de caisse, on pourrait prendre une fausse idée des sommes effectives qui sont entrées au Trésor public, et de celles qui en sont sorties. Pour être dans le vrai, il est donc nécessaire de retrancher de la recette les bons du premier commis du grand comptant, et de retrancher une somme égale de la dépense.

Ainsi, n° 1, article 27, les bons à termes du premier commis du grand comptant forment un article de recette de 4,370,163 livres.

Cette recette doit disparaître entièrement, et la dépense correspondante de 7,895,125 doit être réduite d'une somme pareille.

Art. 2.

Le sieur Gaudalet, banquier à Brest, y fait longtemps le service du Trésor public. On tire sur lui des mandats. Il fait des traites sur le premier commis du grand comptant, et c'est un compte

ouvert de part et d'autre. M. Gaudalet envoie quelquefois des lettres de change sur Paris. On porte en dépense, d'abord les paiements qu'on lui fait, et ensuite celui des traites qu'il fait sur le Trésor public; mais de tout cela il n'y a de réel que le solde de compte.

Ainsi, pour connaître la véritable recette, il faut écarter ces articles qui n'en contiennent qu'une fictive; et pour avoir l'état juste des dépenses, il faut en retrancher une somme pareille.

N° 1<sup>er</sup>, art. 25. Les lettres de change, envoyées par le sieur Gaudalet, forment un article de recette de..... 1,537,360 l.

*Idem.* Art. 26. Les mandats du premier commis du grand comptant forment un article de recette de..... 7,197,461

Total de la recette..... 8,734,821 l.

Il faut faire disparaître cette somme des recettes, et en retrancher une semblable de celle des dépenses correspondantes qui montent à 10,294,343 livres.

*Application des mêmes observations aux recettes et aux dépenses extraordinaires.*

Art. 1<sup>er</sup>

N° 2, art. 11. Les effets rentrés par l'emprunt national, forment un article de recette de..... 22,171,269 l.

N° 4, art. 22. La suppression de ces mêmes effets forme un article de dépense de..... 22,171,269

Ces 2 sommes absolument égales, peuvent et doivent être retranchées des états.

Art. 2.

N° 2, art. 1<sup>er</sup>. La vaisselle portée aux monnaies forme une recette de..... 15,054,040 l.

N° 4, art. 15. Le remboursement de cette même vaisselle, portée en dépense, monte à..... 14,823,751

La recette surpasse la dépense de. 230,289 l.

C'est à cette dernière somme que l'article de recette doit être réduit; celui de dépense doit être rayé.

Art. 3.

N° 4, art. 8. Les achats de matière d'or et d'argent sont portés en dépense, et ont coûté..... 12,495,355 l.

N° 2, art. 13. Il a été reçu de ces mêmes objets..... 7,661,872

La dépense excède la recette de. 4,833,483 l.

En retranchant la recette du produit, il ne restera qu'un article de dépense qui montera à cette dernière somme.

Art. 4.

N° 2, art. 29. Les sommes versées en supplément de finance par les commissaires des guerres

conservés, forment un article de recette de.....	200,000 l.
N <sup>o</sup> . 4, art. 43. Les sommes remboursées aux commissaires des guerres supprimés, forment un article de dépense de.....	490,000
La dépense excède la recette de.....	<u>290,000 l.</u>

Ainsi, en compensant l'un par l'autre, l'article de recette doit être retranché, et celui de dépense doit être réduit à 290,000 livres.

## Art. 5.

N <sup>o</sup> . 4, art. 10. Diverses avances faites à charge de remboursement forment un article de dépense de.....	908,144 l.
--	------------

N<sup>o</sup>. 2, art. 18. Il a été fait des remboursements d'une partie de ces avances par la ville de Paris et par le département de la Gironde. Ils forment un article de recette de.....

250,000

La dépense excède la recette de.....	<u>658,144 l.</u>
--------------------------------------	-------------------

L'article de dépense doit être réduit à cette somme. Celui de recette doit être retranché.

## Art. 6.

N <sup>o</sup> . 4, art. 7. Les traites et autres dépenses relatives aux achats de grains forment un article de dépense de.....	47,470,700 l.
---	---------------

N<sup>o</sup>. 2, art. 12. Le produit des grains vendus forme un article de recette de.....

1,883,154

La dépense excède la recette de.....	<u>45,587,546 l.</u>
--------------------------------------	----------------------

C'est à cette somme que la dépense doit être réduite.

L'article de recette doit être retranché.

## Art. 7.

N<sup>o</sup>. 4, art. 11. Le remboursement des rescriptions que le Trésor public a été obligé d'acquitter faute de paiements dans les provinces, forme un article de dépense de..... 32,707,507 l.

N<sup>o</sup>. 2, art. 2. La restitution faite au Trésor public du montant d'une partie de ces rescriptions par les receveurs généraux, forme une recette de.....

3,818,352

La dépense excède la recette de..... 28,889,155 l.

L'article de recette doit être retranché, celui de dépense doit être réduit à 28,889,155 livres.

## Art. 8.

N<sup>o</sup>. 2, art. 17. Il a été fait de nouveaux dépôts au Trésor public, où il en existait déjà; ils forment un article de recette de..... 2,355,600 l.

N<sup>o</sup>. 4, art. 33. Il a été retiré du Trésor public une partie des dépôts tant anciens que nouveaux qu'il avait reçus. Cet article de dépense est de.....

2,673,600

La dépense excède la recette de..... 318,000 l.

L'article de recette doit être retranché; celui de dépense doit être réduit à 318,000 livres.

RÉCAPITULATION des sommes qui doivent être retranchées des états de recettes et dépenses ordinaires.

Art. 1.....	4,370,163 l.
Art. 2.....	8,734,821
	<u>13,104,984 l.</u>

RÉCAPITULATION des sommes qui doivent être retranchées des états des recettes et dépenses extraordinaires.

Art. 1.....	22,171,269 l.
Art. 2.....	14,823,751
Art. 3.....	7,661,872
Art. 4.....	200,000
Art. 5.....	250,000
Art. 6.....	1,883,154
Art. 7.....	3,818,352
Art. 8.....	2,355,600
	<u>53,163,998 l.</u>

Pour appliquer utilement les observations précédentes aux états de recette et de dépense fournis par les ordonnateurs du Trésor public du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, il faut, d'après les motifs qui viennent d'être expliqués, retrancher des recettes et dépenses ordinaires la somme de 13,104,984 livres, et celle de 53,163,998 livres des recettes et des dépenses extraordinaires. Il est certain que c'est le seul moyen d'avoir les recettes et les dépenses réelles.

Par l'effet de ces retranchements, la recette

ordinaire, qui était de 676,668,356 livres ne sera plus que de..... 663,563,372 l.

Et la dépense ordinaire qui était de 852,336,732 livres, se trouve réduite à..... 839,231,748 l.

Quant aux recettes et dépenses extraordinaires, en en retranchant également la somme détaillée ci-dessus de 53,163,998 livres, la recette extra-

ordinaire, qui était de 638,179,360 livres, ne sera plus que de..... 585,015,362 l.  
 Et la dépense extraordinaire, qui était de 425,841,064 livres, ne doit plus être que de..... 372,677,066 l.

Cette explication était absolument nécessaire pour établir les faits. Les voilà bien posés. Deux nouveaux tableaux des recettes et des dépenses extraordinaires 5 et 6, où cette réduction se trouve imprimée, rendront l'opération plus sensible; nous les plaçons à la suite des précédents. Ils offrent, article par article, les réductions motivées ci-dessus. Un autre tableau, n° 7, présente les deux seuls articles de la recette et de la dépense ordinaire auxquels cette opération apporte quelque changement. Nous sommes donc parvenus au point de pouvoir connaître exactement ce que nous avons dépensé. Avant de nous en occuper, le calcul suivant peut être encore utile pour démontrer la similitude des résultats.

La recette ordinaire réelle a été, comme on vient de le voir, pendant les 20 mois en question, y compris le fonds de caisse de 58,539,079 livres, qui existait au 30 avril 1789... 663,563,372 l.

*Nota.* Ce qui réduit la recette effective, en défalquant le fonds de caisse, à 605,024,293 livres.

La dépense ordinaire, dans le même espace de temps, s'est élevée à..... 839,231,748

Ainsi les recettes ordinaires ont été inférieures aux dépenses ordinaires de..... 175,668,376 l.

L'Assemblée nationale ne pouvait se dispenser de couvrir ce déficit dans les recettes; elle l'a fait. Elle a de plus fourni aux dépenses extraordinaires qui ont eu lieu dans le même temps et qui, pour la plupart, consistent en remboursements de capitaux de la dette faits directement au Trésor public. Ces dépenses extraordinaires montent, comme on vient de le voir, à.. 372,677,066

Ainsi, d'après les deux comptes, le total des objets auxquels l'Assemblée nationale a été obligée de pourvoir par des moyens autres que ses revenus, montent à..... 548,345,442 l.

Les recettes extraordinaires effectives ont monté, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, à..... 585,015,362

Ainsi a dû se trouver au 1<sup>er</sup> janvier 1791 un fonds de caisse ou excédent de recette de..... 36,669,920 l.

Cet excédent de recette est effectivement le premier article du compte de la présente année. L'exactitude des calculs précédents se trouve donc démontrée de nouveau par la conformité des sommes composant le fonds de caisse de ..... 36,669,920 l.

Nous venons de voir que la dépense totale réelle portée dans les deux comptes que nous examinons, pendant les 20 mois qui se sont écoulés du 1<sup>er</sup> mai 1789, au 1<sup>er</sup> janvier 1791, montait, savoir:

En dépense ordinaire, à... 839,231,748  
 En dépense extraordinaire, à 372,677,066  
 Total..... 1,211,908,814 l.

Mais, au 1<sup>er</sup> janvier 1791, époque où se terminent les comptes ci-dessus, les dépenses publiques n'étaient pas au courant. L'ancienne méthode de ne faire que des paiements partiels, de ne donner que des aperçus incomplets, de prescrire des délais aux parties prenantes, afin de reculer les embarras du moment; cette méthode vicieuse subsistait encore, et, en conséquence, il restait à acquitter plusieurs objets importants de la dépense ordinaire. Un autre article considérable se trouvait arriéré. Le culte de 1790, ainsi que le traitement des ecclésiastiques supprimés, avaient dû être payés sur le revenu des domaines nationaux de 1790, mais les rentrées de ces revenus étaient tardives; les fermages de la dîme, qui en faisaient partie, ne se payent pas au moment de la récolte; il était donc nécessaire d'y suppléer par des secours particuliers. Enfin, il existait un autre arriéré bien digne de fixer l'attention de l'Assemblée nationale, celui des rentes et intérêts payés par l'Etat. Il en était dû un semestre outre le courant. C'est à cette époque qu'assurée de ces faits, et voulant établir un ordre durable, l'Assemblée a ordonné la séparation entière de ces objets en retard, d'avec le compte courant de l'année; elle a voulu qu'au commencement de chacun des mois de 1791, l'état de ce qui aurait été payé le mois précédent sur ce nouvel arriéré lui fût présenté. Malgré les paiements déjà faits, tout n'est pas encore soldé; mais il n'en reste plus que pour de médiocres sommes. Ce que l'on a payé sur cette partie appartient évidemment à l'année 1790, et a monté pendant le premier semestre de cette année à 188,422,419 livres. Pour avoir l'universalité des dépenses antérieures à 1791, il faut donc ajouter cette somme à la précédente de 1,211,908,814 livres, et l'on aura un total de 1,400,331,233 livres.

Ce total comprend une somme considérable en capitaux de la dette exigible remboursés directement au Trésor public. Pour s'assurer du montant des dépenses, il est nécessaire de connaître la somme des remboursements. L'état s'en trouve dans les comptes que nous avons rapportés; il ne s'agit plus que de le transcrire.

*Remboursements faits par le Trésor public, extraits des comptes de M. Necker et de M. Dufresne, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1791.*

Rescriptions des recettes générales revenues sur le Trésor public, faute de paiements dans les provinces..... 28,889,155 l.  
 Remboursement relatif aux paquebots qui ont été supprimés..... 1,544,906  
 Remboursement de l'ancien papier monnaie des îles de France et de Bourbon..... 2,044,996  
 Remboursement de petites rentes de 20 livres et au-dessous..... 273,289  
 Remboursement d'offices de receveurs généraux et particuliers, par compensation de pareille somme sur leurs débits. 820,000  
 Remboursement de deux offices d'archers de la compagnie du prévôt général des monnaies, supprimés et liquidés..... 202  
 Remboursement d'un office de conseiller de l'hôtel commun de Monceny..... 440



Remboursement d'un billet et de deux primes de la loterie d'octobre 1783, portés en recette.....	900 l.
Remboursement de 5 billets de la loterie d'octobre 1780, reçus par dons patriotiques, et portés en recette.....	1,000
Remboursement d'un effet suspendu, reçu dans la contribution patriotique, et porté en recette.....	600
Remboursement d'une somme reçue de trop dans un paiement ci-devant fait pour les intérêts du prix de l'hôtel vendu à Madame de Bourbon.....	10,750
Remboursement fait aux notaires de Paris des honoraires d'actes qui leur étaient dus d'anciens emprunts.....	2,628,445
Remboursement de billets que le sieur Beaugeard, receveur général des ci-devant Etats de Bretagne, avait fournis pour les impositions de cette province, et qu'il n'a pu acquitter.	1,096,000
Remboursement d'un billet du sieur de Boulongne, ancien trésorier de la guerre, revenu sur le Trésor public, faute de paiement, porté en recette...	20,000
Remboursement fait à la ville de Paris, conformément au décret de l'Assemblée nationale, pour avances que cette ville a faites pour des objets d'embellissement, autorisés par édit de septembre 1786.....	353,814
Remboursements divers....	601,922
Remboursement d'un emprunt fait en Hollande pour les Américains.....	2,207,973
Remboursement d'un emprunt de Gènes.....	4,610,249
Emprunt de la Flandre maritime.....	474,500
Remboursement d'anciennes anticipations.....	221,435,570
Remboursement de dépôts faits au Trésor public.....	318,000
Remboursement pour partie du prêt fait par les fermiers généraux, sur leur bénéfice dans le dernier bail.....	2,460,000
Dernière partie du remboursement fait aux fermiers généraux, sur les fonds de place d'un fermier général.....	200,000
Remboursement à M. le prince de Condé, pour les droits utiles du Clermontois.....	600,000
Remboursement des avances faites par les receveurs généraux, en 1785.....	10,000,000
Remboursement d'un prêt fait au Trésor public avant le 1 <sup>er</sup> mai 1789, par la caisse d'es-compte.....	3,600,000
Remboursement au sieur de Mory, sur ses anciennes avances.....	73,000
Remboursement sur la loterie des hôpitaux, d'octobre 1787..	6,059,525

Remboursement à des commissaires des guerres, supprimés au mois d'avril 1788.....	290,000 l.
Remboursement d'offices de receveurs particuliers des finances, qui sont en faillite....	136,217
Remboursement des emprunts des pays d'Etats.....	6,423,447
Frais relatifs à l'Assemblée des notables de 1788.....	59,710

Total des remboursements compris dans les comptes de M. Necker et de M. Dufresne, de 1789 et 1790..... 297,234,630

Il est indispensable d'ajouter à ces remboursements la somme employée dans les comptes de M. Dufresne, de 1791 (1), au semestre arriéré des rentes et intérêts de la dette publique. C'est bien réellement un remboursement de l'arriéré que l'on devait comme tous les autres. M. Dufresne, dans son aperçu, ne l'avait évalué qu'à 90,030,000 liv. Il a monté, suivant le compte effectif qu'il a rendu, à..... 114,473,234

Total des remboursements faits directement au Trésor public, en 1789, 1790 et 1791.... 411,707,864

Cette somme, dans tous les cas, devait être payée par la caisse de l'extraordinaire, spécialement chargée d'acquitter la dette exigible, dont tous les objets ci-dessus faisaient essentiellement partie. Il faut donc la retrancher de la somme de 1,400,331,233 livres. Il restera le total des dépenses du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, qui monte à..... 988,623,369 l.

Dans cette somme de 988,623,369 livres, se trouvent comprises les dépenses de tout genre. Pour ne pas nous écarter de notre méthode, il faut en extraire les dépenses extraordinaires. Elles se trouvent dans le tableau n° VI. Elles y sont placées avant les remboursements.

Pour la commodité du lecteur, nous allons représenter ici l'état de ces dépenses extraordinaires, tout seul, afin qu'en l'examinant, en particulier, on s'assure bien qu'aucun des objets qu'il renferme ne faisait partie des dépenses ordinaires.

(1) On prétendrait peut-être que nous avons tort de mettre au rang des remboursements ce reste des rentes arriérées. Cependant, si le système général du remboursement de l'arriéré eût été appliqué aux rentes ainsi qu'aux autres dettes, le 22 janvier 1790, il n'y aurait pas de doute. L'Assemblée, par respect pour cette dette la plus sacrée de toutes, n'a pas voulu en suspendre le paiement. Elle a pris le parti de solder cet arriéré en même temps que le courant. C'est donc évidemment la même chose qu'elle a fait dans une autre forme. C'est évidemment le paiement d'une dette arriérée. (Note du rapporteur.)

*Dépenses extraordinaires faites en 1789 et 1790, extraites de comptes de M. Necker et de M. Dufrésne.*

## TRAVAUX.

De l'enceinte du Havre....	}	14,432,831 l.
De la rade de Cherbourg...		
Des fortifications militaires de Cherbourg.....		
Du pont Louis XVI.....		
De la clôture de Paris.....	}	420,000
Travaux du canal de Charolais.....		
Traites et autres dépenses relatives aux grains et aux farines.....		45,587,546
Achat des matières d'or et d'argent extraites de Pétranger.		4,833,483
Achat du numéraire pour le service du Trésor public.....		3,461,493
<i>Avances diverses faites par le Trésor public, déduction faite des parties rentrées.</i>		
Aux forges royales.....	}	658,144
A la ville de Paris.....		
Aux fermiers de Sceaux et Poissy.....		
Au département de la Gironde.....		
Au sieur Gojard, pour payer les rentes de secrétaire du roi.	}	378,031
Dépenses relatives à la formation des assignats.....		
Primes pour l'importation des grains.....		5,671,907
Total.....		75,442,436 l.

Il convient d'y ajouter : 1° un article qui, dans les comptes précédents, est placé parmi les dépenses ordinaires, mais qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1791, n'en faisait point partie; savoir : les honoraires des députés et les frais de l'Assemblée nationale; ils ont monté, en 1790 et 1791, à (1).....

Cet article se trouve dans le tableau n° III, article 45;

2° Les avances faites en 1791 pour le culte et le traitement des ecclésiastiques de 1790; elles ont monté, pour les 5 premiers mois, suivant le calcul raisonné du 2<sup>e</sup> rapport des commissaires du comité central de liquidation et de la caisse de l'extraordinaire, p. 6 et 7, à... 18,178,240

On n'a rien eu à payer sur cet objet en juin.

Total des dépenses extraordinaires de 1789 et 1790..... 105,278,143 l.

(1) A partir du 1<sup>er</sup> janvier dernier, cette dépense est au rang des dépenses ordinaires; voilà pourquoi elle n'est employée ici que pour 1789 et 1790. (Note du rapporteur.)

1<sup>re</sup> SÉRIE. T. XXX.

En retranchant cette somme du total des dépenses rapportées ci-devant, montant à 988,623,369 livres, on aura la dépense ordinaire des 20 mois, qui ne montera effectivement qu'à.....

883,345,226 l.

C'est l'exacte somme des dépenses ordinaires du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, et, pour récapituler les dépenses de tout genre faites pendant cet intervalle, nous rappellerons ici les 3 articles précédents.

1° Les sommes employées en remboursements.

Elles se montent à..... 411,707,864 l.

2° Les sommes employées en dépenses commandées, ou par la disette des grains, ou par la suite des travaux commencés sous l'ancien régime, ou par la rareté du numéraire, ou par les frais de l'Assemblée nationale, ou enfin pour avancer le paiement du culte et du traitement des ecclésiastiques de 1790.....

105,278,143

3° Les sommes employées aux dépenses ordinaires de l'État, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1791, époque où la plupart des suppressions ont commencé à produire leur effet.....

883,345,226

Somme totale pareille.... 1,400,331,233 l.

Récapitulant ensuite les recettes qui ont rapport à la même époque, nous aurons :

1° Les recettes ordinaires des comptes de 1789 et 1790. 663,563,372 l.

2° Les recettes extraordinaires des mêmes comptes... 585,015,362

3° Les recettes extraordinaires faites en 1791 pour payer les restes de 1790..... 188,422,419

Total des recettes relatives à 1789 et à 1790..... 1,437,001,153 l.

Et, en balançant cette recette de..... 1,437,001,153 l.

Avec la dépense de..... 1,400,331,233

On trouvera le même fonds de caisse de..... 36,669,920 l.

Trois articles composent, comme on vient de le voir, la totalité des dépenses de l'État du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791.

1° Les dépenses ordinaires;

2° Les dépenses extraordinaires;

3° Les remboursements faits directement au Trésor public.

Examinons-les successivement.

Quant au premier article, celui des dépenses ordinaires, il peut être intéressant de le comparer avec l'état de celles qui auraient eu lieu dans l'ancien ordre de choses. Cet état est connu.

Le compte rendu par M. Necker, au moment de l'ouverture des états généraux, en fait foi. Les dépenses fixes d'alors montaient à 531,533,000 livres, ce qui, pour 20 mois, aurait employé 885,888,334 livres.

La même dépense n'a monté, dans le même temps, qu'à 883,345,226 livres. Ainsi, pendant la Révolution, la dépense fixe, comparée à celle d'un temps ordinaire, et même en supposant que dans ce temps ordinaire aucun accident, aucune fantaisie, aucune expédition ne fussent venus à la traverse, a été moindre de 2,543,058 livres.

Le second article, celui des dépenses extraordinaires, résulte, pour les deux tiers, des dispositions faites par l'ancienne administration. Il a monté à 105,278,143 livres; son examen est à l'abri de toute critique.

Quant au troisième article, il n'a pas besoin de commentaire. L'Assemblée nationale n'a pas attendu l'organisation de la caisse de l'extraordinaire pour ordonner le remboursement à jour des anticipations et des autres dettes échues. Il a été fait directement au Trésor public. Si la caisse de l'extraordinaire eût existé plus tôt, c'est elle qui en aurait été chargée, et la somme de ces remboursements ne se trouverait pas dans ce compte. L'ancienne administration se serait peut-être tirée d'embaras par d'autres moyens, en prononçant la suspension provisoire de ces divers paiements. Elle a donné plusieurs exemples de cette manière de s'acquitter. L'Assemblée s'honore d'avoir été fidèle à d'autres principes.

Nous voilà parvenus à un premier résultat qui repousse victorieusement ces prétendues dilapidations qu'on n'a cessé de reprocher à l'Assemblée nationale. Elles n'ont jamais existé que dans l'imagination de ceux qui avaient pris à tâche de décrier ses opérations. Il faut cependant analyser jusqu'aux prétextes dont ils se servent. Les dépenses des départements du ministère, que nous n'avons pu offrir qu'en masse, et dont l'Assemblée a demandé le détail aux différents ordonnateurs, présenteront sans doute quelques faux frais résultant de la Révolution; mais l'ensemble de ces dépenses, ainsi que nous l'avons prouvé, n'a pas atteint les limites de l'ancien ordre de choses; ainsi les déclamations sur cet objet n'ont pas une grande latitude.

Les dépenses extraordinaires n'appartiennent que pour une somme médiocre aux circonstances où nous nous sommes trouvés; si elles donnaient lieu à des reproches, ce n'est pas à l'Assemblée nationale qu'ils pourraient être adressés.

Quant aux remboursements, ils ne pourraient choquer que ceux qui regretteraient les anticipations, et ceux-là n'en feront pas l'aveu. Il est clair qu'on n'aurait rien gagné à ne pas rembourser, qu'il fallait payer ce que l'on a payé, ou le devoir, et qu'au moins, en étant que justes, nous avons éteint des intérêts.

Le grand argument des detracteurs de l'Assemblée nationale est qu'elle a laissé dépérir les revenus de l'Etat, et que, ses opérations ayant anéanti les recettes, elle a été forcée d'y substituer des capitaux. C'est à ce reproche que nous allons nous attacher, non pour nier la diminution des recettes, non même pour faire valoir toutes les raisons politiques qui prouvent que l'Assemblée a bien fait de moins considérer l'inconvénient d'un jour que les grands avantages de l'avenir, mais pour apprécier avec précision un objet que l'on n'a cessé de présenter d'une manière illimitée.

Nous prendrons encore pour base le compte

de M. Necker au moment de l'ouverture des états généraux; il portait la recette annuelle à 475,274,000 livres, ce qui, pour 20 mois, aurait dû produire, en ne supposant aucune non-valeur, 792,156,667 livres. Dans ce même espace de temps, la recette des revenus, y compris 58,539,079 livres qui, au 1<sup>er</sup> mai 1789, composaient le fonds de caisse du Trésor public, n'a été que de 663,563,372 livres (1); et en défalquant, comme on le doit, ce fonds de caisse, elle n'est montée qu'à 605,024,293 livres. Ainsi le déficit des recettes, que l'on peut attribuer à la Révolution, monte à 187,132,374 livres. Cette somme a été remplacée par la caisse de l'extraordinaire: on pourrait donc nous attribuer, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791, une consommation extraordinaire de 187,132,374 livres.

Ce calcul est bien simple; il est cependant possible de lui opposer une objection de chicane. On peut dire que la contribution patriotique fait partie de nos recettes, que c'est un nouvel impôt très indépendant des autres, et que les recettes ont été moindres de toute la somme qu'il a produite depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791. Il serait facile de répondre à cette observation; mais nous consentons à la recevoir comme si elle était sans réplique. Cette contribution est en effet employée dans le compte de M. Necker et dans le premier compte de M. Dufresne, pour 27,312,655 livres; ainsi, en additionnant cette somme à celle 187,142,374 livres, précédemment citée, on aura un total de 214,445,629 livres qui ont manqué au payement des anciennes impositions.

C'est là le *maximum* des reproches que, jusqu'au premier janvier 1791, la plus insigne malveillance pourrait faire à l'Assemblée nationale; mais, après l'avoir exposé sans déguisement, il peut être permis d'observer que, si les recettes ont été de 214 millions moins fortes qu'elles auraient pu l'être, le peuple a payé 214 millions de moins qu'il n'aurait fait. Peut-être ne regardera-t-on pas cet argent comme entièrement perdu.

Il nous reste à joindre aux états précédents le compte du Trésor public des 6 premiers mois 1791. Il a été rendu par M. Dufresne, et rapporté mois par mois à l'Assemblée nationale (2). Ce compte est désormais aussi simple que les précédents l'étaient peu. La dépense est fixée par le décret du 18 février. La recette doit y correspondre, puisque la fixation de la dépense est la base du calcul des contributions publiques. L'Assemblée prévoyant le retard des recettes, efit mévitable d'un système d'imposition absolument neuf, a décrété, le 17 avril, que ce qui manquait à la recette de chaque mois serait fourni par la caisse de l'extraordinaire, en vertu d'un décret particulier. Cet ordre a été constamment suivi. Des commissaires du comité central de liquidation et de la caisse de l'extraordinaire, ont rendu tous les mois un compte imprimé de l'exécution du décret du 17 avril: ainsi rien n'est plus rigoureusement constaté que l'état du Trésor public en 1791. Le même ordre est prescrit pour une portion des dépenses de cette année, qui tiennent absolument aux circonstances, et pour lesquelles on n'a point établi d'impositions. Des décrets les ordonnent et les fixent. Le Trésor public en fait l'avance et en rend compte. Un décret spé-

(1) Voyez le tableau n° VII.

(2) La réunion des 6 mois, avec des notes explicatives, est imprimée dans les pièces justificatives, à la suite de ces mémoires. (*Note du rapporteur.*)

cial en ordonne le remboursement le mois suivant. De cette manière, il est aisé de présenter le compte de cette année. Si les nouvelles perceptions avaient pu être en plein recouvrement, la recette de 6 mois aurait dû monter à..... 291,350,000 liv.  
Elle n'a été que de (1)..... 146,287,453

Ainsi la caisse de l'extraordinaire a dû fournir et a fourni en effet un supplément de... 145,062,547 liv.

Les dépenses particulières à cette année ont employé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet..... 27,262,185

Le décret du 4 mai prescrit à la caisse de l'extraordinaire un paiement par mois de 596,914 livres pour supplément de solde aux régiments portés au complet de guerre. Le premier paiement fait en juin, ci. 596,914

Total des fonds sortis de la caisse de l'extraordinaire pour le service des 6 premiers mois de 1791..... 172,921,646 liv.

On pourrait regarder la première partie de cette somme comme une simple avance. L'on n'aurait pas été dans le cas de la faire, si le travail du comité des contributions publiques avait pu être achevé plus tôt. Il n'a pu l'être, parce qu'il exigeait une multitude de combinaisons, et qu'il eût été du plus grand danger de précipiter un pareil ouvrage. Le temps de faire les rôles dans tout le royaume, et de les mettre en recouvrement, est aussi nécessairement long; mais, dès que la perception pourra commencer, il est évident qu'elle sera bien facile sur des contribuables qui ont déjà recueilli la dime à leur profit, qui n'ont plus à payer ni gabelle, ni droits d'aide, ni tabac, ni entrées, ni octrois, ni douanes intérieures, ni mille autres petits droits.

Il est du moins évident que la caisse de l'extraordinaire ayant suppléé au déficit de toutes les recettes, a fait l'avance de la contribution patriotique, dont le second terme est compris dans les revenus de cette année. Elle retrouvera certainement cette partie de ses avances; elle a déjà sur cet objet des recouvrements acquis. Il lui rentrera de même au moins une partie de ce qu'elle a fourni pour le culte de 1790; mais en supposant que rien ne lui rentrât, ni de ses

(1) On regarde en 1791 comme dépensée la somme entière des dépenses fixées par le décret du 18 février. En effet, dès qu'une dépense est irrévocablement déterminée, le retard des parties prenantes ne doit rien changer aux dispositions générales. Les fonds non encore distribués attendent ceux qui ont droit de les réclamer, et leur destination ne doit jamais être intervertie.

Dans ce compte des 6 premiers mois 1791, il se trouve, comme dans les précédents, des recettes et des dépenses fictives, dont le calcul est fait dans les observations à la suite du compte. Il pourra en résulter, à la suite de l'année, une réclamation de la part du Trésor public, pour toutes les parties de recettes sans réalité. Mais les comptes des 6 premiers mois 1791, tels qu'ils sont, ayant servi de base aux décrets qui ont accordé les suppléments, on ne s'est pas permis d'y faire le moindre changement.

L'usage des recettes et des dépenses fictives est proscrit depuis l'établissement de la Trésorerie. (Note du rapporteur.)

avances d'impositions, ni de la contribution patriotique, ni des revenus ecclésiastiques de 1790, en admettant les hypothèses les plus analogues au système de l'opposition, il faudrait alors mettre les suppléments fournis par la caisse de l'extraordinaire aux recettes de 1791, ainsi que ceux de 1790, au rang des sacrifices absolus, et additionner la somme de 145 millions fournis au Trésor public pour remplacer le vide des recettes de 1791, aux 214 millions résultat des comptes de 1789 et 1790. Le total de ces suppléments pour l'espace de 26 mois, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> juillet 1791, monterait alors à 359 millions, et nous répéterions qu'à la vérité le peuple ne les a pas payés; nous avouerions que ce soulagement est une suite de nos opérations, et en dépit des censeurs, cette idée adoucirait nos regrets.

La totalité des dépenses antérieures au 1<sup>er</sup> janvier dernier montait, ainsi que nous l'avons prouvé, à..... 1,400,331,233 l.

Les 6 premiers mois de dépenses du Trésor public de 1791 sont fixés, par le décret du 18 février, à..... 291,350,000

Les dépenses particulières à l'année 1791 ont employé dans le même espace de temps.... 27,262,185

Le supplément de solde de l'augmentation de l'armée.... 596,914

Total des dépenses jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1791..... 1,719,540,332 l.

Ces fonds proviennent :

1<sup>o</sup> Du fonds de caisse qui existait au 1<sup>er</sup> juillet 1789... 58,539,079 l.

2<sup>o</sup> De la recette ordinaire faite du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791 605,024,293

3<sup>o</sup> De la recette ordinaire faite du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1791. 146,287,453

4<sup>o</sup> De l'emprunt national, de ceux des pays d'Etats, de celui de Gênes, des dons patriotiques, du produit des coupons d'intérêts reçus avec les assignats, et de diverses rentrées extraordinaires.....

809,850,825 l.

5° De la caisse d'es- compte, en billets et promesses d'assignats à la fin de 1789 et dans le cours de 1790.....		400,000,000 l.
6° D'assi- gnats en oc- tobre, no- vembre et décembre 1790.....	124,095,000	
7° D'assi- gnats four- nis en 1791 pour ac- quitter le reste des dépenses de 1790, les frais du culte, etc.	188,422,419	
8° D'assi- gnats four- nis en 1791 pour sup- pléer au dé- ficit des re- cettes.....	145,062,547	485,439,065
9° D'assi- gnats four- nis en 1791 pour ac- quitter les dépenses particuliè- res à l'an- née 1791(1)	27,262,185	
10° D'assi- gnats four- nis en juin pour le sol- de de l'aug- mentation de l'armée.	596,914	
Total.....		1,756,210,252 l.
Total des recettes.....		1,756,210,252 l.
Les dépenses ci-dessus sont de.....		1,719,340,332
Partant, reste en caisse comme ci-devant (2).....		36,669,920 l.

(1) Le quatrième compte, rendu par les commissaires de la caisse de l'extraordinaire et du comité central de liquidation, ne porte cette somme qu'à 27,262,135 livres au lieu de 27,262,185 livres comme elle est portée ici. C'est une erreur de calcul déjà relevée dans le compte de juin, à laquelle on n'a pas eu égard dans celui de juillet, et qui sera rétablie dans le compte d'août. Cette erreur était de 49 liv. 10 sols. Voyez le *compte de juin susdit*, p. 7. (*Note du rapporteur.*)

(2) On observera peut-être que rien ne prouve, au 1<sup>er</sup> juillet 1791, le reste en caisse de 36,669,920 livres que nous citons sans cesse pour preuve de nos calculs. On pourra dire même que ce fonds de caisse a varié tous les mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cette observation

Ce dernier résultat est une nouvelle preuve de l'exactitude des calculs.

Pour achever la démonstration, il faut que ce compte se trouve d'accord avec ceux que la caisse de l'extraordinaire rend tous les mois; c'est ce qui nous reste à examiner. Nous prenons pour terme de comparaison le dernier compte qu'elle a rendu au 1<sup>er</sup> août.

Nous avons dit que la caisse de l'extraordinaire, indépendamment des remboursements qu'elle fait tous les jours de la dette exigible, remboursements qui, au 1<sup>er</sup> juillet, montaient à 346 millions, avait fourni jusqu'à cette époque au Trésor public, outre l'échange des anciens billets de caisse, divers suppléments et secours montant à..... 485,439,065 l. » s.

Elle a de plus payé chaque mois, depuis le 1<sup>er</sup> août 1791, la somme de 5 millions pour remplacement du revenu des domaines nationaux. Nous avons déjà compris cette somme parmi les recettes ordinaires, ainsi qu'elle l'est dans les états de recettes de M. Dufresne. Nous aurions fait un double emploi si nous l'eussions comprise une seconde fois dans les secours de la caisse de l'extraordinaire; mais comme il ne s'agit ici que de son propre compte, et qu'elle y emploie tout ce qu'elle verse au Trésor public indistinctement, il faut, pour le rapprochement des deux comptes, reporter ici cette somme, ci pour 6 mois..... 30,000,000 »

Nous nous en tiendrions là, si nous ne faisons pas la comparaison d'un état de caisse au 1<sup>er</sup> août avec un compte qui finit au 1<sup>er</sup> juillet; il faut donc joindre ici le paiement des revenus des domaines nationaux faits en juillet... 5,000,000 »

Il faut ajouter de même un second paiement de la somme décrétée par mois pour la solde de l'augmentation de l'armée.... 596,914 »

Total des versements que la caisse de l'extraordinaire doit avoir faits suivant les comptes ci-dessus, en y ajoutant les paiements faits par elle en juillet..... 521,035,979 l. » s.

est juste, et ne détruit pas notre calcul. L'Assemblée nationale a complété chaque mois la recette du Trésor public, afin qu'il fût toujours en état de fournir à la dépense décrétée. Nous devons supposer la dépense faite, parce que les parties prenantes peuvent se présenter d'un moment à l'autre; et, en conséquence, le fonds de caisse, après l'acquit des dépenses, doit toujours se trouver égal à ce qu'il était au 1<sup>er</sup> janvier. Les différences ne sont que momentanées jusqu'au solde de tous les comptes. (*Note du rapporteur.*)



Voici le compte que la caisse de l'extraordinaire rend elle-même au 31 juillet, page 6.

*Versements faits au Trésor public.*

Suivant le compte au dernier juin.....	458,851,364 l. 13 s.	} 521,035,871 10
Pendant juillet.....	62,184,506 17	
Seule différence entre les deux comptes.....		<u>107 l. 10 s.</u>

Il est difficile d'être plus d'accord (1).

Les comptes précédents, contrôlés par tous ceux qui ont quelque relation avec eux, donnent les mêmes résultats. Il est donc impossible de douter de leur exactitude.

Pour nous résumer sur tous les calculs précédents, et pour arriver à un résultat général ; en supposant l'échange des billets de la caisse d'escompte et des promesses d'assignats terminé, il a été fourni au Trésor public, par la caisse de l'extraordinaire, depuis le commencement de la Révolution, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1791, tant pour payer les 400 millions avancés par la caisse d'escompte, que pour les suppléments de recettes, remboursements, dépenses extraordinaires de 1789 et 1790, et dépenses particulières à 1791 (2) ci..... 885,439,065 l.

En y ajoutant le produit de l'emprunt national et des autres recettes extraordinaires..... 60,920,362

Total des recettes extraordinaires, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1791..... 946,359,427 l.  
Sur cette somme, il a été employé en remboursement..... 411,707,864

534,651,563 l.

(1) La différence des deux comptes provient d'une erreur qui s'était glissée, ainsi qu'on va le voir, dans le compte de la caisse de l'extraordinaire.

Au compte de janvier 1791, page 4, elle déduit de la somme de ses versements au Trésor public, deux articles :

1<sup>o</sup> Pour les coupons annexés aux versements du 13 octobre et 5 novembre..... 1,168,890 liv.  
2<sup>o</sup> Un appoint en argent resté en assignats..... 110

Total..... 1,169,000 liv.

Cette déduction de coupons ne devait pas se faire, parce que la caisse de l'extraordinaire les ayant employés comme valeur dans ses paiements au Trésor public, depuis la suppression de l'intérêt des assignats, elle en devait compte ; aussi elle a réparé cette erreur dans son compte du mois de mai, page 6. Elle y rétablit dans la somme des versements faits au Trésor public, les 1,168,890 livres qu'elle en avait mal à propos déduits ; mais elle n'y rétablit pas l'appoint de 110 livres. Ainsi, il doit y avoir constamment une différence de 110 livres entre le compte du Trésor public et celui de la caisse de l'extraordinaire. Elle n'est ici que de 107 liv. 10 s. Cette dernière différence provient des sols omis dans les comptes précédents.

L'erreur ci-dessus est reconnue par la caisse de l'extraordinaire et sera réformée dans son prochain compte. (*Note du rapporteur.*)

(2) On ne comprend pas dans cette somme les 30 millions avancés sur le produit des domaines nationaux, qui font partie des revenus ordinaires de 1721, et qui rentrent journellement. (*Note du rapporteur.*)

Le total des capitaux consommés en dépenses est de..... 534,651,563 l.  
Une partie de cette somme a été employée au remplacement momentané, du moins pour une grande partie des impositions arriérées, montant à..... 359,507,164

Ainsi, toutes les dépenses extraordinaires de 1789, 1790 et 1791, et le remplacement d'une partie de l'ancien déficit qui montait à 76 millions au moment de l'ouverture des états généraux, n'ont coûté que..... 175,144,399 l.

Et, sur cette somme, il est resté en caisse, comme on l'a vu précédemment, 36,669,920 livres.

Il est peut-être nécessaire de présenter encore un dernier résultat. Nous n'avons parlé dans ce mémoire de la caisse de l'extraordinaire, que sous le rapport qu'elle a eu avec le Trésor public pour les versements de fonds qu'elle y a faits. Nous n'avons pas rendu compte de ses autres opérations, croyant inutile de répéter ce qu'elle imprime tous les mois dans le plus grand détail. Elle a publié 8 comptes consécutifs depuis le mois de décembre 1790, et le dernier récapitule constamment celui de tous les mois précédents. Mais, pour ne rien laisser en arrière dans un ouvrage qui doit présenter l'ensemble des opérations du gouvernement, nous allons tracer le tableau de tous les paiements de la caisse de l'extraordinaire.

Elle est chargée de l'emploi total des assignats ; ils ont plusieurs destinations différentes :

1<sup>o</sup> L'échange des promesses d'assignat et des billets de caisse d'escompte jusqu'à la concurrence de 400 millions.

Au 1<sup>er</sup> juillet les échanges faits montaient à..... 354,354,300 l.  
Ceux de juillet à..... 5,307,000

Total..... 359,861,300 l.

Il reste donc à échanger..... 40,138,700

Total..... 400,000,000 l.

2<sup>o</sup> Au 1<sup>er</sup> août, ses versements faits au Trésor public montaient, comme on l'a vu ci-dessus, page 324, à..... 521,035,979 l.

3<sup>o</sup> Les remboursements de tout genre, qu'elle a directement opérés, montaient au 1<sup>er</sup> juillet à..... 346,338,610 l.  
Ceux de juillet à..... 50,431,319

Total..... 396,769,929 l.

4° Le remboursement des coupons d'assignat montaient au 1 <sup>er</sup> juillet à.....	4,483,363 l.
Celui de juillet à.....	264,429
<b>Total.....</b>	<b>5,247,792 l.</b>
5° Des avances faites par elle en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, à diverses villes, montaient au 1 <sup>er</sup> août à.	358,333 l.

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

1° Echange de billets de caisse ou promesses d'assignat.....	359,861,300 l.
2° Versements faits au Trésor public.....	521,035,979
3° Remboursements de tout genre.....	396,769,929
4° Remboursement des coupons d'assignat.....	5,247,792
5° Avances à diverses villes	358,333
<b>Total des assignats employés.</b>	<b>1,283,273,333 l.</b>

La totalité des assignats décrétés par l'Assemblée nationale est de..... 1,800,000,000 l.

Mais, depuis que les assignats ne portent plus d'intérêts, on a délivré au Trésor public des assignats garnis de leurs coupons; ils y ont été reçus comme espèces. La caisse de l'extraordinaire ayant payé avec cette valeur, qui excède celle des 400 millions des premiers assignats, elle doit porter cette même valeur en recette, ci.....

1,656,468

1,801,656,468 l.

Il restait donc à disposer au 1<sup>er</sup> août de..... 518,383,135 l.

Sur cette somme, il ne faut pas oublier qu'il reste à échanger en billets de caisse et promesses d'assignats..... 40,438,700

Ainsi, il ne restait effectivement à disposer au 1<sup>er</sup> août que de..... 478,244,435 l.

Il est bon d'observer que sur la somme en assignats de..... 1,283,273,333 l.

Qui avaient été mis en circulation, il en était rentré à la caisse de l'extraordinaire au 1<sup>er</sup> août..... 221,234,831

Sur quoi, à cette époque même, il avait été brûlé pour 215 millions.

Qu'ainsi, il n'y avait effectivement en circulation que. 1,062,038,502 l.

Il faudrait en défalquer encore ce qui en est rentré dans les 544 caisses de districts.

Au 1<sup>er</sup> juillet les reconnaissances provisoires de liquidation montaient à. 14,483,719 h.

Il en a été

expédié au

mois de juillet.....

2,091,772

16,575,491 l.

Tel est le résultat entier des opérations de l'Assemblée nationale; elle a trouvé le désordre partout, partout elle a rétabli l'ordre. Elle a préféré des sacrifices pris sur la masse commune à des perceptions forcées sur un peuple épuisé. Elle a déraciné le vice de l'ancienne imposition avant l'établissement complet de la nouvelle, parce que le premier de ses devoirs était de bannir du royaume un système destructeur, qui faisait depuis des siècles sa désolation. Il en est résulté que les impositions ont rendu 359 millions de moins qu'elles n'eussent dû naturellement produire; mais aussi le peuple a payé 359 millions de moins. Si les ennemis de la patrie eussent été capables de faire au bien public le sacrifice de leurs passions et de leurs préjugés, le terme de nos maux serait arrivé. De nouvelles dépenses ne seraient pas commandées par des circonstances impérieuses; nous pourrions dans ce moment-ci calculer avec précision l'avenir, payer tranquillement nos dettes, jouir du calme et du bon ordre qu'une trop juste méfiance trouble encore dans tout le royaume, et commencer une nouvelle carrière avec tous les avantages de la liberté. Quoique nous soyons loin d'un tel bonheur, on peut cependant évaluer la somme des sacrifices qui nous restent à faire, et considérer l'état des finances après l'Assemblée nationale.

## TROISIÈME PARTIE.

*Des finances après l'Assemblée nationale.*

Quoi que l'Assemblée nationale n'ait pas encore terminé ses travaux, nous ne croyons pas nous être écartés du but de cet ouvrage en choisissant l'époque du premier juillet dernier, pour y rapporter le résultat de tous les calculs de l'administration. Il fallait bien s'arrêter à un point déterminé; et, toutes choses égales, une époque ordinaire de comptabilité nous a paru préférable à toute autre. D'ailleurs, le semestre qui est commencé appartiendra, en grande partie, à la nouvelle législature, quoique les dépenses qui s'y feront soient le résultat de nos décrets. Ainsi, nous commençons l'état des choses, qui existera après l'Assemblée nationale. Son examen est l'objet de ce troisième mémoire.

Arrivés à cette époque, toutes les traces de l'ancien désordre sont effacées. Tous les créanciers de la dette arriérée, et de celle reconnue exigible, savent où ils doivent présenter leurs réclamations, et demander justice: elle est rendue à tous indistinctement. Aucun revenu n'est anticipé, aucune partie de dépense n'est en retard; tout ce qui n'est pas payé du courant a ses fonds qui l'attendent à la Trésorerie nationale; et il ne manque au complément du bon ordre général de nos finances, que d'être arrivés au mo-

ment où les rôles de contribution, terminés partout, seront partout en plein recouvrement.

L'année 1791 a fourni des ressources qui lui sont particulières; celle de la vente des sels et des tabacs enmagasinés finit avec elle. L'imposition de 1792 devra y suppléer. On a fait entrer en ligne de compte, pour les revenus de cette année, 60 millions du produit des domaines nationaux. Cette ressource ne sera pas affaiblie par l'effet des ventes, puisqu'elles sont, en général, payées, en annuités ou obligations à terme, et que l'intérêt de 5 0/0 qui y est attaché surpassera en produit les revenus dont l'Etat se prive. Mais ce revenu n'est pas un de ceux sur lesquels on doit compter, il pourrait cesser tout à coup par le remboursement des annuités; et l'on doit désirer que la rapidité des ventes et celle des paiements se fassent évanouir bientôt, ainsi que les assignats.

La dette reconnue exigible a pour gage spécial les domaines nationaux. Les assignats représentent la valeur de ces domaines, et servent à effectuer le paiement de la dette. Les créances qui ne sont pas encore remboursées ont droit à des intérêts. Le revenu des biens non encore vendus, et celui des annuités ou obligations reçues en paiement, doivent servir à payer les intérêts jusqu'au remboursement. Nous pensons qu'il y a peut-être y suffire; et nous espérons démontrer que ces deux parties de notre actif et de notre passif peuvent se compenser exactement. Dans cette hypothèse, nous allons les placer l'un et l'autre hors de notre système permanent de finances. Nous viendrons ensuite à la démonstration du fait et de ses conséquences; mais, en l'admettant provisoirement, nous ne devons pas compter en 1792, au nombre des revenus disponibles de l'Etat, les produits des domaines nationaux, de même que nous ne mettrons pas au rang de ses charges ordinaires les intérêts de la dette non constituée, qui décroît et décroîtra tous les jours jusqu'à son extinction totale.

Partant de cette hypothèse, et supposant le Trésor public dégagé de tous les intérêts de la dette exigible, nous le considérerons comme n'ayant plus à satisfaire qu'aux dépenses publiques, aux pensions de réforme du clergé, aux pensions ordinaires, aux traitements viagers, et aux rentes constituées, tant perpétuelles que viagères, c'est-à-dire à ses dépenses ordinaires.

Pour fixer invariablement ces dépenses, il faudrait peut-être que des commissaires civils, envoyés passagèrement dans tous les départements, eussent été chargés d'y faire dresser, sous leurs yeux, un tableau exact de tous les fonctionnaires publics ecclésiastiques établis par la Constitution, et le dénombrement des évêques, prêtres, religieux et religieuses pensionnés.

En attendant le complément de ce travail, on ne peut partir que des mêmes bases qui ont servi à former les états de 1791, toutes incertaines qu'elles sont. Suivant ces états, la dépense de 1792, supportée par le Trésor public, y compris celle des Enfants trouvés, évaluée à peu près à 3 millions, que l'Assemblée nationale a retranchés des dépenses locales pour les porter sur le Trésor public, doit monter à..... 283,000,000 l.

*Nota.* L'article du culte est compris dans cet état pour 81,266,600 livres.

Les pensions ecclésiastiques. 72,621,000

*A reporter*..... 355,621,000 l.

<i>Report</i> .....	355,621,000 l.
Les secours accordés pendant 20 ans à Monsieur et à M. d'Orléans. ....	1,500,000
Les pensions, y compris le secours annuel de 2 millions, et les Hollandais réfugiés....	14,816,000
Les rentes viagères.....	101,000,000
Les rentes perpétuelles (1).	61,000,000
Sur ce dernier article, le remboursement de la dette exigible opérera un retranchement de 3,552,694 livres, à cause des parties de cette dette qui avaient été constituées avec le privilège du remboursement.	
Mais l'Assemblée a reconnu dette nationale la dette particulière des pays d'Etats: elle monte en arrérages environ à 6 millions de livres.	
Elle a également reconnu les dettes particulières des corps et communautés ecclésiastiques. Cet objet est très peu connu, l'évaluation en est à peu près arbitraire. On a compris dans la dette exigible cet objet pour 10 millions de livres. On supposera ici que la partie constituée sera 3 fois plus considérable; on la portera à 30 millions de capital, et à l'intérêt de 1,500,000 livres.	
7,500,000 livres à ajouter,	
3,500,000 livres à retrancher.	
Total à ajouter.....	4,000,000
<b>Total</b> .....	<b>537,937,000 l.</b>

Ainsi la dépense générale, en supposant que le culte, définitivement réglé, coûte 81 millions, et que les pensions ecclésiastiques montent à 73, sera environ de 538 millions. Il s'opérera graduellement une extinction de 175 millions de rentes viagères ou de pensions ecclésiastiques, ce qui présente en perspective une époque où 363 millions suffiront aux besoins ordinaires de l'Etat.

Nous ne nous appesantirons pas sur ces espérances de l'avenir. C'est de l'état actuel qu'il s'agit; et dans l'état actuel, au lieu de penser à diminuer cette somme, il est nécessaire d'y ajouter un supplément. Il est impossible de gouverner un Empire aussi vaste sans une certaine latitude qui puisse mettre à portée de subvenir aux cas fortuits. Ce n'est pas l'estimer trop haut que de porter à 12 millions. Ainsi l'état des revenus et des contributions publiques versés à la trésorerie nationale en 1792, doit être de 550 millions.

(1) Dans les états de la dette publique, remis par le comité des finances, les rentes sur la ville, toutes les autres rentes perpétuelles comprises dans le compte de M. Necker, sous les titres d'indemnités, anciennes dettes liquidées et autres, et la dette des pays d'Etats, montaient à 66 millions. Ces mêmes dettes ne sont portées ici que pour 61 millions, parce que l'Assemblée nationale a statué, par un décret, que les rentes dues aux corps et communautés ecclésiastiques soient rayées des états. Cet article est au moins de 5 millions. (*Note du rapporteur.*)

Ce n'est point à nous à tracer à nos successeurs les moyens par lesquels ils peuvent assurer au Trésor public un revenu fixe de 550 millions. Le produit des droits nouveaux surpassera vraisemblablement beaucoup les évaluations qui en ont été faites. Ces droits seront en pleine valeur au moment où le calme renaîtra dans le royaume, parce qu'alors le commerce prendra une grande activité, et que les transactions y seront plus multipliées que jamais. Les immenses domaines rendus à la circulation y doivent seuls produire un effet sensible.

Il est probable que cette mine sera l'unique qu'on aura besoin d'exploiter; et si elle suffit aux remplacements qui resteront à faire, on n'aura rien à désirer; car la partie indigente du peuple fournira un bien faible contingent à cette source féconde des richesses publiques. Dès que les perceptions seront bien établies, elles doivent se maintenir au courant, puisqu'elles ont un arriéré considérable; ainsi tout répond que, la recette mise une fois au niveau de la dépense, le Trésor public sera toujours au-dessus de ses besoins; la sagesse active de l'administration, la surveillance constante du Corps législatif assureront la durée de ces avantages. Leur existence ne paraît plus devoir être incertaine; mais, si le zèle des citoyens se refroidissait, si l'égoïsme prenait la place de l'esprit public, sous peine de retomber dans l'esclavage, le Corps législatif ne pourrait déployer trop d'énergie.

Une autre partie des dépenses publiques a été laissée par l'Assemblée nationale à la charge particulière des départements. Elle comprend toutes les dépenses d'administration intérieure et de tribunaux, les prisons, les chemins, l'entretien des bâtiments publics, les hôpitaux, la garde et police municipale, les secours de charité. Des sois additionnels aux contributions foncière et mobilière doivent fournir les fonds de ces diverses dépenses. L'intérêt des contribuables amènera nécessairement une réduction dans le nombre des corps administratifs secondaires et des tribunaux. C'est ce motif qui les a fait ranger parmi les dépenses locales. La bonne administration des départements peut alléger infiniment cette charge. Le besoin seul en est la mesure, mais elle ne doit pas excéder 50 ou 60 millions.

L'Assemblée nationale a pris des mesures préparatoires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement successif des capitaux dus par les villes. La nouvelle législation aura plus de loisir pour s'occuper de cet objet. Il est important qu'en remboursant, d'un côté, ces dettes, elles ne se renouvellent pas de l'autre; c'est un objet digne de l'attention constante des premiers corps administratifs. Les villes sont nécessaires à l'industrie, comme les villages le sont à la production des matières premières. Leur garde, leur police accroissent nécessairement les charges de leurs habitants, et ces charges deviendraient excessives, s'il fallait y joindre celles qui résulteraient des abus d'une administrative prodigieuse.

La situation du royaume, que nous venons de considérer sous le rapport de ses dépenses et de ses revenus, est évidemment bien meilleure qu'elle n'était avant la Révolution. C'est d'abord une chose inappréciable que la différence entre l'ordre et le désordre; entre des dépenses acquittées à jour, et des dépenses acquittées au bout de plusieurs années; entre le sort des rentiers de l'Etat, payés à l'instant de l'échéance, et

l'incertitude à laquelle ils étaient condamnés; entre des recettes claires, faciles, directes, toujours certaines, et des revenus qu'il fallait arracher aux contribuables, et qui étaient dévorés d'avance. Si l'on considère ensuite la destinée des peuples, on verra que toutes les charges réunies, qui s'élevaient à plus de 700 millions, et dont le partage était bien inégal, sont de 100 millions moins fortes et plus justement distribuées. Enfin, en jetant les yeux sur l'avenir, 175 millions d'extinctions viagères s'offrent à nos espérances; et ce qui les rendait autrefois illusoire, l'ambition des princes et les intrigues des ministres, a reçu un frein salutaire par l'existence permanente d'un corps de repré-entants, et par l'expression d'un vœu national de modération, de justice et de paix sans exemple dans les fastes des grandes nations.

Avant d'entrer dans le détail des dépenses et des revenus de l'Etat, nous avons établi que le sort de la dette exigible ne devait pas nous inquiéter, et que les objets consacrés à la rembourser pourraient suffire à en payer les intérêts jusqu'au remboursement. C'est ce qu'il s'agit de démontrer.

Il faut commencer par connaître cette dette. Nous allons la prendre dans l'état où elle était avant les premiers remboursements que la caisse de l'extraordinaire a faits.

Les états de la dette exigible qui ont été remis à l'Assemblée nationale au mois d'août 1790 étaient certains en partie, et en partie problématiques. Tout ce qui provenait d'emprunts réguliers et d'engagements précis était clair et bien connu. Il n'en était pas de même de beaucoup d'autres objets. Par exemple, les offices de magistrature et de municipalité ne pouvaient être évalués que d'après des relevés faits aux parties casuelles. Ces états les faisaient monter à 450 millions. L'Assemblée a cru juste d'ajouter depuis à ces remboursements celui des droits de marc d'or et des frais de réception, et souvent de payer le capital d'après le prix du dernier contrat, et même d'accorder une indemnité à tous les offices ministériels. On ne sait pas encore précisément à quoi le tout s'élèvera, mais le commissaire du roi, chargé de la liquidation, craint qu'il ne monte à..... 800,000,000 l.

2° Les fonds d'avance et de cautionnement des compagnies de finance, dont il faut déduire :

1° 7,400,000 livres pour les petits cautionnements individuels des receveurs particuliers des loteries, qu'il est indispensable de laisser subsister en espèces pour garantie de leur recette journalière; 2° Le cautionnement des fermiers des postes, montant à 8,400,000 livres, dont, aux termes de leur bail, ils se remboursent sur les revenus des postes de cette année. La caisse de l'extraordinaire suppléant aux recettes de chaque mois, cet objet se trouve compris dans ses suppléments. Il reste.....

186,000,000

On observe que plusieurs petits cautionnements des employés et receveurs pourront se trouver soldés par le compte rendu de leur gestion.

On observe encore que plusieurs immeubles importants, employés au service de la ferme et des régies générales, seront vendus au profit de la nation.

3° Les charges de finance; savoir: les receveurs généraux et particuliers des pays d'élection et des pays d'Etats, le trésorier et le contrôleur des charges assignées sur les fermes, les payeurs et contrôleurs des rentes de l'ancien clergé, et les administrateurs du Trésor public, 81 millions; mais il faut observer que la dépense ne s'élèvera pas à cette somme, parce que ces remboursements ne doivent se faire qu'après l'apurement des comptes, et qu'il y a lieu de penser que plusieurs de ces offices se trouveront remboursés, au moins en grande partie, par les débits des comptables; en conséquence, on ne les portera ici, pour les receveurs généraux et particuliers qu'aux deux tiers de leur finance, et l'article entier, qu'à.....

57,000,000 l.

On ne comprend pas, dans cet état de remboursement, les payeurs et contrôleurs des rentes, dont la finance est de 31 millions, parce que l'Assemblée n'a pris aucun parti sur eux, et que s'ils subsistent, leur cautionnement est nécessaire à la sûreté des fonds qui leur sont remis tous les jours.

4° Les charges des maisons du roi, de la reine et des princes.....

52,000,000

On observe que cette somme est le *maximum* des demandes, et que les conditions prescrites au remboursement, s'il a lieu, en modéreront la quotité. Quant aux maisons des princes, dont les charges montent environ à 17 millions sur le total ci-dessus, l'Assemblée nationale n'a pris, à leur sujet, aucune détermination.

On observe que les intérêts de toutes ces charges, jusqu'à leur remboursement, sont payés par la liste civile, et sur les traitements accordés aux princes.

5° Les charges et emplois militaires sont portés par les états du département de la guerre, à.....

35,000,000

On observe que ces remboursements sont sujets à quelques réductions; qu'ils n'ont lieu qu'en cas de suppression, mort ou promotion; et que les intérêts font partie des appointements.

6° Les gouvernements de l'intérieur.....

4,000,000

7° La dette constituée du

clergé en corps, que l'Assemblée nationale a mise au rang des dettes exigibles de l'Etat, montait, pour la partie qui appartient à des particuliers, à..

85,000,000 l.

On observe que ce remboursement doit durer 9 ans.

8° La dette exigible des corps et communautés ecclésiastiques a été reconnue dette de l'Etat. Le commissaire du roi, chargé de la liquidation, déclare qu'il n'a sur cette dette aucun renseignement certain, attendu que, les réclamations des créanciers étant soumises au visa des corps administratifs, les productions des titres commencent à s'effectuer. Il pense cependant que cet objet ne passera pas.....

10,000,000

9° Les dîmes inféodées. Cet objet n'est presque pas connu, et ne le sera complètement qu'à la fin de sa liquidation. Le commissaire du roi observe qu'il sera fort diminué par le moyen des compensations à faire en raison des charges assises sur les terres des propriétaires à qui ces dîmes appartaient. Il croit, en conséquence, que cet objet ne doit monter qu'à.....

80,000,000

10° L'arriéré des départements, objets qui ne sera bien connu qu'à la fin de la liquidation, est évalué à.....

100,000,000

11° Le reste des anticipations existant en 1791, les lettres de change des colonies et les billets de vivres de la marine, par évaluation.....

60,000,000

12° Les droits féodaux supprimés avec indemnité, par évaluation.....

50,000,000

13° Les jurandes et maîtrises, y compris les agents de change et les perruquiers....

40,000,000

14° Les effets suspendus qui étaient exigibles au 1<sup>er</sup> janvier 1791.....

120,000,000

15° Les effets à terme; savoir: les emprunts de Hollande et de Gènes, les avances des fermiers de Sceaux et de Poissy, les annuités des notaires et de la caisse d'escompte, et les autres emprunts à différents termes qui se prolongent jusqu'en 1824.....

562,000,000

16° Le remboursement qu'il faut prévoir des payeurs des rentes.....

31,000,000

Total..... 2,272,000,000 l.

En y joignant quelques rachats onéreux de domaines engagés, les indemnités que l'Assemblée nationale destine aux princes étrangers possessionnés en France, et les omissions qui auraient pu échapper, on peut compter sur 2 milliards 300 millions, indépendamment des 411 millions



que le Trésor public a déjà acquittés directement et dont on a parlé dans le deuxième chapitre. C'est pour ne pas intervertir les comptes de M. Necker et de M. Dufresne, que nous avons laissé ces 411 millions à la place où ils se trouvent, au lieu de les reporter, comme on l'aurait dû, au compte de la caisse de l'extraordinaire.

Cette dette se paye de deux manières : 1° en assignats ; 2° en reconnaissances de liquidation qui sont reçues en payement des domaines nationaux. Le résultat de ces deux modes de payement doit être sans cesse sous les yeux du Corps législatif, parce que jamais on ne doit excéder la somme de la valeur connue des domaines nationaux.

D'après cet exposé, le principal objet du nouveau Corps législatif sera sans doute d'acquiescer l'état exact de la valeur de tous les biens vendus et à vendre, provenant tant du clergé que de l'ancien domaine. Malgré la correspondance la plus assidue de la part du comité d'aliénation, il n'a pu obtenir la totalité des évaluations qu'il n'a cessé de demander ni s'assurer de l'exactitude de celles qu'il a reçues. On ne peut espérer cet état au degré de précision que l'on doit désirer, que par l'envoi de 20 ou 30 commissaires intelligents, chargés de parcourir les 83 départements, avec une instruction commune et des modèles à remplir : car les mêmes lettres ne sont jamais uniformément entendues, et souvent les réponses explicatives expliquent toute autre chose que ce que l'on a demandé. On ne doit pas oublier qu'outre les domaines vendus, il restera des établissements consacrés pour un temps à la réunion des religieux des deux sexes qui ont préféré la vie commune, et que ces objets doivent être pour le moment considérés comme nuls ; mais aussi l'on ne doit pas oublier que le rachat des charges féodales et des droits de mutation est une valeur considérable qui doit être comprise dans les évaluations, et qui est destinée, autant que les domaines corporels, au remboursement de la dette publique.

Faute de ces notions précises que nous ne pouvons transmettre, puisqu'elles ne nous sont jamais parvenues complètes, nous avons des bases suffisantes pour établir des calculs probables. Nous allons les présenter telles qu'elles sont : on les jugera.

Mais, avant de faire cette analyse, nous devons rassembler les sommes déjà employées par le Trésor public sur la valeur des domaines nationaux, et celles dont le besoin est prévu pour le reste de cette année et dans le cours de la suivante.

Au 1<sup>er</sup> juillet dernier, sur 1 milliard 800 millions d'assignats décrétés, le Trésor public en avait reçu 885, dont 411 avaient été employés en remboursements, et 474 aux dépenses de l'Etat.

Quoique nous ayons démontré que l'arriéré des impositions remplacé par la caisse de l'extraordinaire montait à 359 millions, nous avons supposé qu'il ne rentrerait aucune partie des avances qui ont été faites : nous ne nous écarterons pas de cette hypothèse, ne voulant pas qu'on puisse nous accuser de présenter nos idées sous un jour trop favorable. Depuis l'époque de nos calculs, les suppléments fournis au Trésor public pour le mois de juillet ont été de 44,212,788 livres (1).

(1) Savoir :  
Pour reste de 1790..... 7,823,725 liv.

A reporter..... 7,823,725 liv.

Cette dépense diminuera bientôt pour la partie qui supplée au vide des recettes. Nous touchons à l'époque où l'on doit commencer à percevoir les contributions foncière et mobilière, et où va s'améliorer celle des nouveaux droits. Ce que le Trésor public avait à payer sur 1790 est en grande partie acquitté ; ainsi l'on doit s'attendre qu'au mois d'octobre on aura peu besoin de fonds extraordinaires, excepté pour les objets compris dans les comptes de cette année sous le nom de dépenses particulières à 1791. Cette dernière classe de dépenses dépassera malheureusement les limites que l'Assemblée nationale y avait mises. Au mois de janvier dernier, l'Assemblée était loin de penser qu'elle se verrait dans la nécessité de déployer toutes les forces militaires. Elle s'était contentée de réunir : 1° les différents mécomptes qu'elle pouvait craindre dans la réduction des dépenses non encore déterminées ; 2° une somme de 15 millions en travaux de charité ; 3° la dépense d'une nouvelle législature ; 4° les travaux des ports ; 5° ceux des fortifications et des ateliers de Paris ; 6° la dépense de la levée des auxiliaires ; 7° celle d'une expédition extraordinaire à nos îles et, 8° ce qu'il en coûterait pour mettre au complet 50 régiments. Elle avait compté pour tous ces objets sur une dépense d'environ 80 millions. De cette somme, au 1<sup>er</sup> août, il y a 34 millions payés. Ainsi, dans l'ordre des choses prévu, l'on n'aurait plus besoin que de 46 millions ; mais la nécessité des circonstances a forcé de porter tous les régiments au complet de guerre, et de solder 97,000 hommes de gardes nationales. Ces deux objets coûteront par mois environ 3,600,000 livres ; à quoi, ajoutant un fonds de 4 millions accordés en supplément aux travaux des fortifications, la dépense du recrutement et celle des chevaux d'artillerie, la dépense de cette année sera accrue d'environ 30 millions. Ainsi, au lieu de 46 millions qui restaient à payer sur cet objet, il faut s'attendre à en dépenser 76.

Quant à l'objet des suppléments à la recette de chaque mois, nous venons de dire qu'on devait penser qu'il n'en serait plus question pendant les mois d'août et de septembre ; et pour ne pas nous tromper, nous l'évaluerons pour chacun de ces mois aussi haut que pour le mois de juillet. Ce sera un article de 59 millions.

Afin de ne rien omettre, nous supposons que les restes de 1790 absorberont encore 20 millions.

#### Récapitulation de ces différents objets.

1° Fonds extraordinaires employés en juillet.....	44,000,000
2° Fonds de dépenses particulières à 1791 à payer d'ici à la fin de l'année.....	76,000,000
3° Supplément aux recettes ordinaires.....	59,000,000
4° Restes de 1790.....	20,000,000
<b>Total.....</b>	<b>199,000,000 l.</b>

<i>Report.....</i>	7,823,725 liv.
Pour suppléments aux recettes ordinaires.....	29,419,672
Pour dépenses particulières à 1791.....	6,372,477
Pour supplément de solde.....	596,914
<b>Total.....</b>	<b>44,112,788 liv.</b>

Cette somme, jointe aux 885 millions déjà versés par la caisse de l'extraordinaire au Trésor public, formera un total de 1,084 millions, sur lequel la contribution patriotique de 1791, déjà comprise dans les versements de chaque mois, opérera une rentrée indubitable au moins de 30 millions. Nous en espérons d'autres que nous ne faisons pas entrer en ligne de compte : ainsi la consommation en assignats faite par le Trésor public pourra monter au 1<sup>er</sup> janvier 1792 à 411 millions pour les remboursements faits en 1789 et 1790, et à 643 millions pour les dépenses publiques : total 1,540 millions. On doit prévoir encore que les mêmes circonstances peuvent, l'année prochaine, exiger un fonds extraordinaire : nous le supposons de 4 millions par mois ; ce qui élèvera la somme entière à peu près à 1,100 millions.

Le calcul que nous avons fait de la dette exigible la porte à 2,300 millions de livres ; celui que nous venons de faire des assignats, ou dépenses, ou à dépenser d'ici à 18 mois pour le service du Trésor public, en porte la somme à 1,100 millions de livres. Nous avons dit que les domaines nationaux suffiraient pour les acquitter ; et cependant la seule évaluation officielle qui ait été présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin dernier, ne monte qu'à 2,452 millions de livres, y compris les bois et forêts qui doivent être réservés. Alors il n'y avait que 314 districts qui eussent fourni des états ; il y en a aujourd'hui 414 : il en manque encore 130 (1). Mais au moyen d'une règle de proportion, on peut juger l'inconnu par le connu, surtout lorsque l'inconnu est infiniment inférieur à l'autre. C'est ce moyen que nous allons employer.

DOMAINES NATIONAUX.

1<sup>o</sup> Les biens vendus sur 414 districts ont monté à..... 735,034,754 l. » s. » d.

Il faut ajouter pour 104 districts, sur les 130 qui n'ont pas donné d'états, le quart de cette somme..... 183,758,688 l. 10 s. » d.

Pour les 86 districts restants, le quart de cette dernière somme..... 45,939,672 » »

Total des biens vendus..... 964,733,114 l. 3 s. » d.

2<sup>o</sup> Les biens à vendre sur 414 districts sont évalués. 647,614,298 l. » s. » d.

Pour 104 districts, sur les 130 qui n'ont pas fourni d'états, le quart de cette somme..... 161,903,574 10 »

Pour les 26 districts restant, le quart de cette dernière somme..... 40,475,893 12 10

849,993,765 l. » s. » d.

Il s'agit à présent d'évaluer ce que produiront, à la vente, des biens estimés..... 849,993,765 » s. » d.

On ne peut encore se régler que par l'expérience que nous avons.

Les biens vendus au 15 mai, suivant les états remis au comité d'aliénation, avaient été estimés 340,119,190 l. Ils ont produit, à la vente, 579,550,603 l. et par conséquent une plus-value de 239,431,413 livres ; c'est-à-dire 19 millions au delà des 2 tiers. En ne portant qu'à 3 cinquièmes la plus-value à venir, elle montera à..... 509,996,259 » »

Total des biens à vendre..... 1,359,990,024 l. » d. »

3<sup>o</sup> Les biens dont la vente est suspendue sont estimés... 167,873,734 l. » s. » d.

Pour 104 districts sur les 130 qui n'ont pas fourni d'états, le quart de cette somme..... 41,968,433 10 »

Pour les 26 districts restants, le quart de cette dernière somme..... 10,492,108 7 6

220,334,275 l. 17 s. 6 d.

On ne portera la plus-value de cette partie qu'au quart, au lieu des trois cinquièmes..... 55,033,569 » »

Total des biens dont la vente est suspendue..... 275,367,844 l. 17 s. 6 d.

Les bois.

Le compte de 414 districts les porte à..... 299,007,359 » s. » d.

Pour 104 districts sur les 130 qui n'ont pas fourni d'états, le quart de cette somme..... 74,751,839 15 »

Pour les 26 restants, le quart de cette dernière somme..... 18,687,959 15 »

Total des bois.. 392,447,158 l. 10 s. » d.

(1) On ne doutera pas de la modération de notre aperçu, lorsqu'on saura que cette liste contient 6 districts du département du Nord, 5 du Pas-de-Calais, 3 de la Manche, 5 de Maine-et-Loire, 4 de la Meurthe, 3 de la Meuse, 5 de la Moselle, 3 de l'Orne et 7 des Vosges. (Note du rapporteur.)

Il est connu que cette estimation ne monte pas à la moitié de la valeur des bois. Nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, parce que nous ne comprenons pas les bois dans notre évaluation.

*Objets non compris dans les états.*

Les anciens domaines de la couronne, y compris les biens des apanages, ceux des domaines engagés, retirés et vendus, le Clermontois, les immeubles occupés par la ferme générale, les régies, etc..... 200,000,000 l.

Le rachat des mouvances féodales, tant du domaine de la couronne, que de celui du clergé, et les rentes dues au domaine ..... 300,000,000

500,000,000

La créance américaine, celle du duc de Deux-Ponts, et les reprises du Trésor public sur les comptables ..... 100,000,000

600,000,000 l.

Enfin, sur les forêts que l'on doit réserver, tant de l'ancien domaine que du nouveau, dans le cas où la vraie valeur des évaluations précédentes ne surpasserait pas les sommes évaluées, il serait possible, sans altérer l'importance de la réserve nationale de tous les corps de forêts, de distraire les taillis épars de 3 à 400 arpents; il s'en trouverait aisément pour plus de ..... 300,000,000

RÉCAPITULATION.

Biens vendus.....	964,733,114 l.
Biens à vendre.....	1.359,990,024
Biens dont la vente est suspendue.....	275,367,844
Biens du domaine, rachat de rentes et de toutes les mouvances féodales.....	500,000,000
Reprises de la caisse de l'extraordinaire.....	100,000,000
Vente éventuelle des taillis épars.....	300,000,000

Total ..... 3,500,090,982 l.

Telle est l'étendue de nos ressources; et peut-être sont-elles plus grandes. Il est très probable que, dans la compulsion que nous sollicitons des états envoyés par les différents districts, il se trouvera des omissions nombreuses et importantes. Il est assez simple qu'au moment de leur établissement, les corps administratifs, occupés de tant d'objets différents, n'aient pu leur donner à tous l'attention dont ils avaient besoin. Ce calcul, du moins, présente de grandes probabilités, des probabilités plus que suffisantes pour que le crédit de 1,800 millions d'assignats ne puisse être

incertain, et pour que les créanciers de l'Etat vivent dans la plus grande sécurité. Mais il est important de changer cette confiance en certitude; et pour y parvenir, le Corps législatif ne saurait employer des moyens trop prompts et trop actifs.

On aura sans doute observé que nous avons été fidèles à l'hypothèse, qu'il ne rentrerait à la caisse de l'extraordinaire aucune de ses avances. Nous pouvons dire à présent qu'il est impossible qu'il n'y rentre pas du moins une grande partie de celles qu'elle a faites sur les impositions de 1791.

Il nous reste à examiner l'article des intérêts de la dette exigible, sur lequel nous n'avons encore présenté que des assertions sans preuve, et dont l'obligation est aussi sacrée que toutes les autres.

La dette, ainsi que nous avons cru pouvoir l'établir, monte à 2,300 millions; mais il s'en faut bien que nous devions les intérêts de cette somme entière. 1° Depuis le commencement des liquidations jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, il avait été remboursé à la caisse de l'extraordinaire 346 millions. Les remboursements se sont toujours continués depuis; 50 millions y ont été employés dans le mois de juillet, et à la fin de cette année la somme en sera fort accrue; 2° une partie de cette dette ne coûte point d'intérêt; celui des charges des maisons du roi et des princes, des charges et emplois militaires, est payé par la liste civile, par le traitement accordé aux princes et sur les fonds de la guerre; 3° les arriérés de toute espèce ne reçoivent point d'intérêt.

Ces trois articles comprennent au moins 750 millions; ainsi, l'on ne devrait, en 1792, des intérêts que de 1,550 millions, somme encore très considérable, sans doute. Mais on fera une observation bien remarquable sur le mode de libération adopté par l'Assemblée nationale. C'est qu'au moment où elle rembourse un milliard, et qu'elle éteint par là 50 millions d'intérêts, si le paiement du milliard a fait acquérir 600 millions seulement de domaines nationaux, la facilité donnée aux acquéreurs de la première époque, de n'en payer que le douzième au moment de l'acquisition, a laissé à la nation la jouissance des intérêts de 550 millions qui lui restaient dus sur le capital de la vente, intérêt qui servira à ceux qui restent dus aux créanciers non encore remboursés. Les paiements des acquisitions de la seconde époque sont plus rapprochés, mais ils laissent aussi une jouissance d'intérêts jusqu'au dernier terme du paiement; et, lorsque les ventes se seront élevées à 1,200 millions, l'intérêt des obligations données en paiement, et le produit du surplus des domaines suffiront aux intérêts qui resteront à payer. La caisse de l'extraordinaire, absorbant ces différentes recettes, peut donc, sans risque, faire toutes les avances des intérêts, et est sûre de les recouvrer successivement.

Il est seulement important qu'à partir de 1792, un nouvel ordre soit établi dans l'administration de la dette exigible. Il paraîtrait convenable que cette dette fût isolée de toutes les autres, que le Trésor public et la caisse de l'extraordinaire en tinssent concurremment le compte, et qu'à la fin de chaque mois l'état de situation en fût arrêté au comité de trésorerie, avec le commissaire du roi liquidateur et le commissaire du roi de la caisse de l'extraordinaire. L'état des capitaux reconnus et liquidés, celui des remboursements faits, ainsi que le montant des intérêts

restants, y seraient déterminés, et la caisse de l'extraordinaire chargée de recevoir le produit des annuités et obligations, ainsi que celui des biens demeurés en nature, verserait au Trésor public les fonds nécessaires au paiement régulier des intérêts jusqu'à extinction totale. De cette sorte, les finances seraient définitivement allégées des embarras d'une administration à laquelle chaque remboursement ou chaque liquidation apporteront des changements continus pendant toute sa durée. Il résulterait de cette disposition plus d'ordre au Trésor public, parce que l'ordre tient beaucoup à l'uniformité des comptes, et pour les créanciers plus de sécurité, parce qu'ils connaîtraient toujours leur position et leur gage.

Nous avons comparé les dépenses annuelles et les intérêts de la dette constituée avec les revenus ordinaires de l'Etat. Nous avons balancé, avec la valeur des domaines nationaux, le montant de la dette exigible, en y réunissant la somme des secours qui ont été, sont et seront nécessaires au Trésor public. Il ne peut donc exister aucune alarme fondée. Nous croyons l'avoir démontré de toutes les manières.

Après les détails dans lesquels nous sommes entrés, que devint l'assertion tant de fois répétée par la foule des malveillants, et sagement démontrée par quelques écrivains, que le déficit était prodigieusement accru par les opérations de l'Assemblée nationale? Lorsque le prix du sel a été réduit de 13 sols à 6 sols par un décret, ils n'ont pas vu dans cette réduction un soulagement pour le peuple, mais une augmentation de 30 millions au déficit. La destruction de chaque impôt désastreux a constamment excité leurs réclamations; chaque pas vers la régénération a été mis par eux au rang des calamités publiques. Le grand avantage de leur manière d'argumenter, c'est que pour l'entendre, pour la propager, il suffit que ceux qui l'emploient et ceux qui l'écoutent sachent la première des quatre règles de l'arithmétique. Rien de plus simple; les dépenses sont restées à peu près les mêmes, la gabelle n'existe plus, les aides, les droits sur les cuirs, la ferme du tabac, les entrées de Paris, etc. sont détruits; ainsi le déficit est quadruplé, quintuplé, etc. C'est ainsi que des pervers égarent des hommes, ou prévenus, ou peu éclairés. L'Assemblée nationale n'a pas écouté ces inutiles rumeurs. Constante dans ses vues et peu occupée de l'effet momentané, parce qu'elle travaillait pour les siècles, elle n'en a pas moins courageusement détruit tous les impôts qui ne pouvaient se concilier, ni avec le bonheur, ni avec la liberté du peuple. La destruction est toujours rapide, la reconstruction est nécessairement lente. Nos détracteurs, saisissant avec un art perfide cet intervalle où des décombres faisaient place aux fondements du nouvel édifice, ont eu soin d'amonceler nos démolitions, et d'en présenter l'amas comme le stérile effet de nos ravages. C'est dans ce tableau fantastique qu'ils nous ont dépeints comme des hommes en délire, ou comme des imposteurs qui abusaient d'une confiance aveugle. Aujourd'hui que l'édifice est élevé, ils tiennent un autre langage. « Le peuple, disent-ils, ne payera pas les nouveaux impôts. La taille, la capitation et les vingtièmes ne montaient qu'à 182 millions, et c'est à 300 que montent les contributions foncière et mobilière. Le peuple connaît ses forces et l'illusion de vos promesses; vos mains l'ont armé, il résistera. Le Trésor public n'a rien dé-

sormais à attendre de lui, la banqueroute est inévitable. » Tel est en effet le vœu cruel qu'ils forment dans leur cœur; mais ils ne feront pas oublier au peuple qu'il payait la dime, qui seule surpassait toute l'augmentation de l'impôt direct; ils ne lui feront pas oublier que la gabelle et les aides étaient les plus cruels de tous les impôts, et qu'il en est déchargé.

Le peuple sait fort bien que les 182 millions d'impôt direct qui entraînent au Trésor public lui en coûtaient 30 de plus pour les frais de perception, et que le poids de cette contribution portait presque entièrement sur lui, tandis qu'il n'est plus de citoyen qui ne supporte une partie du fardeau, et que les biens jadis affranchis partagent aujourd'hui la charge commune. Le peuple est armé, sans doute, pour défendre ses foyers, et c'est le premier droit d'un citoyen libre, mais il n'est pas armé contre la loi qui lui a rendu sa liberté, ni contre la perception des deniers publics qui la lui assurent. Qu'on cesse donc de lui donner des conseils perfides, en lui supposant des desseins coupables qu'il n'eut jamais.

C'est avec la même méthode insidieuse, c'est avec une égale mauvaise foi que l'on accuse l'Assemblée nationale d'avoir donné à la dette publique une extension démesurée. Ces immenses remboursements, ose-t-on nous dire, ces remboursements des charges de magistrature qui ne coûtaient presque rien à l'Etat, des emplois militaires, des brevets de retenue; des jurandes sont pour nos finances une charge toute nouvelle; c'est un fardeau que nos pères et nous n'avaient jamais senti, et dont l'Etat déjà si obéré ne doit la surcharge qu'aux opérations de l'Assemblée nationale. La question, si c'en est une, pourrait, ce me semble, se poser d'une toute autre manière. La préexistence de cette dette n'est assurément pas douteuse, puisque l'Etat ne rend pas ce qu'il a reçu.

Ainsi, la question se réduit à savoir s'il valait mieux que le peuple rentrât dans le droit d'élire ses magistrats, ou que le droit de le juger continuât d'être mis à l'encan; s'il est préférable que l'industrie soit libre, ou qu'elle soit entravée de toutes les gênes qui la captivaient; s'il est plus utile de pouvoir accorder les emplois publics au mérite, ou d'être forcé de les prostituer à la richesse. Lorsqu'on aura répondu à ces premières questions, on demandera ensuite si l'on pense sérieusement que l'intérêt de cette masse énorme de capitaux employés à l'acquisition de tant de charges ne pesât sur le peuple, que du faible poids de la rétribution qu'acquittait le Trésor public. De combien de manières ne retrouvait-on pas le prix de ses avances? Des pensions, des traitements extraordinaires en acquittaient une partie. Des privilèges en soldaient une autre; le surhaussement du prix des ouvrages d'art était encore un genre de dédommagement qui ne se mesure pas comme les précédents, mais dont la nation entière était bien forcée de faire le sacrifice. Un seul paiement la dégage pour le présent et pour l'avenir; de sages dispositions ont rendu ce paiement possible; la justice le réclamait rigoureusement, et l'Assemblée nationale aurait hésité de le faire! Non, sans doute, elle ne devait pas balancer. L'Assemblée n'a point créé des dettes; mais sa justice a été courageuse; mais elle a osé exécuter ce que tant d'aïeux osaient à peine concevoir. Le bien moral qu'elle a fait à la nation en abolissant la vénalité, est incalculable; elle peut, sans s'émouvoir, entendre ceux qui regrettent les pensions, les privi-

lèges et tant d'autres abus, lui reprocher d'avoir fait un marché désavantageux.

Il n'est pas inutile d'observer que ceux qui s'alarment de la dette publique de la France, ou plutôt qui feignent de s'en alarmer, sont précisément les mêmes qui n'ont cessé d'en exagérer le montant, alors qu'on ne pouvait encore leur répondre par des faits positifs, et qu'il importait à leur intérêt d'altérer la confiance de la nation dans ses représentants. Cette dette sera, dans peu d'années, réduite au fonds de notre dette constituée, tant foncière que viagère. Elle n'atteindra pas alors à la moitié du capital dont l'Angleterre, avec le tiers de notre population, soutient le poids d'une manière si imposante aux yeux de l'Europe étonnée !

Il n'est peut-être pas étranger au sujet que nous traitons d'établir une vérité qui n'est pas généralement reconnue, et que la raison semble rejeter au premier aperçu : c'est que, dans la position actuelle, et dans les rapports politiques et commerciaux de la France, il serait presque aussi dangereux d'arriver à l'extinction totale de sa dette publique, qu'il l'a été de la porter à la hauteur où nous l'avons vue. Il n'en est pas d'un Etat comme d'un particulier, les dettes de celui-ci sont rarement utiles ; celles d'un gouvernement sage, stable, fidèle, sont d'une nécessité

presque absolue, soit à raison de l'emploi utile qu'il doit faire des capitaux qui lui sont confiés, soit par l'aliment qu'elles donnent à une circulation active, soit par le maintien d'un juste équilibre dans le prix de l'intérêt de l'argent, soit par la ressource qu'un Etat doit se conserver en retenant chez lui la surabondance des capitaux qui, sans emploi public, passeraient dans l'étranger, soit pour se ménager l'habitude nécessaire d'un crédit éprouvé, soit enfin pour n'être jamais appelé, dans des moments de crise, à forcer ce même crédit par des emprunts excessifs, ou à varier trop subitement la masse des impositions.

Est-il un seul Etat en Europe qui, autant que la France, présente dans son sol et dans sa population, les bases de prospérité, qui seules peuvent affermir le crédit national ? Il ne lui manquait qu'une seule chose, une Constitution libre. La liberté, voilà qu'elle était la magie du crédit de l'Angleterre. La France, plus libre qu'elle, et aussi fidèle à ses engagements ; la France qui peut aisément devenir aussi ingénieuse dans l'art de simplifier, de faciliter le paiement des intérêts de sa dette, aurait sans doute un crédit illimité. Puissent les générations futures le mériter toujours, et n'en abuser jamais !



## TABLEAUX CONTENANT LES COMPTES DE M. NECKER ET DE M. DUFRESNE

Du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, divisés en recettes et dépenses ordinaires et en recettes et dépenses extraordinaires.

N<sup>o</sup> I<sup>er</sup>.

## RECETTES ORDINAIRES.

TABLEAU général des recettes que l'on peut regarder comme annuelles, faites par le Trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791, jour où commence le nouvel ordre d'administration réglé par l'Assemblée nationale. Ce tableau est dressé pour l'année entière, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> mai 1790, d'après le compte rendu par M. Necker, et pour les huit derniers mois 1790, d'après le compte rendu par M. Dufresne.

NUMÉROS.	RECETTES ORDINAIRES.	COMPTE	COMPTE	RÉSUMÉ
		de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	des deux sommes ci-contre.
		liv.	liv.	liv.
1	Restant en caisse au 30 avril 1789.....	58,539,079	.....	58,539,079
2	Fermes générales.....	126,895,086	18,499,950	145,395,036
3	Fermes des postes.....	10,958,754	5,006,159	15,064,913
4	Fermes des affinages.....	.....	3,967	3,967
5	Abonnement des droits de la Flandre maritime.....	822,219	423,960	1,246,179
6	Régie générale des aides.....	31,501,988	12,087,586	43,589,574
7	Régie générale de la loterie royale.....	12,710,855	3,514,333	16,225,188
8	Régie des domaines et bois.....	49,641,573	11,767,111	61,411,684
9	Régie des revenus casuels.....	1,157,447	300,000	1,457,447
10	Régie du droit de marc d'or.....	760,889	355	761,244
11	Revenus de la caisse du commerce.....	305,418	186,064	491,482
12	Impositions des ci-devant pays d'Etats.....	23,848,261	10,113,339	33,961,600
13	Marchés communes du Poitou.....	.....	9,000	9,000
14	Impositions abonnées.....	1,213,505	13,913	1,227,418
15	Impositions particulières aux fortifications des villes.....	676,399	690,106	1,366,505
16	Dixièmes, capitations et sous pour livre retenus sur les paiements faits au Trésor public.....	592,503	11,800	714,303
17	Dixièmes sur les taxations des receveurs généraux des finances.....	.....	114,400	114,400
18	Capitation de la Cour.....	.....	48,270	48,270
19	Reçu de régisseurs des droits de l'Anjou.....	.....	152,375	152,375
20	Bénéfice sur la fabrication des monnaies.....	824,301	484,023	1,308,324
21	Intérêts des sommes dues au Trésor public.....	539,700	19,212	558,912
22	Contribution patriotique.....	9,721,085	11,251,570	20,972,656
23	Reçu de la caisse de l'extraordinaire acompte sur le premier tiers de la contribution patriotique.....	.....	6,339,999	6,339,999
24	Diverses recettes.....	1,366,415	180,778	1,547,193
25	Lettres de change sur Paris, que le sieur Gaudalet, banquier à Brest, a été obligé de recevoir des divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....	.....	1,537,360	1,537,360
26	Mandats que le premier commis du grand-comptant a fournis sur ledit sieur Gaudalet pour le service de la guerre et de la marine.....	.....	7,197,461	7,197,461
27	Bons à terme du premier commis du grand-comptant, fournis pour le service de différents départements.....	.....	4,370,163	4,370,163
28	Fermes des messageries.....	661,162	.....	661,162
29	Fermes des marchés de Sceaux et de Poissy.....	780,000	.....	780,000
30	Forges royales.....	401,702	.....	401,702
31	Anticipations sur les revenus.....	220,772,052	.....	220,772,052
32	Poudres et salpêtres.....	303,184	.....	303,184
33	Recettes générales.....	27,238,624	.....	27,238,624
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>582,235,101</b>	<b>94,233,255</b>	<b>676,668,356</b>

## N° II.

## RECETTES EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU général des recettes que l'on ne peut regarder comme recettes annuelles, faites par le Trésor public depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791, jour où commencera le nouvel ordre d'administration, réglé par l'Assemblée nationale. Ce tableau est dressé pour l'année entière, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> mai 1790, d'après le compte rendu par M. Necker, et pour les 8 derniers mois 1790, d'après le compte rendu par M. Dufresne.

NUMÉROS.	RECETTES EXTRAORDINAIRES.	COMPTE	COMPTE	RÉSUMÉ
		de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	des deux sommes ci-contre.
		liv.	liv.	liv.
1	Produit de vaisselle portée aux hôtels des monnaies.....	14,256,040	798,000	15,054,040
2	Rescriptions de recettes générales, ci-devant acquittées par le Trésor public, et retirées ensuite par des receveurs généraux.....		3,818,352	3,818,352
3	Intérêts des assignats entrés au Trésor public.....		1,859,226	1,859,226
4	Reçu des Etats-Unis de l'Amérique, acompte de ce qu'ils doivent à la France.....		3,611,999	3,611,999
5	Dons patriotiques.....	361,587	34,128	395,715
6	Anciens débits.....	2,291,860	2,748,109	5,039,969
7	Parties non réclamées et restituées au Trésor public par des comptables.....	240,262	304,515	544,777
8	Emprunt des ci-devant pays d'Etats.....	6,003,949	435,369	6,439,318
9	Emprunt national.....	25,713,628	5,188,003	30,901,631
10	Emprunt à Gènes.....	432,732		432,732
11	Effets publics, reçus en doublement des mises faites au comptant dans l'emprunt de 80 millions, et porté en dépense dans la colonne ci-contre.....		22,171,269	22,171,269
12	Produit des grains et des farines anciennement vendus.....		1,883,154	1,883,154
13	Matières d'or et d'argent, extraites de l'étranger.....		7,661,872	7,661,872
14	Troisième quart de 1,800,000 livres, du don gratuit fait en 1788 par le clergé.....	450,000	450,000	900,000
15	Pour deux assignations des domaines suspendues, reçues en paiement de débits.....		114,000	114,000
16	Reçu de M. Couder, de Lyon, pour des assignats qu'on lui a fait passer.....		229,837	229,837
17	Dépôts faits au Trésor public.....	573,600	1,782,000	2,355,600
18	Remplacements, faits au Trésor public, d'avances qu'il avait ci-devant faites :			
	1 <sup>o</sup> Par le département de la Gironde.....		150,000	2,241,569
	2 <sup>o</sup> Par le trésorier de la ville de Paris.....		100,000	
	3 <sup>o</sup> Par les payeurs des rentes.....		1,991,569	
19	Reçu de M. de Biré, payeur des dépenses de la guerre, pour vente d'effets appartenant au roi, reliquats de compte et autres reprises antérieures à 1788.....		1,466,933	1,466,933
20	Reçu de M. Boutin, payeur des dépenses de la marine, pour <i>idem.</i> .....		2,412,123	2,412,123
21	Reçu de la caisse d'escompte, suivant les décrets de l'Assemblée nationale, pour le service du Trésor public, pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, et partie du mois d'octobre 1790... ..	190,000,000	210,000,000	400,000,000
22	Reçu de la caisse de l'extraordinaire, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, pour le même service pendant partie d'octobre, et pour les mois de novembre et décembre 1790.....		124,095,000	124,095,000
23	Soulte du prix de l'hôtel d'Evreux, déduction faite de l'hôtel des Domaines.....	257,000		257,000
24	De la ville de Toulouse, acompte du rachat de quelques impositions.....	200,000		200,000
25	Vente de contrats sur le clergé.....	309,000		309,000
26	Remboursement d'un contrat sur le Languedoc.....	100,000		100,000
27	Bordereaux mis en circulation de l'emprunt à 4 0/0, de février 1790... ..	90,492		90,492
28	Pour le prix des charges de receveurs généraux et particuliers des finances.....	1,696,000		1,696,000
29	Supplément de finances aux commissaires des guerres, conservés... ..	200,000		200,000
30	Fonds de cautionnement de divers administrateurs et autres comptables.....	1,697,752		1,697,752
	TOTAUX.....	244,873,902	383,305,458	638,179,360

## N° III.

## DÉPENSES ORDINAIRES.

TABLEAU général des dépenses publiques, que l'on peut regarder comme des dépenses annuelles que le Trésor public a acquittées depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791, jour où commence le nouvel ordre d'administration réglé par l'Assemblée nationale. Ce tableau est dressé pour l'année entière du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> mai 1790, d'après le compte rendu par M. Necker, et, pour les 8 derniers mois 1790, d'après le compte rendu par M. Dufresne.

NUMÉROS.	DÉPENSES ORDINAIRES	COMPTE	COMPTE	RÉSUMÉ
		de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	des deux sommes ci-contre.
		liv.	liv.	liv.
1	Maison du roi, de la reine, etc.....	17,764,056	29,574,748	38,338,804
2	Maison de Monsieur, frère du roi.....	6,675,788	1,575,123	10,253,426
3	Maison de M. d'Artois.....	7,380,000	2,002,515	12,405,000
4	Affaires étrangères.....	104,159,275	70,281,520	174,440,795
5	Guerre, artillerie, génie et autres dépenses militaires.....	60,545,612	55,390,841	115,936,453
6	Marine et colonies.....	250,000	120,000	370,000
7	Dépenses de la caisse civile de l'île de Corse.....	6,906,761	4,407,901	11,314,662
8	Ponts et chaussées.....	450,308	119,942	570,250
9	Haras.....	102,361,677	147,074,216	249,435,893
10	Rentes perpétuelles et viagères.....	207,566	207,566	207,566
11	Rentes des communautés d'arts et métiers supprimés.....	36,821,293	19,494,730	56,316,023
12	Intérêts d'effets publics et d'autres créances.....	10,358,538	917,459	11,275,997
13	— et frais d'escompte.....	360,759	33,783	394,542
14	— de maisons acquises sur les ponts, dans les halles et marchés.	7,736,014	806,818	8,542,832
15	Gages des charges représentant l'intérêt de la finance.....	18,800	18,800	18,800
16	Gages des officiers du point d'honneur.....	1,323,011	1,560,130	2,883,141
17	Gages du conseil, traitement des ministres, de la magistrature, etc....	385,529	83,521	469,050
18	Gages, traitements et gratifications à différentes personnes.....	311,161	123,044	434,205
19	Gages des maîtres de postes.....	1,793,654	544,210	2,337,864
20	Indemnités à différents titres.....	15,463,068	18,714,066	34,177,134
21	Pensions, déduction faite des retenues.....	985,092	79,475	1,064,566
22	Intendants de provinces et leurs bureaux.....			
23	Dépenses particulières à la ville de Paris, savoir :			
	Police.....	1,781,387	919,372	2,700,759
	Garde militaire.....	3,682,192	4,076,625	7,758,817
	Demi-solde conservée à l'ancien guet et garde.....		35,382	35,382
	Pavé.....	1,288,186	377,126	1,665,312
	Travaux dans les carrières qui sont sous la ville.....	346,920	241,016	587,936
24	Maréchaussée de l'île-de-France.....	263,160	263,921	527,081
25	Remises, non-valeurs des charges et modérations sur les imposi- tions.....	5,933,576	637,445	6,571,021
26	Remise sur les droits de monnayage.....	156,252	380,444	536,696
27	Administration du Trésor public et leurs bureaux.....	1,726,380	369,491	2,095,871
28	Bureaux de l'administration générale.....	2,484,212	1,415,466	3,899,678
29	Traitements aux receveurs, fermiers, régisseurs et autres frais de recouvrement.....	18,265,414	402,522	18,667,936
30	Dépenses de la caisse du commerce, du département des mines et de l'administration de la monnaie.....	846,971	228,965	1,075,936
31	Fonds réservés pour de petits actes de bienfaisance.....	26,085	156,272	182,357
32	Secours aux Hollandais réfugiés en France.....	831,935	388,625	1,220,560
33	Communautés religieuses et secours pour la construction des édifices sacrés.....	1,209,073	1,188,709	2,397,782
34	Hôpitaux et enfants trouvés.....	3,038,804	2,296,191	5,334,995
35	Ateliers de charité pour subvenir au manque de travail dans la ville de Paris et les environs.....	3,866,920	4,185,962	8,052,882
36	Destruction du vagabondage et de la mendicité.....	1,671,417	64,023	1,735,440
37	Primes et encouragements pour le commerce.....	5,482,547	241,891	5,724,438
38	Jardin royal des Plantes et cabinet d'histoire naturelle.....	254,882	210,764	465,646
39	Bibliothèque du roi.....	66,703	60,256	126,959
40	Universités, académies, sciences et arts.....	670,427	341,333	1,011,760
41	Entretien de bâtiments pour la chose publique.....	1,994,114	80,349	2,074,463
42	Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	3,315,268	73,557	3,388,825
43	Remboursement des Bons du premier commis du grand-comptant.....		7,895,125	7,895,125
44	Traites du sieur Gaudalet, banquier à Brest, en remplacement de paye- ments qu'il a faits pour le service de la guerre et de la marine.....	482,033	9,812,310	10,294,343
45	Indemnités à MM. les députés de l'Assemblée nationale et frais rela- tifs à ladite Assemblée.....	5,687,763	5,969,704	11,657,467
46	Dépenses diverses et imprévues.....	781,691	331,414	1,113,105
47	Guet de Paris avant l'établissement de la garde nationale.....	537,993		537,993
48	Quittances de gages et d'appointements portés en recette dans la con- tribution patriotique.....	241,847		241,847
49	Remises des droits casuels accordés de tout temps aux officiers du Châtelet et à d'autres magistrats.....	120,784		120,784
50	Quittances de gages et d'appointements divers, portés en recette dans la colonne ci-contre.....		394,643	394,643

NUMÉROS.	DÉPENSES ORDINAIRES ( <i>suite</i> ).	COMPTE de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	COMPTE de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	RESUMÉ des deux sommes ci-contre.
		liv.	liv.	liv.
51	Remise des droits du marc d'or.....	5,700	.....	5,700
52	Dépenses locales et variables; secours aux pauvres habitants des provinces, etc.....	6,459,942	.....	6,459,942
53	Rentes, intérêts, indemnités, gages et autres charges de l'administration des domaines payés en province.....	7,198,085	.....	7,198,085
54	Remboursements des receveurs généraux qui ont trop payé sur d'anciens exercices.....	86,428	.....	86,428
		462,836,687		
	Il faut déduire du compte de M. Necker, ainsi qu'il le fait lui-même à la fin de son compte pour les bons à terme du premier commis du grand comptant.....	2,728,249		
		460,108,438		
	Mais on n'a pas compris dans le présent tableau la somme d'un mécompte qui est avoué et compté dans le compte de M. Necker, n° 80. Il est donc nécessaire de l'ajouter à la première somme, pour l'exacte conformité des deux comptes : la somme est de 33,984 liv., ci	33,984		
	TOTAUX.....	460,142,422	392,194,310	852,336,732

## N° IV.

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU général des dépenses publiques, que l'on ne peut regarder comme des dépenses annuelles que le Trésor public a acquittées depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791, jour où commence le nouvel ordre d'administration réglé par l'Assemblée nationale. Ce tableau est dressé pour l'année entière, du 1<sup>er</sup> mai 1789, d'après le compte rendu par M. Necker, et pour les huit derniers mois 1790, d'après le compte rendu par M. Dufresne.

NUMÉROS.	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	COMPTE	COMPTE	RÉSUMÉ
		de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790, au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	des deux sommes ci-contre.
		liv.	liv.	liv.
1	Travaux de l'enceinte du Havre.....	565,000	236,000	801,000
2	— de la rade de Cherbourg.....	4,173,139	1,936,747	6,109,886
3	— des fortifications militaires de Cherbourg.....	635,000	200,000	835,000
4	— du pont de Louis XVI.....	500,000	412,500	912,500
5	— de la clôture de Paris.....	3,872,083	1,901,363	5,773,446
6	— du canal du Charolais.....		420,000	420,000
7	Traites et autres dépenses relatives aux grains et aux farines.....	39,871,790	7,598,910	47,470,700
8	Achat de matières d'or et d'argent extraites de l'étranger.....	267,295	12,228,060	12,495,355
9	Achat de numéraire pour le service du Trésor public.....		3,461,493	3,461,493
10	Avances diverses faites par le Trésor public, savoir :			
	Aux forges royales.....		375,000	
	A la ville de Paris.....		100,000	
	Aux fermiers de Sceaux et Poissy.....		150,000	908,144
	Au département de la Gironde.....		150,000	
	Au sieur Gojard, pour payer les rentes de secrétaires du roi..		133,144	
11	Rescriptions des recettes générales, revenues sur le Trésor public, faute de paiement dans les provinces.....	9,561,085	23,146,422	32,707,507
12	Remboursement relatif aux paquebots qui ont été supprimés.....	1,144,906	400,000	1,544,906
13	Remboursement de l'ancien papier-monnaie des îles de France et de Bourbon.....	2,945,717	99,279	2,044,996
14	Remboursement de petites rentes de 20 livres et au-dessous.....	182,903	90,386	273,289
15	Remboursement de la vaisselle portée dans divers hôtels des Monnaies.....	5,658,316	9,165,435	14,823,751
16	Remboursement d'offices de receveurs généraux et particuliers, par compensation d'une pareille somme sur leur débet.....		820,000	
17	Remboursement de deux offices d'archers de la compagnie du prévôt général des monnaies, supprimés et liquidés.....		202	
18	Remboursement d'un office de conseiller de l'hôtel commun de Nomeny.....		440	821,551
19	Remboursement d'un billet et de deux primes de la loterie d'octobre 1783, portés en recette.....		909	
20	Remboursement de 5 billets de la loterie d'octobre 1780, reçus par les dons patriotiques, et portés en recette.....		1,000	
21	Remboursements divers.....	601,922		
22	Remboursement d'un effet suspendu, reçu dans la contribution patriotique, et porté en recette.....		600	
23	Remboursement d'une somme reçue de trop dans un paiement ci-devant fait pour les intérêts du prix de l'hôtel vendu à M <sup>me</sup> de Bourbon.....		10,750	
24	Remboursement fait aux notaires de Paris, des honoraires d'actes qui leur étaient dus d'anciens emprunts.....		2,628,445	4,712,531
25	Remboursement d'un billet du sieur de Boulogne, ancien trésorier de la guerre, revenu sur le Trésor public faute de paiement, porté en recette dans la colonne ci-contre.....		20,000	
26	Remboursement de billets que le sieur Beaugeard, receveur général des ci-devant Etats de Bretagne, avait fournis pour les impositions de cette province, et qu'il n'a pu acquitter.....		1,096,000	
27	Remboursement fait à la ville de Paris, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, pour avances que cette ville a faites pour des objets d'embellissement, autorisés par édit de septembre 1786.....		353,814	
28	Effets reçus en doublement dans l'emprunt de 80 millions, et portés en recette dans la colonne ci-contre.....		22,171,269	22,171,269
29	Remboursement d'un emprunt fait en Hollande pour les Américains.....	1,000,000	1,207,973	2,207,973
30	Remboursement d'un emprunt de Gènes.....	3,291,152	1,319,097	4,610,249
31	Emprunt de la Flandre maritime.....	139,500	335,000	474,500
32	Remboursement d'anciennes anticipations.....	159,067,945	62,367,625	221,435,570
33	Remboursement des dépôts faits au Trésor public.....		2,673,600	2,673,600
34	Dépenses relatives à la formation des assignats.....		378,031	378,031
35	Primes pour l'importation des grains.....	5,671,907		5,671,907
36	Remboursement pour partie du prêt fait par les fermiers généraux sur leur bénéfice dans le dernier bail.....	2,460,000		2,460,000
37	Dernière partie du remboursement fait aux fermiers généraux sur les fonds de place d'un fermier général.....	200,000		200,000

NUMÉROS.	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).	COMPTE de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	COMPTE de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	RÉSUMÉ des deux sommes ci-contre.
		liv.	liv.	liv.
38	Remboursement à M. le prince de Condé pour les droits utiles du Clermontois .....	600,000	.....	600,000
39	Remboursement en rescriptions de 1790 et 1791, des avances faites par les receveurs généraux en 1785.....	10,000,000	.....	10,000,000
40	Remboursement d'un prêt fait au Trésor public avant le 1 <sup>er</sup> mai 1789 par la Caisse d'escompte.....	3,600,000	.....	3,600,000
41	Remboursement au sieur de Mory sur ses anciennes avances.....	73,000	.....	73,000
42	Remboursement sur la loterie des hôpitaux d'octobre 1787.....	6,059,525	.....	6,059,525
43	Remboursement à des commissaires des guerres supprimés au mois d'avril 1788 .....	490,000	.....	490,000
44	Remboursement d'offices de receveurs particuliers des finances qui sont en faillite .....	136,217	.....	136,217
45	Remboursement des emprunts des pays d'Etats .....	6,423,447	.....	6,423,447
46	Frais relatifs à l'Assemblée des notables de 1788.....	59,730	.....	59,730
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>268,251,579</b>	<b>157,589,485</b>	<b>425,841,064</b>



## N° V.

## RECETTES EFFECTIVES DES DIVERS EMPRUNTS ET AUTRES FONDS EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU des sommes effectives composant la recette extraordinaire des comptes de M. Necker et de M. Dufresne, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, déduction faite des parties fictives.

NUMÉROS.	RECETTES DE DIVERS EMPRUNTS ET AUTRES FONDS EXTRAORDINAIRES.	SOMMES telles qu'elles sont dans les comptes de M. Necker et de M. Dufresne.	SOMMES réduites par le retranchement des parties fictives.	RÉSUMÉ.
		liv.	liv.	liv.
1	Produit de vaisselle portée aux hôtels des Monnaies.....	15,054,040	230,289	
2	Rescriptions des recettes générales, ci-devant acquittées par le Trésor public et retirées ensuite par des receveurs généraux...	3,818,352	.....	
3	Intérêts des assignats entrés au Trésor public.....	1,859,226	1,859,226	
4	Reçu, des Etats-Unis de l'Amérique, acompte de ce qu'ils doivent à la France.....	3,611,999	3,611,999	
5	Dons patriotiques.....	395,715	395,715	
6	Anciens débits.....	5,039,969	5,039,969	
7	Parties non réclamées et restituées au Trésor public par des comptables.....	544,777	544,777	
8	Emprunt des ci-devant pays d'Etats.....	6,439,318	6,439,318	
9	Emprunt national.....	30,901,631	30,901,631	
10	Emprunt de Gènes.....	432,732	432,732	
11	Effets publics reçus en doublement des mises faites au comptant dans l'emprunt de 80 millions, et portés en dépense.....	22,171,269	.....	
12	Produit des grains et farines anciennement vendus.....	1,883,154	.....	
13	Matières d'or et d'argent extraites de l'étranger.....	7,661,872	.....	
14	Troisième quart de 1,800,000 livres du don gratuit, fait en 1788 par le clergé.....	900,000	900,000	
15	Pour deux assignations des domaines suspendues, reçues en paiement de débits.....	114,000	114,000	
16	Reçu de M. Couder, de Lyon, pour des assignats qu'on lui a fait passer.....	229,837	229,837	60,920,362
17	Dépôts faits au Trésor public.....	2,355,600	.....	
18	Remplacements faits au Trésor public d'avances qu'il avait ci-devant faites: Par le département de la Gironde.....	1,991,569	1,991,569	
	Par le Trésor de la ville de Paris.....			
	Par les payeurs des rentes.....			
19	Reçu de M. de Biré, payeur des dépenses de la guerre, pour vente d'effets appartenant au roi, reliquats de comptes et autres reprises antérieurs à 1788.....	1,466,933	1,466,933	
20	Reçu de M. Boutin, payeur des dépenses de la marine, pour <i>idem</i> ..	2,412,123	2,412,123	
21	Soulte du prix de l'hôtel d'Evreux, déduction faite de l'hôtel des Domaines.....	257,000	257,000	
22	De la ville de Toulouse, acompte du rachat de quelques impositions.....	200,000	200,000	
23	Vente de contrats sur le clergé.....	309,000	309,000	
24	Remboursements d'un contrat sur le Languedoc.....	100,000	100,000	
25	Bordereau mis en circulation de l'emprunt de 4 0/0 de février 1790.	90,492	90,492	
26	Pour les prix des charges de receveurs généraux et particuliers des finances.....	1,696,000	1,696,000	
27	Supplément de finances aux commissaires des guerres conservés..	200,000	.....	
28	Fonds de cautionnement de divers administrateurs et autres comptables.....	1,697,752	1,697,752	
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>114,084,360</b>		
	<b>RECETTES EN ASSIGNATS.</b>			
1	Reçu de la caisse d'escompte, suivant les décrets de l'Assemblée nationale, pour le service du Trésor public, pendant les mois de novembre et décembre 1789, et jusqu'au mois d'octobre 1790.....	400,000,000	400,000,000	
2	Reçu de la caisse de l'extraordinaire, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, pour le même service pendant partie d'octobre, et pour les mois de novembre et décembre 1790.....	124,095,000	124,095,000	524,095,000
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>524,095,000</b>		<b>585,015,362</b>

## N° VI.

**TABEAU des sommes effectives composant les dépenses extraordinaires des comptes de M. Necker et de M. Dufresne, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> janvier 1791, déduction faite des parties fictives, avec distinction des sommes employées en dépenses et celles employées en remboursements.**

NUMÉROS.	DÉPENSES.	SOMMES telles qu'elles sont dans les comptes de M. Necker et de M. Dufresne.	SOMMES réduites par le retranchement des parties fictives.	OBSERVATIONS
		liv.	liv.	
1	Travaux de l'enceinte du Havre.....	801,000	} 1,431,832	
2	Travaux de la rade de Cherbourg.....	6,109,886		
3	Travaux des fortifications militaires de Cherbourg.....	835,000		
4	Travaux du pont Louis-XVI.....	912,500		
5	Travaux de la clôture de Paris.....	5,773,446		
6	Travaux du canal du Charolais.....	420,000		
7	Traites et autres dépenses relatives aux grains et aux farines.....	47,470,700	45,587,546	} Déduction faite des ventes. Déduction faite du produit.
8	Achat de matières d'or et d'argent extraites de l'étranger.....	12,495,355	4,833,483	
9	Achat de numéraire pour le service du Trésor public.....	3,461,493	3,461,493	
10	Avances diverses faites par le Trésor public :			
	Aux forges royales.....			} Déduction faite des parties rem- boursées.
	A la ville de Paris.....			
	Aux fermes de Sceaux et Poissy.....	908,144	658,144	
	Au département de la Gironde.....			
	Au sieur Gojard, pour payer les rentes de secrétaire du roi.....			
11	Dépenses relatives à la formation des assignats.....	378,031	378,031	
12	Primes pour l'importation des grains.....	5,671,907	5,671,907	
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>85,237,462</b>	<b>75,442,436</b>	
	<b>REMBOURSEMENTS.</b>			
13	Rescription des recettes générales revenue sur le Trésor public, faute de paiement dans les provinces.....	32,707,507	28,889,155	} Déduction faite de ce qui est ren- tré.
14	Remboursement relatif aux paquebots qui ont été supprimés.....	1,544,906	1,544,906	
15	Remboursement de l'ancien papier-monnaie des îles de France et de Bourbon.....	2,044,996	2,044,996	
16	Remboursement de petites rentes de 20 livres et au-dessous.....	273,289	273,289	
17	Remboursement de la vaisselle portée dans divers hôtels des monnaies.....	14,823,751	.....	} Pour mémoire, plus que compen- sé par le produit de la vaisselle.
18	Remboursement d'office de receveurs généraux et particuliers, par compensation de pareille somme sur leurs débits.....	820,000	820,000	
19	Remboursement de deux offices d'archers de la compagnie du prévôt général des monnaies, supprimées et liquidées.....	202	202	
20	Remboursement d'un office de conseiller de l'hôtel commun de Nomény.....	440	440	
21	Remboursement d'un billet et de deux primes de la loterie d'octobre 1783, porté en recette dans la colonne n° 35.....	900	900	
22	Remboursement de 5 billets de la loterie d'octobre 1780 reçus par les dons patriotiques et portés en recette.....	1,000	1,000	
23	Remboursement d'un effet suspendu, reçu dans la contribution patriotique et porté en recette.....	600	600	
24	Remboursement d'une somme reçue de trop dans un paiement ci-devant fait pour les intérêts du prix de l'hôtel vendu à Madame de Bourbon.....	10,750	10,750	
25	Remboursement fait aux notaires de Paris des honoraires d'actes qui leur étaient dus d'anciens emprunts.....	2,628,445	2,628,445	
26	Remboursement de billets que le sieur Beaugeard, receveur général des ci-devant Etats de Bretagne, avait fournis pour les impositions de cette province et qu'il n'a pu acquitter.....	1,096,000	1,096,000	
27	Remboursement d'un billet du sieur de Boulongne, ancien trésorier de la guerre, revenu sur le Trésor public faute de paiement, porté en recette dans la colonne ci-contre, n° 27.....	20,000	20,000	
28	Remboursement fait à la ville de Paris, conformément au décret de l'Assemblée nationale, pour avances que cette ville a faites pour des objets d'établissement autorisés par édit de septembre 1786.....	353,814	353,874	
29	Remboursements divers.....	601,922	601,922	

NUMÉROS.	DÉPENSES (suite).	SOMMES telles qu'elles sont dans les comptes de M. Necker et de M. Dufresne.	SOMMES réduites par le retranchement des parties fictives.	OBSERVATIONS
		liv.	liv,	
30	Effets reçus en doublement dans le même emprunt de 80 millions et portés en recette dans la colonne ci-contre, n° 32.....	22,171,269	.....	Pour mémoire. exactement compensé par le même objet en recette.
31	Remboursement d'un emprunt fait en Hollande pour les Américains.....	2,207,973	2,207,973	
32	Remboursement d'un emprunt de Gènes.....	4,610,249	4,610,249	
33	Emprunt de la Flandre maritime.....	474,500	474,500	
34	Remboursement d'anciennes anticipations.....	221,435,570	221,435,570	
35	Remboursement des dépôts faits au Trésor public.....	2,673,600	318,000	Dédution faite de ceux qui ont été reçus.
36	Remboursement pour partie de prêt fait pour les fermiers généraux sur leur bénéfice dans le dernier bail.....	2,460,000	2,460,000	
37	Dernière partie du remboursement fait aux fermiers généraux sur les fonds de place d'un fermier général.....	200,000	200,000	
38	Remboursement à M. le prince de Condé pour les droits utiles du Clermontois.....	600,000	600,000	
39	Remboursement et rescription de 1790 et 1791, des avances faites par les receveurs généraux en 1785.....	10,000,000	10,000,000	
40	Remboursement d'un prêt fait au Trésor public avant le 1 <sup>er</sup> mai 1789, par la caisse d'escompte.....	3,600,000	3,600,000	
41	Remboursement au sieur de Mory sur ses avances.....	73,000	73,000	
42	Remboursement sur la loterie des hôpitaux d'octobre 1789.....	6,059,525	6,059,525	
43	Remboursement à des commissaires des guerres supprimés au mois d'avril 1788.....	490,000	290,000	Dédution faite des nouvelles finances.
44	Remboursement d'office de receveurs particuliers de finances, qui sont en faillite.....	136,217	136,217	
45	Remboursement des emprunts des pays d'Etats.....	6,423,447	6,423,447	
46	Frais relatifs à l'Assemblée des notables, 1788.....	59,730	59,730	
	TOTAL des sommes en dépenses.....	340,603,602 85,237,462	297,234,630 75,442,436	
	TOTAL GÉNÉRAL.....	425,841,064	372,677,066	

## N° VII.

## RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES.

TABLEAU des sommes fictives à retrancher sur les recettes et les dépenses ordinaires.

RECETTES ORDINAIRES.	COMPTE de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	COMPTE de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	TOTAL des deux sommes ci-contre, à rayer des recettes.	
Lettres de change sur Paris, que le sieur Gaudalet, banquier à Brest, a été obligé de recevoir de divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....		liv. 1,537,360	liv. 8,734,821	
Mandats que le premier commis du grand-comptant a fournis sur le sieur Gaudalet, pour le service de la marine.....		7,197,461	}	
Bons à terme du premier commis du grand-comptant, fournis pour le service de différents départements.....		4,370,163	4,370,163	
<b>TOTAL.....</b>			13,104,984	
Ainsi les recettes ordinaires qui montent à..... doivent être réduites de.....		676,668,355 liv. 13,104,984		
Somme des recettes ordinaires réduites.....		663,563,372 liv.		
DÉPENSES ORDINAIRES.	COMPTE de M. Necker, du 1 <sup>er</sup> mai 1789 au 1 <sup>er</sup> mai 1790.	COMPTE de M. Dufresne, du 1 <sup>er</sup> mai 1790 au 1 <sup>er</sup> janvier 1791.	RÉSUMÉ des deux sommes ci-contre.	RÉDUCTION de ces articles de dépenses, résultant du retranchement des parties fictives.
Traités du sieur Gaudalet, banquier à Brest, en remplacement de paiements qu'il a faits pour les services de la guerre et de la marine.....	liv. 482,033	liv. 9,812,310	liv. 10,294,343	liv. 1,559,522
Remboursement des bons du premier commis du grand-comptant.....		7,895,125	7,895,125	3,524,962
				5,084,484
Ainsi les dépenses ordinaires qui montaient à..... doivent de même être réduites de.....		852,336,732 liv. 13,104,984		
Somme des dépenses ordinaires réduites.....		839,231,784 liv.		

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

- N° 1. Emprunts depuis 1777 jusqu'en 1789.
- N° 2. Compte de M. Necker, du 1<sup>er</sup> mai 1789 au 1<sup>er</sup> mai 1790.
- N° 3. Compte de M. Dufresne, du 1<sup>er</sup> mai 1790 au 1<sup>er</sup> janvier 1791.
- N° 4.
  - Compte de M. Dufresne, des 3 premiers mois, 1791.
  - Compte de M. Dufresne du mois d'avril 1791.
  - Compte de M. Dufresne du mois de mai 1791.
  - Compte de M. Dufresne du mois de juin 1791.
  - Relevé de ces 4 comptes.
- Observations de détail sur les comptes de M. Dufresne de 1791.
- N° 5. Liste des districts qui n'ont pas envoyé d'états des domaines nationaux.

N<sup>o</sup> I<sup>er</sup>.

## EMPRUNTS.

EMPRUNTS.	RENTES		CAPITAUX.
	PERPÉTUELLES.	VIAGÈRES.	
<b>M. NECKER</b>			
<i>De juillet 1777 en mai 1781. et antérieurement directeur du Trésor royal.</i>			
De l'édit de février de 1770, à 4 0/0, fixé par arrêt du conseil du 29 novembre 1786 à 200 millions; il a été constitué, savoir :	liv.	liv.	liv.
En 1777..... 47,936 liv. } de rentes.	70,849	.....	1,771,268
En 1779..... 22,913	.....	.....	.....
Edit de janvier 1777. Emprunt de 24 millions en rentes viagères sur une et deux têtes.....	.....	1,090,000	24,000,000
Arrêt du conseil du 7 février 1777. Emprunt pour l'ordre du Saint-Esprit de 600,000 livres de rentes perpétuelles à 5 0/0, et à 7 0/0 en viager sur deux têtes.	.....	.....	.....
On n'a pas la distinction exacte des rentes perpétuelles et des viagères, mais la recette a été 10,963,450 livres.	200,000	400,000	10,963,450
Les rentes par évaluation.....	.....	.....	.....
Edit d'août 1777. Création sous le nom du domaine de la ville, de 600,000 livres de rentes perpétuelles et viagères à 7 0/0 sur deux têtes.	.....	.....	.....
La recette a été de 10,810,450 livres.	200,000	400,000	10,810,450
Les rentes par évaluation.....	.....	.....	.....
Arrêt du conseil du 7 décembre 1777. Emprunt de 25 millions en billets de loterie de 1,000 livres, avec des lots sans intérêts.....	.....	.....	25,000,000
<i>Emprunts à Gènes.</i>			
1 <sup>o</sup> Arrêt du conseil du 25 mars 1777.....	300,000	.....	6,000,000
2 <sup>o</sup> Par <i>Monsieur</i> , et dont le roi s'est chargé par contrat du 10 avril 1786, à 4 1/2 0/0.....	135,000	.....	3,000,000
Edit de novembre 1778. Création de 4 millions de rentes viagères sur une et deux têtes.....	.....	4,000,000	48,366,222
Prêt par M. Necker au Trésor royal en avril 1778.....	120,000	.....	2,400,000
Autre par M. Mory.....	70,000	.....	1,400,000
On n'a pas la date.	.....	.....	.....
<i>Emprunts des Etats en 1778.</i>			
De Languedoc, en janvier, 12 millions; reçu.....	103,630	.....	2,072,600
Des mêmes, sur l'emprunt ouvert en 1773, et qui était de 15 millions....	1,850	.....	37,000
<i>De Bourgogne.</i>			
Mars..... 4,000,000 liv. }	.....	.....	.....
Mai..... 4,000,000	799,850	.....	15,997,000
Septembre, 8 millions..... 7,997,000	.....	.....	.....
Des mêmes: 1 <sup>o</sup> sur l'emprunt de 2 millions de 1756, ci..... 2,033 liv. } de rentes.	5,597	.....	111,949
2 <sup>o</sup> Et sur celui de 4 millions de 1757..... 3,564	.....	.....	.....
Edit de novembre 1779. Création de 5 millions de rentes viagères, sur 1, 2, 3 et 4 têtes.....	.....	5,000,000	69,447,669
<i>Autres emprunts en 1779.</i>			
Reste de celui du Saint-Esprit du mois de février 1777, par supposition, les rentes.....	6,215	14,000	324,301
Et à Gènes, par les acquéreurs des terrains des Quinze-Vingts, dont le roi s'est chargé par arrêt du conseil, du 8 février 1787.....	200,000	.....	4,000,000





EMPRUNTS.	RENTES		CAPITAUX.
	PERPÉTUELLES.	VIAGÈRES.	
<b>M. DE CALONNE.</b>			
<i>Du 2 novembre 1783 au 8 avril 1787.</i>			
1783.			
Sur l'emprunt de 15 millions, du domaine de la ville.....	liv.	liv.	liv.
Déclaration du 3 septembre 1781.....	566,868		11,337,352
Sur celui fait par la ville à Gènes, en août 1782.....	26,000		520,000
Édit de décembre 1783. Emprunt de 100 millions en rentes viagères sur une et deux têtes, avec part dans un tirage de pareilles rentes.....		8,592,833	99,995,058
Édit de décembre 1784. Emprunt de 125 millions en billets, à 5 0/0, avec accroissement progressif du capital.....	6,250,000		125,000,000
<i>Emprunts des États en 1783 et 1784.</i>			
Bretagne.....	234,959		4,699,182
Bourgogne..... 148,250 liv. } de rentes.	160,284		3,205,678
Et reste de l'emprunt de 1763..... 12,034			
Provence, reste de l'emprunt de 4 millions de 1782.....	81,630		1,692,599
Languedoc, de 9 millions.....	11,380		227,600
— de 15 millions.....	1,370		27,400
Flandre maritime. Lettres patentes d'août 1784.....	204,250		4,085,000
1785.			
Édit de décembre 1785. Création de 4 millions de rentes, en quittances de finance, avec attribution de primes, et faculté de convertir en rentes viagères à 9 et 8 0/0.....	4,000,000		80,000,000
De l'emprunt, à 4 0/0, de février 1790.....	3,525		88,179
Sur l'emprunt de l'ordre du Saint-Esprit. Arrêt du 18 juin 1770.....	3,000		60,000
Reste de l'emprunt de 15 millions, du domaine de la ville de 1781.....	274		5,481
États de Bretagne, février 1785.....	300,000		6,000,000
Édit de septembre 1786. Emprunt, par le domaine de la ville, de 30 millions à 4 0/0, et des lots.....	780,000		19,500,000
Arrêt du conseil du 18 février 1787. Cautionnement par les actionnaires de la Caisse d'escompte, portant intérêt à 5 0/0.....	3,500,000		70,000,000
<b>TOTAUX.....</b>	<b>16,126,540</b>	<b>8,592,833</b>	<b>425,943,529</b>
<b>M. DE BRIENNE.</b>			
<i>Du 1<sup>er</sup> mai 1787 au 26 août 1788.</i>			
Édit de mai 1787. Création de 6 millions de rentes viagères sur une et deux têtes.....		6,103,150	67,403,536
Édit de novembre 1787. Création d'emprunt graduel et progressif, dont pour 1788, de 120 millions, produisant à 5 0/0..... 3,000,000 liv.	5,400,000		120,000,000
Et à 4 0/0..... 2,400,000			
Et en rentes viagères.....		3,060,000	
Édit d'octobre 1787. Loterie de 12 millions pour construire quatre hôpitaux.....	256,875		5,137,513
Des rentes à 4 0/0, de l'édit de février 1790.....	403,468		10,086,740
<i>Emprunts des États.</i>			
Janvier 1787.....	12,650		253,000
Janvier 1788.....	150,000		3,000,000
Reste de l'emprunt des mêmes, de décembre 1786.....	750,000		15,000,000
Provence, février 1788.....	627		12,545
Reste de l'emprunt de 10 millions, par la Flandre maritime, de 1784....	65,227		1,304,545
	44,682		892,648
<b>TOTAUX.....</b>	<b>7,083,529</b>	<b>9,103,150</b>	<b>223,090,527</b>
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
	RENTES		CAPITAUX.
	PERPÉTUELLES.	VIAGÈRES.	
<b>MM.</b>	liv.	liv.	liv.
Necker.....	3,854,362	27,328,366	480,515,461
De Fleury.....	3,867,998	18,243,731	265,185,189
D'Ormesson.....	960,000		48,000,000
De Calonne.....	16,126,540	8,592,833	425,943,529
De Brienne.....	7,083,529	9,103,150	223,090,527
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>31,892,429</b>	<b>63,268,080</b>	<b>1,442,734,706</b>

## N° II.

## COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789, jusques et compris le 30 avril 1790

NUMÉROS.	RECETTES.	FONDS		
		REÇUS dans le Trésor public.	RÉSERVÉS dans différentes caisses.	TOTAUX.
1	<i>Restant en caisse au 30 avril 1789.</i>	liv.	liv.	liv.
	Espèces, billets de caisse et effets échéant dans le mois de mai 1789..... 16,927,063 liv.			
	Effets au portefeuille à diverses échéances..... 48,794,493 liv.)			
	<b>A DÉDUIRE :</b>			
	Les rescriptions à fournir, soit à la Caisse d'escompte, soit à MM. de Biré, Savalette, Duruey et Septeuil, en remplacement des fonds qu'ils ont remis au Trésor public, avant l'époque du 1 <sup>er</sup> mai 1789..... 7,182,477	41,612,016 liv.)		
		58,539,079		58,539,079
2	Fermes générales.....	830,000	126,065,086	126,895,086
3	Fermes des Postes.....	949,026	10,009,728	10,958,754
4	Ferme des Messageries.....	403,161	257,971	661,162
5	Ferme de Sceaux et Poissy.....	150,000	630,000	780,000
6	Ferme des affinages. <i>Il n'a été rien reçu.</i>	Mémoire.		
7	Abonnement des droits des quatre membres de la Flandre maritime	822,219		822,219
8	Régie générale des aides, etc.	9,573,101	21,928,887	31,501,988
9	Régie des domaines et bois.....	33,704,253	15,940,320	49,644,573
10	Régie de la loterie royale.....	10,383,339	2,327,516	12,910,855
11	Régie des revenus casuels.....	1,157,447		1,157,447
12	Régie du droit du marc d'or.....	249,189	511,700	760,889
13	Régie des poudres et salpêtres.....	Mémoire.	303,184	303,184
	Il a été fait recette au Trésor public, dans le mois de février 1789, de douze billets de 50,000 livres chacun, que les régisseurs des poudres ont payés dans le cours de l'année.			
14	Recettes générales des finances, non compris les sommes tirées par anticipation sur les années 1790 et 1791.....		27,238,524	27,238,524
15	<i>Impositions des pays d'Etats.</i> (Le détail de ces deux articles se trouve dans le tableau ci-dessous.)			
	Trésor public.....	5,811,279		
	Différentes caisses.....		18,036,982	23,848,261

Tableau détaillé des impositions des pays d'Etats.

	LANGUEDOC.		BRETAGNE.		BOURGOGNE.		PROVENCE.		PAU, BAYONNE et FOIX.  Receveur général.
	Trésorier.	Receveur général du Roussillon.	Trésorier.	Receveur général.	Trésorier.	Receveur général de Bresse, Bugey et Dombes.	Trésorier.	Receveur général des terres ad- jacentes.	
Trésor public.....	liv. 526,281	liv. 204,529	liv. 2,955,249	liv. 85,193	liv. .....	liv. 423,448	liv. 450,934	liv. 111,518	liv. 1,054,127
Différentes caisses....	8,127,866	865,021	2,913,723	269,636	3,182,932	464,800	1,199,963	702,646	310,395
	8,654,947	1,069,550	5,868,972	354,829	3,182,932	888,248	1,650,897	814,164	
	9,723,687		6,223,851		4,071,180		2,465,061		1,364,522
	23,848,261								

NUMÉROS.	RECETTES.	FONDS		
		REÇUS dans le Trésor public.	RÉSERVÉS dans différentes caisses.	TOTAUX.
		liv.	liv.	liv.
16	Capitation et vingtièmes abonnés.....	1,213,505	.....	1,213,505
17	Capitation et dixièmes sur les paiements faits au Trésor public, non compris les retenues qui sont faites sur les pensions, à mesure qu'on les paye.....	592,503	.....	592,503
18	Impositions particulières aux fortifications des villes.....	676,399	.....	676,399
19	Bénéfices sur les monnaies et recouvrement de deniers de boîte arriérés.....	269,083	555,218	824,301
20	Droits attribués à la caisse du commerce.....	305,418	.....	305,418
21	Reçu du département de la marine, pour les forges royales, en remplacement des avances que le Trésor public leur a faites avant le 1 <sup>er</sup> mai 1789.....	401,702	.....	401,702
22	Intérêts annuels des sommes prêtées aux États-Unis de l'Amérique.	Mémoire.	.....	.....
23	Intérêts reçus au Trésor public sur diverses créances.....	539,700	.....	539,700
24	Soulte du prix de la vente de l'hôtel d'Evreux, déduction faite de l'hôtel des domaines, reçu en échange, et un acompte reçu sur le prix d'une maison des Quinze-Vingts.....	257,000	.....	257,000
25	Recettes diverses.....	1,366,415	.....	1,366,415
26	Divers débits anciens.....	2,291,860	.....	2,291,860
27	Parties non réclamées et rapportées au Trésor public par différents payeurs.....	240,262	.....	240,262
28	Reçu de la ville de Toulouse, acompte de 400,000 livres, pour le rachat de différentes impositions particulières à la ville ; laquelle somme est payable tous les vingt ans, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 1790.....	200,000	.....	200,000
	<i>Emprunts.</i>			
29	Emprunts nationaux de 30 et de 80 millions..... 25,713,628 liv.)			
	Des pays d'États. { de Languedoc .. 3,000,000 liv.) { de Bretagne.... 1,100,000 { d'Artois..... 650,000 { de Provence.... 196,376 { de la Flandre. { maritime.... 657,573	31,717,577	.....	31,717,577
	De Gènes..... { Il est fait recette d'une somme de 410,732 livres restant due sur l'emprunt de 3 millions ouvert à Gènes pour Monsieur, frère du roi, et la quittance en a été donnée à M. Giambonne, avec promesse de lui remplacer cette somme, si la recette ne s'en effectue point à Gènes..... 410,732 liv.)	432,732	.....	432,732
	De Sainte-Geneviève..... 22,000			
30	Produit de la vaisselle portée aux hôtels des Monnaies.....			
	A Paris..... 11,314,846 liv.)			
	Dans les provinces..... 2,941,194	14,256,040	.....	14,256,040
31	Dépôts faits au Trésor public, et qui doivent être retirés à volonté.....	573,600	.....	573,600
32	Dons patriotiques.....	361,587	.....	361,587
33	Contribution patriotique, compris des reconnaissances de vaisselle et des quittances de rentes, de pensions et de traitements divers, qui ont été portés en dépense dans leurs comptes respectifs.....	9,721,085	.....	9,721,085
34	Contrats sur le clergé, qui ont été vendus.....	309,000	.....	309,000
35	Contrat sur les États de Languedoc, qui a été remboursé, lequel faisait partie de ceux qui sont en portefeuille.....	100,000	.....	100,000
36	Bordereau, à 4 0/0, de l'emprunt de février 1770, fourni à la marine, et porté en dépense.....	90,492	.....	90,492
37	Second quart des 1,800,000 livres de don gratuit fait en 1788 par le clergé.....	450,000	.....	450,000
38	Reçu pour le prix de charges de receveurs généraux et particuliers des finances.....	1,696,000	.....	1,696,000
39	Supplément de finance faux commissaires des guerres conservés.	200,000	.....	200,000
40	Fonds de cautionnement de divers administrateurs et autres comptables.....	1,697,752	.....	1,697,752
41	Avances reçues de la Caisse d'escompte.....	190,000,000	.....	190,000,000

RECETTES.		FONDS																																																																														
		REÇUS dans le Trésor public.	RÉSERVES dans différentes caisses.	TOTAUX.																																																																												
		liv.	liv.	liv.																																																																												
<i>Anticipations sur les revenus.</i>																																																																																
Comptant.....	liv. 361,940																																																																															
<i>Recettes générales des impôts directs.</i>																																																																																
Rescriptions....	<table border="0"> <tr> <td>Deniers.</td> <td>liv.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>d'Avril 1790...</td> <td>7,300,000</td> <td rowspan="12">} 129,261,000</td> </tr> <tr> <td>de Mai.....</td> <td>9,565,500</td> </tr> <tr> <td>de Juin.....</td> <td>8,100,000</td> </tr> <tr> <td>de Juillet....</td> <td>11,300,000</td> </tr> <tr> <td>d'Août.....</td> <td>11,400,000</td> </tr> <tr> <td>de Septembre..</td> <td>11,200,000</td> </tr> <tr> <td>d'Octobre.....</td> <td>10,400,000</td> </tr> <tr> <td>de Novembre..</td> <td>9,100,000</td> </tr> <tr> <td>de Décembre..</td> <td>2,583,560</td> </tr> <tr> <td>Reste des de- niers de 1790.</td> <td>22,300,000</td> </tr> <tr> <td>Deniers.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>de Janvier 1791</td> <td>5,300,000</td> <td rowspan="3">} 128,849,060</td> </tr> <tr> <td>de Février....</td> <td>5,500,000</td> </tr> <tr> <td>de Mars.....</td> <td>5,500,000</td> </tr> </table>	Deniers.	liv.		d'Avril 1790...	7,300,000	} 129,261,000	de Mai.....	9,565,500	de Juin.....	8,100,000	de Juillet....	11,300,000	d'Août.....	11,400,000	de Septembre..	11,200,000	d'Octobre.....	10,400,000	de Novembre..	9,100,000	de Décembre..	2,583,560	Reste des de- niers de 1790.	22,300,000	Deniers.			de Janvier 1791	5,300,000	} 128,849,060	de Février....	5,500,000	de Mars.....	5,500,000																																													
Deniers.	liv.																																																																															
d'Avril 1790...	7,300,000	} 129,261,000																																																																														
de Mai.....	9,565,500																																																																															
de Juin.....	8,100,000																																																																															
de Juillet....	11,300,000																																																																															
d'Août.....	11,400,000																																																																															
de Septembre..	11,200,000																																																																															
d'Octobre.....	10,400,000																																																																															
de Novembre..	9,100,000																																																																															
de Décembre..	2,583,560																																																																															
Reste des de- niers de 1790.	22,300,000																																																																															
Deniers.																																																																																
de Janvier 1791	5,300,000		} 128,849,060																																																																													
de Février....	5,500,000																																																																															
de Mars.....	5,500,000																																																																															
Pour une avance faite par la ville de Stras- bourg, dont il lui sera tenu compte dans les six premiers mois 1790.....	50,000																																																																															
<i>Fermes générales unies.</i>		213,351,637	.....	213,351,637																																																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>BILLETS.</th> <th>ASSIGNA- TIONS.</th> <th>TOTAUX.</th> </tr> <tr> <td></td> <td>liv.</td> <td>liv.</td> <td>liv.</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1790..</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mars.....</td> <td>1,246,612</td> <td>1,246,612</td> <td>1,246,612</td> </tr> <tr> <td>Avril.....</td> <td>2,511,000</td> <td>2,511,500</td> <td>2,511,500</td> </tr> <tr> <td>Mai.....</td> <td>5,000,000</td> <td>4,460,525</td> <td>9,460,525</td> </tr> <tr> <td>Juin.....</td> <td>5,000,000</td> <td>2,850,000</td> <td>7,850,000</td> </tr> <tr> <td>Juillet.....</td> <td>5,000,000</td> <td>3,300,000</td> <td>8,300,000</td> </tr> <tr> <td>Août.....</td> <td>5,000,000</td> <td>2,895,000</td> <td>7,895,000</td> </tr> <tr> <td>Septembre....</td> <td>5,000,000</td> <td>2,930,000</td> <td>7,930,000</td> </tr> <tr> <td>Octobre.....</td> <td>5,000,000</td> <td>807,500</td> <td>5,807,000</td> </tr> <tr> <td>Novembre....</td> <td>5,000,000</td> <td>575,000</td> <td>5,575,000</td> </tr> <tr> <td>Décembre....</td> <td>5,000,000</td> <td>915,000</td> <td>5,915,000</td> </tr> <tr> <td>1791..</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Janvier.....</td> <td>5,000,000</td> <td>850,000</td> <td>5,850,000</td> </tr> <tr> <td>Février.....</td> <td>5,000,000</td> <td>1,500,000</td> <td>6,500,000</td> </tr> <tr> <td>Mars.....</td> <td>5,000,000</td> <td>740,000</td> <td>5,740,000</td> </tr> <tr> <td>Avril.....</td> <td>3,010,000</td> <td>500,000</td> <td>3,510,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>58,010,000</td> <td>26,080,637</td> <td>84,090,637</td> </tr> </tbody> </table>						BILLETS.	ASSIGNA- TIONS.	TOTAUX.		liv.	liv.	liv.	1790..				Mars.....	1,246,612	1,246,612	1,246,612	Avril.....	2,511,000	2,511,500	2,511,500	Mai.....	5,000,000	4,460,525	9,460,525	Juin.....	5,000,000	2,850,000	7,850,000	Juillet.....	5,000,000	3,300,000	8,300,000	Août.....	5,000,000	2,895,000	7,895,000	Septembre....	5,000,000	2,930,000	7,930,000	Octobre.....	5,000,000	807,500	5,807,000	Novembre....	5,000,000	575,000	5,575,000	Décembre....	5,000,000	915,000	5,915,000	1791..				Janvier.....	5,000,000	850,000	5,850,000	Février.....	5,000,000	1,500,000	6,500,000	Mars.....	5,000,000	740,000	5,740,000	Avril.....	3,010,000	500,000	3,510,000		58,010,000	26,080,637	84,090,637
	BILLETS.	ASSIGNA- TIONS.	TOTAUX.																																																																													
	liv.	liv.	liv.																																																																													
1790..																																																																																
Mars.....	1,246,612	1,246,612	1,246,612																																																																													
Avril.....	2,511,000	2,511,500	2,511,500																																																																													
Mai.....	5,000,000	4,460,525	9,460,525																																																																													
Juin.....	5,000,000	2,850,000	7,850,000																																																																													
Juillet.....	5,000,000	3,300,000	8,300,000																																																																													
Août.....	5,000,000	2,895,000	7,895,000																																																																													
Septembre....	5,000,000	2,930,000	7,930,000																																																																													
Octobre.....	5,000,000	807,500	5,807,000																																																																													
Novembre....	5,000,000	575,000	5,575,000																																																																													
Décembre....	5,000,000	915,000	5,915,000																																																																													
1791..																																																																																
Janvier.....	5,000,000	850,000	5,850,000																																																																													
Février.....	5,000,000	1,500,000	6,500,000																																																																													
Mars.....	5,000,000	740,000	5,740,000																																																																													
Avril.....	3,010,000	500,000	3,510,000																																																																													
	58,010,000	26,080,637	84,090,637																																																																													
<i>Anticipations sur les revenus.</i>																																																																																
<b>FERMES DES POSTES</b>																																																																																
Assignations....	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>liv.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juin 1790.....</td> <td>484,000</td> <td rowspan="7">} 2,022,015 liv.</td> </tr> <tr> <td>Juillet.....</td> <td>150,000</td> </tr> <tr> <td>Août.....</td> <td>150,000</td> </tr> <tr> <td>Septembre....</td> <td>150,000</td> </tr> <tr> <td>Octobre.....</td> <td>86,800</td> </tr> <tr> <td>Novembre....</td> <td>500,000</td> </tr> <tr> <td>Décembre....</td> <td>501,715</td> </tr> </table>		liv.		Juin 1790.....	484,000	} 2,022,015 liv.	Juillet.....	150,000	Août.....	150,000	Septembre....	150,000	Octobre.....	86,800	Novembre....	500,000	Décembre....	501,715	2,022,015	.....	2,022,015																																																										
	liv.																																																																															
Juin 1790.....	484,000	} 2,022,015 liv.																																																																														
Juillet.....	150,000																																																																															
Août.....	150,000																																																																															
Septembre....	150,000																																																																															
Octobre.....	86,800																																																																															
Novembre....	500,000																																																																															
Décembre....	501,715																																																																															

RECETTES.		FONDS		
		REÇUS dans le Trésor public.	RÉSERVÉS dans différentes caisses.	TOTAUX.
		liv.	liv.	liv.
<b>RÉGIE GÉNÉRALE.</b>				
Assignations. ...	liv.			
	Avril 1790.....	360,000		
	Mai.....	1,180,900		
	Juin.....	1,201,000		
	Juillet.....	108,000		
	Août.....	102,000		
	Septembre.....	15,000		
	Octobre.....	6,000		
	Novembre.....	540,000		
	Décembre.....	45,000		
	Janvier 1791.....	603,000		
	Février.....	207,000		
	Mars.....	180,000		
Avril.....	90,000			
		4,637,000 liv.		
<b>RÉGIE DES DOMAINES</b>				
Nouveaux billets des adminis- trateurs.	Mai 1790.....	66,200		
	Juin.....	22,000		
	Juillet.....	23,000		
	Août.....	74,400		
	Septembre.....	7,000		
	Octobre.....	6,000		
	Novembre.....	70,600		
	Janvier 1791.....	28,000		
	Février.....	367,000		
	Mars.....	28,000		
	Avril.....	54,200		
Mai.....	15,000			
		761,400		
		5,398,400		5,398,400
<b>TOTAL DES RECETTES.....</b>		<b>603,303,887</b>	<b>223,805,116</b>	<b>827,109,003</b>



## COMpte GÉNÉRAL DES DÉPENSES.

NUMÉROS.	DÉPENSES.	PAYEMENTS		
		FAITS par le Trésor public.	FAITS par différentes caisses.	TOTAUX.
		liv.	liv.	liv.
1	Maison du roi et de la reine, des princes et de la famille royale..	17,644,056	120,000	17,764,056
2	Maison de Monsieur et de Madame .....	3,101,866	.....	3,101,866
	Maison de Monseigneur le Comte et de Madame la Comtesse d'Artois et leurs enfants .....	3,573,922	.....	3,573,922
3	Département des affaires étrangères.....	7,380,000	.....	7,380,000
4	Département de la guerre.....	102,947,367	1,211,908	104,159,275
5	Département de la marine et des colonies.....	60,545,612	.....	60,545,612
6	Ponts et chaussées .....	6,852,261	54,500	1,906,761
7	Haras.....	450,308	.....	450,308
8	Rentes perpétuelles et viagères.....	7,310,023	95,051,654	102,361,677
9	Intérêts d'effets publics et autres créances .....	19,899,892	16,921,401	36,821,293
10	Gages et charges représentant l'intérêt de la finance.....	360,419	7,375,595	7,736,014
11	Intérêts et frais d'anticipations.....	10,312,941	15,597	10,358,538
12	Intérêt et remboursement des maisons acquises pour être démolies, sur les ponts, dans les halles et les marchés.....	360,759	.....	360,759
13	Indemnités à différents titres .....	646,030	1,147,624	1,793,654
14	Pensions, déduction faite des retenues .....	15,305,913	157,155	15,463,068
15	Gages du conseil, traitement des ministres et de la magistrature ..	1,039,389	283,622	1,323,011
16	Gages, traitements et gratifications à différentes personnes.....	173,582	211,947	385,529
17	Intendants des provinces et leurs bureaux.....	32,163	952,929	985,092
18	Dépenses de la police de Paris .....	1,781,387	.....	1,781,387
19	Guet et garde de Paris, avant l'établissement de la garde nationale.	537,993	.....	537,993
20	Garde nationale de Paris et frais accessoires .....	3,682,192	.....	3,682,192
21	Maréchaussée de l'Île-de-France.....	263,160	.....	263,160
22	Pavé de Paris, compris le remboursement de l'année 1788, que la ferme générale a avancé, et que le Trésor public lui a remboursé.	1,284,466	3,720	1,288,186
23	Travaux dans les carrières sous la ville de Paris et les environs..	316,920	.....	346,920
24	Remises de droits casuels accordés de tout temps aux officiers du Châtelet et à d'autres magistrats.....	120,784	.....	120,784
25	Remise de droits du marc d'or.....	.....	5,700	5,700
26	Remise sur les droits de monnayage accordés à la Caisse d'escompte, non compris une autre remise de 149,259 livres qui lui a été payée au Trésor public, et dont il est fait déduction sur les bé- néfices des monnaies, portés en recettes sous le n° 19 .....	.....	156,252	156,252
27	Remises, non-valeurs, décharges et modérations sur les impositions.	.....	5,933,576	5,933,576
28	Gages et augmentation de gages des maîtres des postes .....	311,161	.....	311,161
29	Traitement des administrateurs du Trésor public, de leurs bureaux et de leurs commis dans les provinces.....	1,656,215	70,165	1,726,380
30	Bureaux de l'administration générale, compris 309,452 livres payées à l'imprimerie royale.....	2,480,562	3,650	2,484,212
31	Traitement aux receveurs, fermiers, régisseurs généraux, et autres frais de recouvrement.....	.....	18,265,414	18,265,414
32	Dépenses de la caisse du commerce, du département des mines, de l'administration des monnaies et de l'ancienne compagnie des Indes .....	660,770	186,201	846,971
33	Fonds employés pour des actes de bienfaisance.....	26,085	.....	26,085
34	Secours aux Hollandais réfugiés en France .....	831,935	.....	831,935
35	Communautés et maisons religieuses .....	802,809	406,264	1,209,073
36	Dons, aumônes, secours, hôpitaux et enfants trouvés.....	2,383,884	654,920	3,038,804
37	Travaux de charité pour subvenir au manque de travail à Paris et dans les provinces.....	2,487,801	1,379,119	3,866,920
38	Destruction du vagabondage et de la mendicité.....	584,394	1,087,023	1,671,417
39	Primes pour l'importation des grains.....	.....	5,671,907	5,671,907
40	Primes et autres encouragements pour le commerce extérieur....	287,848	5,194,699	5,482,547
41	Jardin royal des plantes et cabinet d'histoire naturelle.....	254,882	.....	254,882
42	Bibliothèque du roi .....	64,903	1,800	66,703
43	Universités, académies, collèges, sciences et arts.....	185,993	484,434	670,427
44	Entretien, réparations et constructions de bâtiments pour la chose publique.....	166,500	1,827,614	1,944,114
45	Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	75,678	3,239,590	3,315,268
46	Dépenses locales et variables ; secours aux pauvres habitants des provinces.....	390,678	6,069,264	6,459,942
47	Dépenses diverses { Dépenses de reddition de comptes..... 108,000 liv. Ordonnances arréragées..... 138,825 Gratifications extraordinaires..... 79,519 Dépenses diverses imprévues..... 321,081 Dépenses diverses ordinaires..... 134,266	668,313	113,378	781,691

NUMÉROS.	DÉPENSES.	PAYEMENTS		
		FAITS par le Trésor public.	FAITS par différentes caisses.	TOTAUX.
		liv.	liv.	liv.
48	Dépenses de la caisse civile de l'île de Corse.....	250,000	.....	250,000
49	Rentes, intérêts, indemnités, gages et autres charges de l'administration des domaines, payés en province, et dont on n'a point reçu les acquits, en sorte qu'on ne peut encore indiquer la subdivision exacte de chaque objet.....	.....	7,198,085	7,198,085
50	Travaux des fortifications de l'enceinte du Havre.....	565,000	.....	565,000
51	Travaux de la rade de Cherbourg.....	4,173,139	.....	4,173,139
52	Travaux des fortifications militaires de Cherbourg.....	635,000	.....	635,000
53	Travaux et achats de terrains pour la clôture de Paris, compris une partie de l'avance faite en 1788 par la ferme générale.....	3,808,616	63,467	3,872,083
54	Travaux du pont de Louis XVI.....	500,000	.....	500,000
55	Dépenses relatives aux subsistances, déduction faite des recouvrements qui ont eu lieu.....	39,540,453	331,337	39,871,790
56	Achats de matières d'or et d'argent, déduction faite de ce qu'elles ont produit jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 1790.....	267,295	.....	267,295
57	Remboursements relatifs aux paquebots qui ont été supprimés.....	869,619	275,287	1,144,906
58	Remboursement de l'ancien papier-monnaie des îles de France et de Bourbon.....	1,945,717	.....	1,945,717
59	Remboursement pour partie de prêt fait par les fermiers généraux sur leurs bénéfices dans le dernier bail.....	.....	2,460,000	2,460,000
60	Dernière partie du remboursement fait aux fermiers généraux sur les fonds de place d'un fermier général.....	.....	200,000	200,000
61	Remboursement à des receveurs généraux qui ont trop payé sur d'anciens exercices.....	.....	86,428	86,428
62	Remboursements divers.....	405,255	196,667	601,922
63	Remboursement à M. le prince de Condé pour les droits utiles du Clermontois.....	.....	600,000	600,000
64	Remboursement en rescriptions de décembre 1790 et des trois premiers mois de 1791, des avances faites par les receveurs généraux des finances en 1785.....	10,000,000	.....	10,000,000
65	Remboursement d'un prêt fait au Trésor public avant le 1 <sup>er</sup> mai 1789 par la Caisse d'escompte, sur des billets des administrateurs de la loterie royale.....	3,600,000	.....	3,600,000
66	Remboursement au sieur Demory, sur ses anciennes avances.....	73,000	.....	73,000
67	Remboursement en effets à terme sur la Loterie des hôpitaux, du mois d'octobre 1787, conformément à l'engagement formel qui avait été contracté à cet égard.....	6,059,525	.....	6,059,525
68	Remboursement à des commissaires des guerres supprimés au mois d'avril 1788.....	490,000	.....	490,000
69	Remboursement d'offices de receveurs particuliers des finances qui sont en faillite.....	136,217	.....	136,217
70	Remboursement de petites parties de rentes de 20 livres et au-dessous, conformément aux arrêts du conseil des mois de décembre 1784 et d'août 1785.....	182,903	.....	182,903
71	Remboursement des reconnaissances que les directeurs des Monnaies ont délivrées pour la vaisselle, compris celles qui ont été reçues dans la contribution patriotique.....	5,658,316	.....	5,658,316
72	<i>Remboursement des emprunts faits dans les pays étrangers :</i>			
	En Hollande. { Pour le compte des Etats-Unis de l'Amérique.....	1,000,000 liv.		
	{ Sixième et septième remboursements sur les 1,600,000 livres pour les Messageries.....	400,000 liv.		
	{ Cinquième remboursement sur les 6 millions pour le compte du rol... Dernier remboursement de l'emprunt de 3 millions fait par Monsieur..	1,200,000		
	{ Second, troisième et quatrième remboursements sur l'emprunt de 520,000 livres fait par la ville de Paris.....	1,000,000		
	{ Traites Durazzo de Gênes, à compter du premier million de l'emprunt des Quinze-Vingts, remboursable en décembre 1789.....	260,000		
	{	431,152		
	A Gênes. {	3,291,152		
	{	4,430,652		4,430,652
	De la Flandre maritime.....	139,500		



## RÉCAPITULATION.

	T R É S O R P U B L I C .	D I F F É R E N T E S C A I S S E S .	T O T A U X .
Les recettes montent à .....	liv. 603,303,887	liv. 223,805,116	liv. 827,109,003
Les dépenses montent à..... 507,317,134 liv.			
A déduire :			
Les bons à terme que le premier commis du grand comptant a délivrés pour le service des divers dé- partements, et dont il est fait dépense dans le présent compte..... 2,728,249	504,588,885	223,805,416	728,394,001
Reste en caisse au 30 avril 1790, au soir .....	98,715,000	.....	98,715,000

Laquelle somme de 98,715,000 livres est composée comme suit :

Comptant.....		EFFETS			liv. 14,861,641		
		Sur Paris.	Sur les provinces.	T O T A U X .			
		liv.	liv.	liv.			
1790.	Avril.....	3,777,015	30,000	3,777,015	64,441,452		
	Mai.....	1,984,690	1,614,300	3,598,990			
	Juin.....	3,327,970	1,131,450	4,459,420			
	Juillet.....	6,970,091	2,818,550	9,788,641			
	Septembre.....	7,158,290	2,930,730	10,089,020			
	Octobre.....	8,461,990	2,905,860	11,367,850			
	Novembre.....	7,634,460	2,907,040	10,038,500			
	Décembre.....	8,489,816	2,302,200	10,792,016			
			47,801,322	16,640,130		64,441,452	
	Effets en porte- feuille.....	1791. Janvier.....	liv. 6,532,660	liv. 623,100		liv. 7,155,760	83,853,359
		Février.....	3,585,950	255,190		3,841,140	
		Mars.....	2,599,970	181,850		2,781,820	
Avril.....		2,412,210	144,910	2,557,120			
Mai.....		2,660,360	.....	2,660,360			
Juin.....		375,690	.....	375,690			
août.....		20,000	.....	20,000			
		18,186,840	1,205,050	19,391,890			
1792. Février.....	liv. 20,017	liv. .....	liv. .....	20,017			
Somme pareille.....				98,715,000			

A Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1790.

Signé : DUFRESNE.

Vu : NECKER.

## N° III.

## COMPTE DE M. DUFRESNE POUR LES HUIT DERNIERS MOIS 1790.

ÉTAI résumé de toutes les recettes et les dépenses faites au Trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1790 jusqu'au 31 décembre de la même année.

NUMÉROS.	RECETTES.	SOMMES.
		liv.
1	Fermes générales.....	18,499,950
2	Ferme des postes.....	5,006,159
3	Fermes des affinages.....	3,967
4	Abonnement des droits des quatre Membres de la Flandre maritime.....	423,960
5	Régie générale des Aides.....	12,087,586
6	Régie générale de la Loterie royale.....	3,514,333
7	Régie des domaines et bois.....	11,767,114
8	Régie des revenus casuels.....	300,000
9	Régie des droits du marc d'or.....	355
10	Revenus de la caisse du commerce.....	186,064
11	Impositions des ci-devant pays d'Etats.....	10,113,339 liv.
12	Marches communes du Poitou.....	9,000
13	Impositions abonnées.....	13,913
14	Impositions particulières aux fortifications des villes.....	690,106
15	Dixièmes, capitation et sous pour livre retenus sur les paiements faits au Trésor public.....	121,800
16	Dixièmes sur les taxations des revenus généraux des finances.....	114,400
17	Capitation de la cour.....	48,270
18	Reçu du régisseur des droits de l'Anjou.....	152,375
19	Bénéfices sur la fabrication des monnaies.....	484,023
20	Produit de vaiselle portée aux hôtels des monnaies.....	798,000
21	Rescriptions des recettes générales ci-devant acquittées par le Trésor public et retirées ensuite par des receveurs généraux.....	3,818,352
22	Intérêts des sommes dues au Trésor public.....	19,212
23	Intérêts des assignats qui sont entrés au Trésor public.....	1,859,226
24	Recu des Etats-Unis de l'Amérique, acompte de ce qu'ils doivent à la France.....	3,611,999
25	Contribution patriotique.....	11,251,571 liv.
26	Reçu de la caisse de l'extraordinaire acompte sur le premier tiers de la contribution patriotique.....	6,339,999
27	Dons patriotiques.....	34,128
28	Anciens débits.....	2,748,109
29	Parties non réclamées et restituées au Trésor public par des comptables.....	304,515
30	Emprunts des ci-devant pays d'Etats.....	435,369
31	Emprunt national de 80 millions.....	3,488,003 liv.
32	Effets publics reçus en doublement des mises faites au comptant dans le même emprunt de 80 millions porté en dépense dans la colonne ci-contre, N° 35... 22,171,269	27,359,272
33	Produit de grains et de farines anciennement vendus.....	1,883,154
34	Matières d'or et d'argent extraites de l'étranger.....	7,661,872
35	Diverses recettes.....	180,778
36	Troisième quart de 1,800,000 liv. du don gratuit fait en 1782 par le clergé.....	450,000
37	Pour deux assignations des domaines suspendus, reçues en payement de débits.....	114,000
38	Reçu de M. Couder, de Lyon, pour des assignats qu'on lui a fait passer.....	229,837
39	Dépôts faits au Trésor public.....	1,782,000
40	Remplacements faits au Trésor public, d'avances qu'il avait ci-devant faites, Par le département de la Gironde..... 150,000 liv. Par le trésorier de la ville de Paris..... 100,000 Par les payeurs des rentes..... 1,991,569	2,241,569
41	Lettres de change sur Paris, que le sieur Gaudalet, banquier à Brest, a été obligé de recevoir de divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....	1,537,360
42	Mandats que le premier commis du grand comptant a fournis sur ledit sieur Gaudalet pour le service de la guerre et de la marine.....	7,197,461
43	Bons à terme du même premier commis, pour le service du Trésor public.....	4,370,163
44	Reçu de M. de Biré, payeur des dépenses de la guerre, pour vente d'effets appartenant au roi, reliquats de comptes, et autres reprises antérieures à 1788.....	1,466,933
45	Reçu de M. Boutin, payeur des dépenses de la marine, pour <i>idem</i> .....	2,412,123
46	Reçu de la caisse d'escompte, suivant les décrets de l'Assemblée nationale, pour le service du Trésor public, pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, et partie du mois d'octobre 1790.....	210,000,000
47	Reçu de la caisse de l'extraordinaire, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, pour le même service, pendant partie d'octobre, et pour les mois de novembre et de décembre 1790.....	124,095,000
	TOTAL DE LA RECETTE.....	487,738,713

NUMEROS.	DÉPENSES.		SOMMES.
			liv.
1	Maison du roi, de la reine, etc. {	Sur les six premiers mois 1790..... 8,074,748 liv.	20,574,748
2	Maison de Monsieur frère du roi.	Sur la liste civile..... 12,500,000	
3	Maison de M. d'Artois.....	1,575,123	3,577,638
4	Affaires étrangères.....	2,002,515	5,025,000
5	Guerre, artillerie, génie et autres dépenses militaires.....		70,281,520
6	Marine et colonies.....		55,390,841
7	Dépense de la caisse civile de l'île de Corse.....		120,000
8	Ponts et chaussées.....		4,407,901
9	Haras.....		119,942
10	Rentes perpétuelles et viagères.....	147,074,216 liv.	147,281,782
11	Rentes des communautés d'arts et métiers supprimés.....	207,566	
12	Intérêts d'effets publics et d'autres créances.....	19,494,730	
13	— et frais d'escompte.....	917,459	20,445,972
14	— de maisons acquises sur les ponts, dans les halles et marchés.....	33,783	
15	Gages des charges représentant l'intérêt de la finance.....		806,818
16	Gages des officiers du point d'honneur.....		18,800
17	Gages du conseil, traitement des ministres de la magistrature, etc.....		1,560,130
18	Gages, traitements et gratifications à diverses personnes.....		83,521
19	Gages et augmentation de gages des maîtres des postes pendant les six premiers mois 1790.....		123,004
20	Indemnités à différents titres.....		544,210
21	Pensions, déduction faite des retenues.....		18,714,066
22	Intendants de provinces et leurs bureaux.....		79,474
23	Dépenses particulières à la ville de Paris.		
	Police.....	919,372 liv.	
	Garde militaire.....	4,076,625	5,649,521
	Demi-solde conservée à l'ancien guet et garde.....	35,382	
	Pavé.....	377,126	
	Travaux dans les carrières qui sont sous la ville.....	241,016	
24	Maréchaussée de l'île de France.....		263,921
25	Remises, non-valeurs de charge et modération sur les impositions.....	637,445 liv.	1,017,889
26	— des droits de monnayage.....	380,444	
27	Administrateurs du Trésor public et leurs bureaux.....		369,491
28	Bureaux de l'administration générale.....		1,415,466
29	Traitement aux receveurs, fermiers, régisseurs, et autres frais de recouvrements.....		402,522
30	Dépense de la caisse du commerce du département des mines et de l'administration de la monnaie.....		228,965
31	Fonds réservés pour de petits actes de bienfaisance.....		156,272
32	Secours aux Hollandais réfugiés en France.....		388,625
33	Communautés religieuses et secours pour la construction des édifices sacrés.....		1,188,709
34	Hôpitaux et enfants trouvés.....		2,296,191
35	Ateliers de charité pour subvenir au manque de travail dans la ville de Paris et les environs.....		4,185,962
36	Destruction du vagabondage et de la mendicité.....		64,023
37	Primes et encouragement pour le commerce.....		241,891
38	Jardin royal des plantes et cabinet d'histoire naturelle.....		210,764
39	Bibliothèque du roi.....		60,256
40	Universités, académies, sciences et arts.....		341,333
41	Entretien de bâtiments pour la chose publique.....		80,349
42	Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....		73,557
	de l'enceinte du Havre.....	236,000 liv.	
	de la rade de Cherbourg.....	1,936,747	
43	Travaux { des fortifications militaires de Cherbourg.....	200,000	5,106,610
	du pont Louis XVI.....	412,500	
	de la clôture de Paris.....	1,901,363	
	du canal du Charolais.....	420,000	
44	Traites et autres dépenses relatives aux grains et farines.....		7,598,910
45	Achat des matières d'or et d'argent extraites de l'étranger.....		12,228,060
46	Achat de numéraire pour le service du Trésor public.....		3,461,493
47	Rescription de recettes générales revenues sur le Trésor public faute de paiement dans les provinces.....		23,146,422
48	Avances faites par le Trésor public à charge de remplacement, savoir :		
	Aux forges royales.....	375,000 liv.	
	A la ville de Paris.....	100,000	908,144
	Aux fermiers de Sceaux et de Poissy.....	150,000	
	Au département de la Gironde.....	150,000	
	Au sieur Gojard pour payer les rentes de secrétaire du roi.....	133,144	
49	Acompte de ce qui reste dû de la construction et de la régie des paquebots, dont on vérifie maintenant le compte dans les bureaux de la marine.....		400,000
50	Remboursement de l'ancien papier-monnaie des îles de France et de Bourbon.....		99,279
51	Remboursement des petites rentes de 20 livres et au-dessous.....		90,386
52	Remboursement de reconnaissances de vaisselle portée aux hôtels des monnaies.....		9,165,435
53	Quittances de gages et d'appointements divers portées en recette dans la colonne ci-contre, N° 25 et 27.....		391,643
54	Remboursements d'offices de receveurs généraux et particuliers par compensation de pareille somme sur leur débet, savoir :		
	Remboursement de l'office du sieur Trenonay, receveur général des finances....	560,000 liv.	
	— et aux héritiers du sieur Pilon, receveur des impositions de la ville de Paris, pour prix de son office.....	260,000	820,000
55	Remboursement de deux offices d'archers de la compagnie du prévôt général des monnaies, supprimées et liquidées.....		202
56	Remboursement d'un office de conseiller de l'hôtel commun de Momeny.....		440
57	Remboursement d'un billet et de deux primes de la loterie d'octobre 1783, portée en recette dans la colonne ci-contre, N° 25.....		900
58	Remboursement de cinq billets de la loterie d'octobre 1780, reçus par les dons patriotiques et portés en recettes dans la colonne ci-contre.....		1,000
59	Remboursement d'un effet suspendu, reçu dans la contribution patriotique, et porté en recette dans la colonne ci-contre.....		600



NUMÉROS.	DÉPENSES.	SOMMES.
		liv.
60	Remboursement d'une somme reçue de trop dans un paiement ci-devant fait pour les intérêts du prix de l'hôtel vendu à M <sup>me</sup> de Bourbon.....	10,750
61	Remboursement fait aux notaires de Paris des honoraires d'actes qui leur étaient dus d'anciens emprunts, lequel remboursement a eu lieu au moyen du placement qu'ils ont fait de cet objet dans l'emprunt national de 80 millions, portés en recette dans la colonne ci-contre, dont ils ont fait le doublement en numéraire effectif.....	2,628,445
62	Effets reçus en doublement dans le même emprunt de 80 millions, et portés en recette dans la colonne ci-contre, N <sup>o</sup> 32.....	22,171,269
63	Remboursements d'emprunts comme suit : En Hollande, pour le quatrième terme de l'emprunt fait par les Américains. 1,207,973 liv. 1 <sup>o</sup> du huitième et dernier terme de 1,600,000 livres pour la messagerie. 200,000 liv. 2 <sup>o</sup> sur l'emprunt de 1,500,000 livres pour la compagnie Perrache..... 100,000 A Gênes } 3 <sup>o</sup> pour solde du premier million de l'emprunt des Quinze-vingts, échu en décembre 1789..... 608,365 4 <sup>o</sup> Sur l'emprunt de 5 millions fait pour M. le duc de Deux-Ponts..... 410,732 De l'emprunt de la Flandre maritime..... 335,000	1,319,097 2,862,070
64	Remboursement de billets que le sieur Beaugcard, receveur général des ci-devant États de Bretagne avait fournis pour les impositions de cette province, et qu'il n'a pu acquitter.....	1,096,000
65	Remboursement d'un billet du sieur de Bolongne, ancien trésorier de la guerre, revenu sur le Trésor public faute de paiement. porté en recette dans la colonne ci-contre, N <sup>o</sup> 27.....	20,000
66	Remboursement fait à la ville de Paris conformément au décret de l'Assemblée nationale, pour avances que cette ville a ci-devant faites pour des objets d'embellissement, autorisés par édit de septembre 1786.....	353,814
67	Remboursement d'anciennes anticipations.....	62,367,625
68	Remboursement de bons que le premier commis du grand comptant a ci-devant fournis pour le service du Trésor public.....	7,895,125
69	Remboursement de dépôts faits au Trésor public.....	2,673,600
70	Traites du sieur Gaudalet, banquier à Brest, en remplacement de paiements qu'il a faits pour les services de la guerre et de la marine.....	9,812,310
71	Indemnité de MM. les députés à l'Assemblée nationale..... 5,221,359 liv.	5,969,704
72	Dépenses relatives à l'Assemblée nationale..... 718,345	
73	Dépenses relatives à la formation des assignats, compris 7,556 livres pour les appointements des bureaux de M. Amelot.....	
74	Dépenses diverses et imprévues.....	378,031 331,414
	Total de la dépense.....	549,783,775
<b>RÉSULTAT.</b>		
	Fonds restant en caisse au 30 avril 1790, au soir, Espèces et billets de caisse..... 11,861,611 liv.	98,714,983
	Effets échéant dans divers mois..... 83,853,312	
	Dépenses du 1 <sup>er</sup> mai au 1 <sup>er</sup> décembre 1790..... 549,783,795 liv. } Excédent de dépenses.....	62,045,082
	Recettes..... 487,738,713	
	Fonds restant en caisse au 31 décembre 1790, au soir.....	36,669,901 (a)
	Lequel est composé comme suit : Effets et billets de caisse..... 29,170,350 liv.	36,669,901
	Effets échéant dans divers mois..... 7,499,551	
	Somme pareille.....	
<p>(a) Le reste en caisse porté ici à 36,669,901 livres doit être conformément à notre compte de 36,669,920 livres Voici la raison de cette différence. La balance du compte de M. Necker en dépense et en recette laisse un reste en caisse de 98,715,002 livres M. Dufresne ne l'emploie que pour 98,714,983 livres, ce qui fait précisément 19 livres de différence.</p>		

Je soussigné, administrateur du Trésor public, au département de la recette et de la dépense générales, certifie la fidélité du présent état.

A Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1791.

Signé : DURUEY.

Vu : DUFRESNE.

## N° IV.

## COMPTES DE M. DUFRESNE

*Des six premiers mois 1791, suivis d'observations générales et particulières.*

ETAT des recettes et dépenses faites au Trésor public pendant les trois premiers mois 1791.

NUMÉROS.	RECETTES.	EXERCICE	EXERCICE	TOTAUX.
		1790 et antérieurs	1791.	
		liv.	liv.	liv.
1	Fermes générales sur divers exercices qu'on ne peut diviser.....	.....	7,608,904	7,608,904
2	Fermes des postes.....	1,761,357	.....	1,761,357
3	Régie des aides.....	3,794,960	.....	3,794,960
4	Régie des domaines et bois, et nouveaux droits d'enregistrement et de timbre	5,580,000	900,000	6,480,000
5	Régie de la loterie de France.....	.....	1,200,000	1,200,000
6	Abonnement des droits des Quatre-Membres de la Flandre maritime.....	309,199	78,443	477,642
7	Rescription des recettes générales ci-devant acquittées par le Trésor public, et retirées ensuite par des receveurs généraux.....	3,344,066	.....	3,344,066
8	Impositions directes et foncières, provenant de recouvrements arriérés.....	23,602,262	.....	23,602,262
9	Impositions des pays d'Etats : liv.			
	Bourgogne.....	414,500		
	Bretagne.....	320,359		
	Languedoc.....	157,282	1,021,261	1,024,261
	Provence.....	14,235		
	Pau, Bayonne et Foix.....	117,885		
10	Droits attribués à la Caisse du commerce.....	74,190	.....	74,190
11	Bénéfices sur la fabrication des monnaies.....	12,920	.....	12,920
12	Reçu de la municipalité de Versailles, pour les 10 sois pour livre des six derniers mois 1790, sur les octrois de ladite ville, conformément au décret du 18 septembre dernier.....	50,000	.....	50,000
13	Rentes et intérêts dus au Trésor public : liv.			
	Pour les neuf derniers mois 1790, de la rente de divers con- trats sur le clergé.....	29,100		
	Sur les contrats des ci-devant Etats de Languedoc.....	44,000		
	Sur diverses créances.....	33,741		
	Sur des fonds ci-devant placés par des communautés reli- gieuses, dans les emprunts de Languedoc.....	45,925	460,861	460,861
	Sur les six millions dus par M. le duc des Deux-Ponts.....	300,000		
	Sur les assignats que le sieur Boutin, payeur de la marine, a successivement employés pour le service de ce département.....	8,095		
14	Emprunt de Bretagne. Recette faite par le sieur Beaugcard, trésorier des ci-devant Etats de cette province, avant le décret qui a fermé les emprunts, et dont le dérangement de sa santé et de ses affaires ont fait différer le ver- sement au Trésor public.....	400,000	.....	400,000
15	Emprunt d'Artois. Recette également faite par le sieur de Launay, ancien receveur général, qui l'avait retenue dans ses mains pour fournir au paye- ment des arrérages et des frais dudit emprunt, et que l'on porte ici pour l'ordre de la comptabilité.....	59,829	.....	59,829
16	Emprunt de la Flandre maritime. Reste des reconstitutions que les sieurs Walkiers de Uliringe, et Gamarges de Bruxelles, avaient ci-devant délivrées à divers particuliers des provinces belgiques, et qu'ils n'ont pu annuler....	61,795	.....	61,795
17	Reçu acompte du prix d'une maison vendue dans l'ancien emplacement des Quinze-Vingts.....	.....	13,133	13,333
18	Reçu du sieur de Biré, payeur des dépenses de la guerre, pour reste de la capitation des parties prenantes de l'extraordinaire des guerres, pendant l'année 1787.....	15,187	.....	15,187
19	Anciens débits et créances du Trésor public.....	853,102	.....	853,102
20	Parties non réclamées par des créanciers, et rapportées au Trésor public par des comptables.....	89,346	.....	89,346
21	Rentrée d'une somme qui avait été réservée, en 1788, sur la ferme du Port- Louis, pour les actes de bienfaisance qui n'ont point eu lieu, parce que les personnes auxquelles ils étaient destinés ne se sont point présentées pour les recevoir.....	1,250	.....	1,250
22	Epices qui avaient été réservées dans les mains de divers comptables, pour les comptes de l'année 1787, et qui ont été rapportés au Trésor public, con- formément au décret du 28 décembre 1790.....	131,950	.....	131,950
23	Fonds également réservés par des comptables, pour des dépenses de fortifi- cations et de ponts et chaussées, de 1789, qui n'ont point eu lieu.....	82,410	.....	82,410
24	Fonds rapportés par le sieur Randon de Latour, à qui ils avaient été fournis pour des dépenses de ses exercices, qui n'ont point eu lieu.....	21,000	.....	21,000
25	Fonds ci-devant fournis et portés en dépense, en 1790, pour le service des ponts et chaussées, et dont la distribution doit être changée.....	159,657	.....	159,657
26	Reçu du sieur Boutin, payeur des dépenses de la marine, pour le produit de quelques ventes de vieilles munitions dans divers ports du royaume.....	208,071	15,175	223,246
27	Reçu de divers inspecteurs des haras, pour prix d'étalons qu'ils ont vendus..	13,372	.....	13,372

NUMÉROS.	RECETTES.	EXERCICE 1790 et antérieurs.	EXERCICE 1791.	TOTAUX.
28	Remplacement d'anciennes avances faites par le Trésor public :			
	Au sieur Gojard, pour payer les rentes des secrétaires du roi.. 141,478	liv. 180,897	liv. ....	liv. 180,897
	Aux payeurs des rentes..... 39,419	.....	.....	.....
29	Produits de grains et de farines anciennement vendus.....	269,791	.....	269,791
30	Produit de matières d'argent extraites de l'étranger.....	1,297,466	.....	1,297,466
31	Produit de vaisselle portée aux Hôtels des monnaies.....	434,272	.....	434,272
32	Lettres de change sur Paris, que le sieur Gaudalet, banquier à Brest, a été obligé de recevoir de divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....	358,027	1,270,852	1,628,879
33	Mandats du premier commis du grand comptant, sur ledit sieur Gaudalet, pour le service de la marine; lesquels sont portés dans la dépense ci-contre, n° 7.....	.....	858,749	858,749
34	Recettes diverses, dans lesquelles je comprends une somme de 410 livres, qui provient de sous qui ont été négligés pendant le cours des trois premiers mois dans les calculs de la caisse générale, et que je rétablis ici pour l'ordre.....	3,296	110	3,406
35	Quittances de divers officiers attachés à la Chambre des comptes, à la Cour des aides, à la Maison du roi, et à d'autres parties; lesquelles ont été ci-devant fournies au Trésor public, en paiement des dons pour la contribution patriotique, et portées en dépense sous la dénomination générale de <i>quittance de gages et d'appointements divers</i> , en attendant qu'on pût les classer par natures et les appliquer aux comptes respectifs qu'elles regardent. Les premiers examens en ont fait reconnaître quelques-unes, qui, ne pouvant être employées directement par le Trésor public, lui ont été remboursées par ceux qui doivent en faire emploi dans leurs comptes....	125,051	.....	125,051
36	Reçu de la Caisse de l'extraordinaire, comme suit :			
	Acompte des 60 millions décrétés le 6 décembre 1790, sur les revenus des biens nationaux.....	.....	15,000,000	15,000,000
	Acompte des 35 millions, à quoi a été fixé le premier tiers de la contribution patriotique, conformément au même décret.....	6,000,000	.....	6,000,000
	Pour le service du Trésor public, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, pendant les mois de.....	.....	153,691,000	153,691,000
	Janvier. 60,521,000 liv.			
	Février. 72,000,000			
	Acompte de 50 millions, pour le même service, pendant le mois de.....	.....	21,170,000	.....
	Mars... 21,170,000			
	TOTAUX.....	50,874,845	180,635,566	231,511,411

DÉPENSES.

NUMÉROS.	DÉPENSES. (Trois premiers mois 1791.)	ANNÉE 1790 et antérieures.		ANNÉE 1791.		TOTAUX.
		Restes de comptes l'exercice 1790.	Objets arriérés.	Dépenses ordinaires.	Dépenses particulières.	
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
1	Payement fait sur ce qui reste dû des six premiers mois 1790 des dépenses de la maison du roi, de la reine, etc.....	426,653	.....	.....	.....	426,653
2	Liste civile.....	.....	.....	6.250,000	.....	6,250,000
3	Maison de Monsieur, frère du roi.....	199,083	.....	500,006	.....	699,089
4	Maison de M. d'Artois.....	.....	.....	500,006	.....	500,006
5	Guerre, artillerie, génie et autres dépenses militaires.....	6,456,681	.....	17,120,409	.....	23,577,090
6	Dépenses de la caisse civile de l'île de Corse.....	.....	.....	60,000	.....	60,000
7	Marine et colonies, compris ce que le ministre de ce département a ordonné, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier, sur l'exercice 1790.	10,311,885	.....	5,596,885	.....	15,908,770
8	Affaires étrangères.....	.....	.....	1,575,000	.....	1,575,000
9	Ponts et chaussées, évalués trop bas, pour 1790, dans mon aperçu.....	325,415	.....	356,200	.....	681,615
10	Haras, sur ce qui reste dû de l'année 1790.	50,476	.....	.....	.....	50,476
14	Rentes perpétuelles et viagères.....	37.924,737	.....	38,001,081	.....	75,925,818
12	Intérêts d'effets publics et d'autres créances.....	1,684,391	.....	17,809,772	.....	19,494,163
13	Gages de charges représentant l'intérêt de la finance.....	25,725	.....	.....	.....	25,725
14	Gages des officiers du point d'honneur.....	27,106	.....	.....	.....	27,106
15	Indemnités à différents titres.....	776,808	.....	.....	.....	776,808
16	Pensions, non compris celles des religieux réformés qui se trouvent réunis aux dépenses du culte, n° 58.....	3,943,481	.....	164	.....	3,943,645
17	Gages du conseil, traitements des ministres et de la magistrature.....	370,444	.....	46,665	.....	417,109
18	Gages et traitements à diverses personnes.	19,107	.....	.....	.....	19,107
19	Intendants des provinces, et leurs bureaux.....	7,091	.....	.....	.....	7,091
20	Dépenses particulières à la ville de Paris, savoir :					
		Exercice 1790.	Exercice 1791.			
	Police.....	44.731	142.943			
	Garde militaire.....	.....	1.300.444			
	Pavé.....	.....	60.000			
	Travaux dans les carrières.....	.....	22.554			
		44.731	1.525.941	44,731	1,525,941	1,570,672
21	Gendarmerie nationale.....	375	.....	.....	.....	375
22	Traitements des receveurs, fermiers, régisseurs, et autres frais de recouvrement.....	102,777	.....	.....	.....	102,777
23	Administrateurs du Trésor public, et leurs bureaux.....	183,804	.....	48,513	.....	232,317
24	Bureaux de l'administration générale.....	327,704	.....	398,347	.....	726,051
25	Dépenses de la caisse du commerce et du département des mines.....	103,220	.....	2,904	.....	106,124
26	Fonds employés pour de petits actes de bienfaisance.....	6,017	.....	.....	.....	6,017
27	Secours aux Hollandais réfugiés en France.	600	.....	182,400	.....	183,000
28	Communautés et maisons religieuses.....	37,489	.....	.....	.....	37,489
29	Hôpitaux et enfants trouvés.....	516,198	.....	4,450	.....	520,648
30	Ateliers de charité pour subvenir au manque de travail dans la ville de Paris et les environs.....	18,750	.....	.....	2,689,000	2,707,750
31	Destruction du vagabondage et de la mendicité.....	34,000	.....	.....	.....	34,000
32	Primes et encouragements pour le commerce.....	184,937	.....	11,559	.....	196,496
33	Universités, académies, sciences et arts..	110,921	.....	9,292	.....	120,213
34	Bibliothèque du roi.....	34,744	.....	.....	.....	34,744
35	Constructions et entretiens de bâtiments pour la chose publique.....	82,573	.....	48,162	.....	130,735
36	Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	8,858	.....	25,842	.....	34,700
37	Avances aux forges royales.....	75,000	.....	75,000	.....	150,000

NUMEROS.	DÉPENSES. (Trois premiers mois 1791.)	ANNÉE 1790 et antérieures.		ANNÉE 1791.		TOTAUX.
		Restes de comptes de l'exercice 1790.	Objets arriérés.	Dépenses ordinaires.	Dépenses particulières	
38	Quittances de gages et d'appointements divers reçues de la caisse de l'extraordinaire sur la contribution patriotique, lesquelles sont portées en recette dans les états des mois de janvier et de mars dernier.....	liv. 268,109	liv. .....	liv. ....	liv. ....	liv. 268,109
39	Travaux de la rade de Cherbourg.....	375,894	.....	.....	20,637	378,501
40	Travaux des fortifications militaires de Cherbourg.....	50,000	.....	.....	100,000	150,000
41	Travaux des fortifications militaires du Havre.....	37,500	.....	.....	74,500	112,000
42	Travaux du pont de Louis XVI.....	50,000	.....	.....	.....	50,000
43	Travaux de la clôture de Paris, non compris quelques paiements faits par la ferme générale.....	45,000	.....	.....	172,681	217,681
44	Travaux du canal de Charolais.....	120,000	.....	.....	.....	120,000
45	Perte sur des matières d'or et d'argent extraites de l'étranger.....	261,578	.....	.....	515,000	776,578
46	Achats de numéraire pour le service du Trésor public.....	523,838	.....	.....	304,190	828,028
47	Avance faite à la loterie de France, pour l'aider à payer les lots du premier tirage de février.....	.....	.....	100,000	.....	100,000
48	Paiement fait à la ville de Paris, acompte de trois millions décrétés par l'Assemblée nationale.....	.....	.....	.....	700,000	700,000
49	Rescriptions de la recette générale des impositions foncières tirées sur 1786, 1789 et 1790, et revenues sur le Trésor public faute de paiement dans les provinces, lesquelles sont à la charge des ci-devant receveurs généraux, qui doivent les rembourser au Trésor public.....	3,948,874	.....	.....	.....	3,948,874
50	Rescriptions tirées sur les termes de 1790, prolongées jusqu'en 1791, par les acceptations des receveurs généraux, lesquelles rescriptions font partie des anciennes anticipations, et doivent être remboursées au Trésor public par la caisse de l'extraordinaire.....	.....	14,965,350	.....	.....	14,965,350
51	Remboursement de reconnaissances ci-devant délivrées pour de la vaisselle portée aux Hôtels des monnaies.....	1,033,396	.....	.....	.....	1,033,396
52	Remboursement de reconnaissances ci-devant délivrées pour l'ancien papier monnaie des îles de France et de Bourbon.....	.....	15,811	.....	.....	15,811
53	Remboursement sur le terme échu en janvier 1791, de l'emprunt de la Flandre maritime.....	.....	109,884	.....	.....	109,884
54	Acompte sur le second terme échu en janvier 1791, de l'emprunt fait à Gènes pour les acquéreurs des terrains des Quinze-Vingts, compris les intérêts d'un semestre.....	.....	1,200,000	.....	.....	1,200,000
55	Remboursement du dernier terme échu en 1790, de l'emprunt fait à Gènes, en 1782, par la ville de Paris, pour la construction d'un vaisseau.....	.....	137,834	.....	.....	137,834
56	Remboursement au sieur de Sucey, du supplément de finance qu'il a ci-devant fourni sur son office de commission des guerres.....	.....	20,000	.....	.....	20,000
57	Remboursement d'anciens bons que le premier commis du grand comptant a fournis pour le service du Trésor public: on est assuré que ce sont les derniers....	134,584	.....	.....	6,784	141,368
58	Acompte de ce qui est dû sur le traitement des ecclésiastiques fonctionnaires, et des pensions accordées aux religieux. Quoique je porte la totalité des paiements dans la colonne de l'année 1790, il est possible qu'une partie en ait été faite pour les trois premiers mois 1791, ce qui ne peut être éclairci que par les états attendus des divers départements.....	38,164,950	.....	.....	.....	38,164,950
59	Aux sieurs Perrier, acompte de 350,000 livres pour la pompe à feu de l'île-aux-Cygnés.....	200,000	.....	.....	.....	200,000

NUMÉROS.	DÉPENSES. (Trois premiers mois 1791).	ANNÉE 1790 et antérieures.		ANNÉE 1791.		TOTAUX.
		Restes de comptes de l'exercice 1790.	Objets arriérés.	Dépenses ordinaires.	Dépenses particulières.	
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
60	Acompte des secours accordés aux incendiés de la ville de Limoges.....	24,000	.....	.....	.....	24,000
61	Payements faits sur les états du roi, de l'année 1790, par des receveurs particuliers des finances qui ont pris les fonds, sur le recouvrement des impositions, et dont le remboursement doit être fait au Trésor public par la Caisse de l'extraordinaire.....	.....	242,139	.....	.....	242,139
62	Dépenses relatives aux départements, et dont on a différé de demander le remboursement au Trésor public.....	403,567	.....	.....	.....	403,567
63	A divers fournisseurs de l'équipement des vainqueurs de la Bastille, conformément au décret de l'Assemblée nationale qui a fixé cette dépense à 134,335 livres.....	98,516	.....	.....	.....	98,516
64	Dernières traites relatives aux grains et aux farines ci-devant achetés pour l'approvisionnement de Paris.....	640,774	.....	.....	.....	640,774
65	Traites du sieur Gaudalet, banquier à Brest, en remplacement de payements qu'il a faits pour le service de la guerre et de la marine.....	2,057,540	.....	907,111	.....	2,964,651
66	Indemnités à MM. les députés de l'Assemblée nationale.....	2,090,495	.....	928,626	.....	3,019,121
67	Dépenses et frais relatifs à l'Assemblée nationale.....	322,316	.....	102,326	.....	424,642
68	Dépenses relatives à la formation des assignats.....	183,000	.....	.....	.....	183,000
69	Dépenses diverses et imprévues.....	195,511	.....	.....	38,429	233,940
		115,629,223	16,691,018	92,186,661	4,621,191	
	TOTAUX.....	132,320,241 liv.		96,807,852 liv.		229,128,093

## RÉSULTAT.

Fonds restant en caisse au 31 décembre 1791, au soir :

Espèces et assignats.....	29,170,350 liv.	}	36,669,901 liv.
Effets échéant dans divers mois.....	7,499,551		
Recettes du 1 <sup>er</sup> janvier 1791 au 31 mars.....	231,511,411 liv.	}	Excédent des recettes. 2,383,318
Dépenses.....	229,128,093		
Fonds restant en caisse au 31 mars, au soir.....			<u>39,053,219 liv.</u>

Lequel est composé comme suit :

Espèces et assignats.....	37,561,522 liv.
Effets échéant dans divers mois.....	1,491,697
Somme pareille.....	<u>39,053,219 liv.</u>

*N. B.* — Le Trésor public a fait l'avance, pour la caisse de l'extraordinaire, pendant les trois premiers mois 1791, des objets ci-après, faisant partie des anticipations et de l'arriéré :

1,134,100 liv.	Pour rescriptions des deniers de janvier 1791.
11,550,000	Billets et assignations des fermes.
10,057	Reconnaissances de papier-monnaie des îles de France et de Bourbon.

12,694,187 liv.

Cette somme de 12,694,157 livres a été remboursée au Trésor public par la caisse de l'extraordinaire.

Le Trésor public a également fait l'avance d'une somme de 31,502 livres pour des lettres de change protestées, ci-devant reçues des agents des Etats-Unis de l'Amérique, qui les ont ensuite remboursées.

*Je soussigné, administrateur du Trésor public, au département de la recette et de la dépense générales, certifie la fidélité du présent état.*

A Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1791.

*Signé : DURUEY.*

*Vu : DUFRESNE.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES, N° IV.

---

ÉTAT

DES RECETTES ET DÉPENSES

FAITES AU TRÉSOR PUBLIC

Depuis et compris le 1<sup>er</sup> avril 1791, jusqu'au 30 du même mois inclusivement.



NUMÉROS.	RECETTES (Avril 1791).	ANNÉES		TOTAUX.
		1790 et antécédentes.	1791.	
		liv.	liv.	liv.
1	Fermes générales.....	.....	1,000,000	1,000,000
2	Ferme des postes.....	130,142	.....	130,142
3	Régie des aides.....	860,000	90,000	950,000
4	Régie des domaines, des droits d'enregistrement et de timbre.....	3,300,000	1,300,002	4,600,000
5	Régie de la loterie royale.....	.....	1,200,686	1,200,686
6	Impositions directes et foncières de 1790 :			
	Reçu des ci-devant receveurs généraux des finances, tant en assignats qu'en effet de commerce.....	3,575,761.		
	Reçu en quittances de paiements faits par les anciens receveurs des finances dans les départements, à la décharge du Trésor public, et portées en dépense dans la colonne ci-contre :			
		7,960,199	.....	7,960,199
	A l'article 23..... 3,625			
	A l'article 31..... 1,423,810			
				4,127,435
	Rescriptions tirées sur les anciens receveurs particuliers des finances, pour divers services.....	3,258,600		

NUMÉROS.	DÉPENSES. (Avril 1791.)	ANNÉES 1790 et antécédentes.	ANNÉE 1791.		OBJETS ARRIÉRÉS.	TOTAUX.
			DÉPENSES ordinaires.	DÉPENSES particulières.		
			liv.	liv.		
1	Paiement fait sur ce qui reste dû des 6 premiers mois 1790, des dépenses de la maison du roi et de la reine, etc.....	25,557	.....	.....	.....	25,557
2	Liste civile.....	.....	2,083,333	.....	.....	2,083,333
3	Maison de Monsieur, frère du roi.....	.....	166,666	.....	.....	166,666
4	Maison de M. d'Artois.....	.....	166,666	.....	.....	166,666
5	Guerre, artillerie, génie, et autres dépenses militaires.....	889,123	11,729,094	.....	.....	12,618,217
6	Dépenses de la caisse civile de l'île de Corse.....	.....	20,000	.....	.....	20,000
7	Marine et colonies, déduction faite de 9,000 livres ci-devant payées pour appointements, et restituées au Trésor public, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 12 avril 1791.	1,674,474	2,754,916	.....	.....	4,429,390
8	Ponts et chaussées.....	49,816	483,470	.....	.....	535,286
9	Haras.....	1,973	.....	.....	.....	1,973
10	Rentes perpétuelles et viagères..	13,807,125	13,838,674	.....	.....	27,646,799
11	Intérêts d'effets publics et d'autres créances.....	503,409	2,572,803	.....	.....	3,080,212
12	Pensions.....	2,341,571	6,678	.....	.....	2,448,119
13	Indemnités à différents titres....	5,000	.....	.....	.....	5,000
14	Gages des officiers du Point-d'honneur.....	135,743	.....	.....	.....	135,743
15	Gages de charges représentant l'intérêt de la finance.....	11,700	.....	.....	.....	11,700
16	Gages du conseil, traitement des ministres et de la magistrature.	148,198	9,833	.....	.....	158,031
17	Gages et traitements à diverses personnes.....	3,617	.....	.....	.....	3,617
18	Intendants de provinces et leurs bureaux.....	9,079	.....	.....	.....	9,078
19	Dépenses particulières à la ville de Paris; savoir :					
	Police..... 410,835 l.					
	Garde militaire..... 475,448					
	Demi-solde conservée à l'ancien guet et garde..... 11,657		622,089	.....	.....	662,089
	Pavé..... 50,000					
	Travaux dans les carrières, sous la ville et les environs... 44,419					
20	Gendarmerie nationale.....	4,424	101,380	.....	.....	105,805
21	Traitements aux receveurs, fermiers, régisseurs, et autres frais de recouvrements.....	1,200	.....	.....	.....	1,200
22	Administrateurs du Trésor public, et leurs bureaux.....	23,368	65,950	.....	.....	89,318
23	Bureaux de l'administration générale.....	55,483	127,518	.....	.....	183,501
24	Dépenses de la caisse du commerce.....	250	34,925	.....	.....	37,175
25	Primes et encouragements pour le commerce.....	8,800	6,025	.....	.....	14,325
26	Communautés et maisons religieuses.....	12,144	.....	.....	.....	12,144
27	Hôpitaux et Enfants trouvés.....	169,619	29,750	.....	.....	199,569
28	Secours aux Hollandais et aux Acadiens réfugiés en France...	3,213	60,800	.....	.....	64,013
29	Fonds employés pour de petits actes de bienfaisance.....	400	.....	.....	.....	400

NUMÉROS.	RECETTES. (Avril 1791.)	ANNÉES		TOTAUX.
		1790 et antécédentes.	1791.	
		liv.	liv.	liv.
7	Rescriptions des recettes générales ci-devant acquittées par le Trésor public, et retirées ensuite par des receveurs généraux.....	192,442	.....	192,552
8	Impositions abonnées.....	16,400	.....	16,400
9	Impositions des ci-devant Pays-d'États.			
	Provence..... 687,161 l.	1,023,557	.....	1,023,557
	Bretagne..... 229,377			
	Languedoc..... 51,488			
	Pau et Bayonne..... 55,531			
10	Droits attribués à la caisse du commerce.....	27,540	.....	27,540
11	Capitation et dixièmes retenus sur quelques parties prenantes du département de la guerre.....	24,199	.....	24,199
12	Parties non réclamées, et restituées au Trésor public par des comptables.....	59,031	.....	59,031
13	Anciens débets.....	166,040	.....	166,040
14	Produit de grains et de farines anciennement vendus.	67,233	.....	67,233
15	Produit de matières d'argent nouvellement extraites de l'étranger...	519,402	.....	519,402

NUMÉROS.	DÉPENSES. (Avril 1791.)	ANNÉES 1790 et antécédentes.	ANNÉE 1791.		OBJETS ARRIÉRÉS.	TOTAUX.
			DÉPENSES ordinaires.	DÉPENSES particulières.		
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
30	Ateliers de charité pour subvenir au manque de travail dans la ville de Paris et les environs..	.....	.....	867,000	.....	867,000
31	Destruction du vagabondage et de la mendicité.....	1,127,810	.....	.....	.....	1,127,810
32	Universités, académies, sciences et arts.....	19,945	4,242	.....	.....	24,287
33	Bibliothèque du roi.....	.....	27,498	.....	.....	27,498
34	Entretien de bâtiments pour la chose publique.....	2,493	15,000	.....	.....	17,493
35	Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	.....	6,297	.....	.....	6,297
36	Travaux du pont de Louis XVI...	.....	.....	60,000	.....	60,000
37	Travaux de la rade de Cherbourg.	4,300	.....	13,937	.....	18,237
38	Travaux des fortifications militaires de Cherbourg.....	.....	.....	50,000	.....	50,000
39	Travaux des fortifications militaires du Havre.....	.....	.....	37,000	.....	37,000
40	Perte sur le numéraire acheté pour payer la demi-solde de l'ancien guet et garde.....	.....	.....	1,415	.....	1,415
41	Achat de numéraire pour le service du Trésor public, pendant les mois de février et de mars derniers.....	.....	.....	950,342	.....	950,342
42	Nouveaux achats de matières d'argent extraites de l'étranger....	.....	.....	2,642,262	.....	2,642,262
43	Pertes sur d'anciens achats de matières d'argent.....	.....	.....	20,000	.....	20,000
44	Pour les valeurs ci-après, qui ont été comprises jusqu'à présent dans les fonds de caisse du Trésor public, et dont le paiement n'a pu être réalisé, desquelles il sera fait, de nouveau, recette à mesure qu'il sera possible d'en procurer la recette; savoir :					
	Reconnaisances que le sieur Guesdon (commis aux exercices du sieur de Serilly) a ci-devant fournies au sieur de Biré, l'un des payeurs actuels du Trésor public, pour le couvrir d'un paiement qu'il a fait d'une somme pareille due par le sieur de Serilly sur d'anciens exercices de la guerre, desquelles reconnaissances il a été fait recette, comme comptant, dans l'article 12 de l'état remis le 26 décembre 1790, au comité des finances, attendu qu'elles doivent être remboursées des premiers deniers que l'agent du Trésor public fera rentrer sur					

NUMÉROS.	RECETTES (Avril 1791.)	ANNÉES		TOTAUX.												
		1790 et antécédentes.	1791.													
16	Remplacement d'anciennes avances faites par le Trésor public ;															
	<p style="text-align: center;">SAVOIR :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Exercice 1790.</th> <th>Exercice 1791.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A des pensionnaires.....</td> <td>20,202 l.</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Aux forges royales.....</td> <td>375,000</td> <td>75,000 l.</td> </tr> <tr> <td>Ensemble.....</td> <td>395,202 l.</td> <td>75,000 l.</td> </tr> </tbody> </table>		Exercice 1790.	Exercice 1791.	A des pensionnaires.....	20,202 l.	.....	Aux forges royales.....	375,000	75,000 l.	Ensemble.....	395,202 l.	75,000 l.	395,202	75,000	470,202
	Exercice 1790.	Exercice 1791.														
A des pensionnaires.....	20,202 l.	.....														
Aux forges royales.....	375,000	75,000 l.														
Ensemble.....	395,202 l.	75,000 l.														
17	Reçu pour le produit de vieux effets qui étaient dans divers arsenaux du royaume, et qui ont été vendus.....	74,761	.....	74,761												
18	Lettres sur Paris, que le sieur Gaudalet, banquier à Brest, a été obligé de recevoir de divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....	.....	405,194	405,194												
19	Mandats du premier commis du Grand-Comptant, sur ledit sieur Gaudalet, pour le service de la marine, lesquels sont portés en dépense dans la colonne ci-contre.....	.....	408,900	408,900												
20	Reçu de la caisse de l'extraordinaire, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, pour le service du Trésor public ;															
	<p style="text-align: center;">SAVOIR :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td>Reste du mois de mars.....</td> <td>17,280,000 l.</td> <td rowspan="2">} .....</td> <td rowspan="2">67,280,000</td> <td rowspan="2">67,280,000</td> </tr> <tr> <td>Pour le mois d'avril.....</td> <td>55,000,000</td> </tr> </tbody> </table>	Reste du mois de mars.....	17,280,000 l.	} .....	67,280,000	67,280,000	Pour le mois d'avril.....	55,000,000								
Reste du mois de mars.....	17,280,000 l.	} .....	67,280,000				67,280,000									
Pour le mois d'avril.....	55,000,000															
21	Reçu dans la même caisse de l'extraordinaire, pour la portion du mois d'avril, des 60 millions de revenus de biens nationaux.....	.....	5,000,000	5,000,000												
	TOTAL de la recette.....	14,296,746	77,279,182	91,575,928												

NUMÉROS.	DÉPENSES. (Avril 1791.)	ANNÉES 1790 et antécédentes.	ANNÉE 1791.		OBJETS ARRIÉRÉS.	TOTALS.
			DÉPENSES ordinaires.	DÉPENSES particulières.		
	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
	l'actif du sieur de Serilly, dont il poursuit la vente jusqu'à concurrence de son débet.....	152,327 l.				
	Billet que le sieur Margnier a souscrit, le 25 septembre 1789, pour le droit du marc d'or de la charge du receveur général des finances dont il fut pourvu, duquel il n'a dû effectuer le paiement que dans le cas où sa charge ne serait point supprimée dans l'année.....	48,000				
	Billet que le sr Beaugard, ci-devant trésorier des états de Bretagne, a remis au Trésor public en paiement des impositions de cette province, et dont la rentrée n'est point encore effectuée...	941,500	1,218,205			1,218,205
	Engagement du sieur de Ville, pour le prix de diverses charges de huissiers - priseurs qui lui avaient été délivrées, et dont il n'a point été possible de le faire jouir. Il demande que son engagement lui soit rendu, en restituant lesdites charges ; ci.	76,378				
45	Remboursement des reconnaissances ci-devant délivrées pour de la vaisselle portée aux hôtels des monnaies.....	56,604				56,604
46	Remboursement du second terme échu de l'emprunt de trois millions fait à Gènes par la ville de Marseille, et que la caisse de l'extraordinaire doit rembourser au Trésor public.....				500,000	500,000
47	Paiement fait à compte de ce qui est dû de l'année 1790, et des trois premiers mois 1791, du traitement des ecclésiastiques fonctionnaires, et des pensions accordées aux religieux supprimés.....	9,160,000	24,412,000			23,702,000
48	Paiement fait à la ville de Paris, a compte de trois millions dont l'Assemblée nationale a décrété l'avance le 10 mars dernier....			300,000		300,000
49	Traites du sieur Gaudet, banquier à Brest, en remplacement de paiements qu'il a faits pour le service de la guerre et de la marine.....		911,748			911,748
50	Indemnités de MM. les députés à l'Assemblée nationale.....	41,580	685,023			726,103
51	Dépenses relatives à l'Assemblée nationale.....	47,311	52,819			103,130
52	Dépenses relatives à la formation des assignats.....	6,030		66,679		72,609
53	Dépenses diverses et imprévues.	15,939		8,000		23,989
54	Rescriptions ci-devant tirées par anticipation sur les termes de 1790, de la recette générale des impositions foncières, et dont la caisse de l'extraordinaire doit faire le remplacement au Trésor public.....				50,000	50,000
	<b>TOTAL de la dépense....</b>	<b>31,689,653</b>	<b>61,072,297</b>	<b>5,016,565</b>	<b>550,000</b>	<b>98,322,485</b>

## RÉSULTAT.

Fonds restant en caisse au 31 mars 1791, au soir....	{	Espèces, assignats et effets dans le mois .....	37,561,522 l.	}	39,073,219 l.
		Effets échéant en divers mois.....	1,491,697		
Dépenses du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 1791.....	98,328,485 l.	}	Excédant de dépenses.....	6,782,557	
Recettes.....	91,575,978				
Fonds restant en caisse au 30 avril 1791, au soir.....				<u>32,300,662 l.</u>	

Lequel est composé comme suit :

Espèces, assignats et effets dans le mois. ....	30,628,314 l.
Effets échéant en divers mois.....	<u>1,672,351</u>
Somme pareille.....	<u>32,300,662 l.</u>

*Je soussigné, administrateur du Trésor public au département des recettes et des dépenses générales, certifie la fidélité du présent état.*

*A Paris, le premier mai 1791.*

*Signé : DURUEY.*

Vu :

*Signé : DUFRESNE.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES, N° IV.

---

ÉTAT

DES RECETTES ET DÉPENSES

FAITES AU TRÉSOR PUBLIC

Depuis et compris le 1<sup>er</sup> mai 1791, jusqu'au 31 du même mois inclusivement.



NUMÉROS.	RECETTES. (Mai 1791)	EXERCICES		TOTAUX.
		1790 et ANTÉRIEURS.	EXERCICE 1791.	
		liv.	liv.	liv.
1	Anciennes fermes générales .....	.....	800,000	800,000
2	Ferme des postes.....	124,151	.....	124,151
3	Ancienne régie des domaines, et nouveaux droits d'enregistrement et de timbre.....	500,000	1,993,000	2,488,000
4	Ancienne régie des aides.....	450,000	100,000	550,000
5	Impositions des ci-devant pays d'États :			
	Bretagne..... 400,000 liv.			
	Provence..... 10,597	640,597	.....	640,597
	Languedoc..... 200,050			
	Bourgogne..... 30,000			
6	Impositions directes et foncières de l'exercice 1790..... 2,990,005			
	Reçu d'un ancien receveur des finances, pour solde de son compte de clerc-à-maitre de 1790.. 234,625	3,224,630	.....	3,224,630
7	Remboursement reçu de quelques receveurs généraux pour des rescriptions que le Trésor public a ci-devant payées à leur décharge.....	140,000	.....	140,000
8	Droits attribués à la caisse du commerce .....	8,730	.....	8,730
9	Anciens débits.....	118,425	.....	118,425
10	Parties non réclamées, et rapportées au Trésor public par des comptables.....	26,480	.....	26,480
11	Intérêts sur des effets appartenant au Trésor public.....	22,841	.....	22,841
12	Produit de matières d'argent nouvellement extraites des pays étrangers .....	.....	4,218,974	4,218,974
13	Produit de grains et farines anciennement vendus.....	203,775	.....	203,775
14	Fonds rapportés au Trésor public par la caisse de l'ancien con- seil de la marine.....	.....	128,276	128,276
15	Fonds également rapportés par le sieur Randen de la Tour, à qui le Trésor public les avait fournis pour des dépenses qui n'ont pas eu lieu .....	13,320	.....	13,320
16	Reçu du payeur de la guerre, en remplacement d'une quittance de gages d'offices du Point-d'honneur que le Trésor public a ci- devant reçue en don patriotique.....	300	.....	300
17	Prix de l'hôtel des monnaies d'Aix, vendu en 1786.....	25,500	.....	25,500
18	Produits d'effets appartenant au Trésor public, et qui ont été réalisés.....	22,500	.....	22,500
19	Lettres de change que le sieur Gaudalet, banquier à Brest, a été obligé de recevoir de divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....	.....	555,106	555,106
20	Mandats que le premier commis du Grand-Comptant a fournis sur ledit sieur Gaudalet, pour le service de la guerre et de la marine, lesquels sont portés en dépense dans la colonne ci- contre.....	.....	1,041,797	1,041,797
21	Reçu de la caisse de l'extraordinaire, comme suit :			
	En remplacement de billets solidaires des régisseurs des vivres de la marine, que le Trésor public a payés en 1790 à sa dé- charge, et qui se trouvent compris dans la dépense de ce département.....	443,000	.....	443,000
	Sur les revenus des biens nationaux.....	.....	5,000,000	5,000,000
	En remplacement de divers effets que le Trésor public a ci- devant reçus en dons patriotiques .....	4,078	.....	4,078
	Pour le service du Trésor public, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale.....	.....	* 25,000,000	25,000,000
	Pour être employés à diverses dépenses militaires, particulières, de l'année 1791, conformément au décret du 4 de mai .....	.....	* 14,372,514	14,372,514
22	Reçu de ladite caisse de l'extraordinaire, pour être employé à sa décharge par le Trésor public, au paiement de ce qui reste dû dans les ci-devant pays d'États, des gages des états du roi, de l'année 1782..... 1,193,669 liv.			
	Sur quoi le Trésor public a déjà payé :			
	Suivant l'article 25 de l'état de la 3 <sup>e</sup> semaine de mai..... 424,493 liv.			
	Suivant l'article 35 de celui de la 4 <sup>e</sup> semaine de mai .....	368,500		
		*792,993		
	Reste.....	400,676 liv.		

\* N. B. — Cette somme de 792,993 livres n'est point portée en dépense dans le premier état, à cause de la soustraction qui en a été faite ici sur les 1,193,669 livres de la recette.

Cette somme de 400,676 livres devient un revenant-bon pour le Trésor public sur les 1,193,669 livres ci-dessus, attendu que ledit



NUMÉROS.	RECETTES. (Mai 1791.)	OBJETS ARRIÉRÉS.	EXERCICES 1790 et ANTÉRIEURS.	EXERCICE 1791.	TOTAUX.
		liv.	liv.	liv.	liv.
	Trésor en a ci-devant tenu compte aux divers receveurs généraux ci-après nommés, en dé- duction des impositions qu'ils doivent payer, ce qui produit aujourd'hui une reprise à exer- cer sur eux, savoir :				
	Sur M. Ribes, receveur général de Languedoc et Roussillon..... 212,789 l. 11 s. 11 d.				
	Sur M. Delaussat, receveur général de Pau, Bayonne et Foix ..... 5,441 10 2				
	Sur M. Noguier, receveur général des terres adja- centes de Provence..... 24,776 12 3		400,676		400,676
	Sur M. Mazeau, commis aux exercices du receveur gé- néral de la Bretagne..... 157,668 12 1				
	<u>400,676 l. 6 s. 5 d.</u>				
23	Reçu de la même caisse de l'extraordinaire, en remplacement d'anciennes rescriptions des re- cettes générales de finances que le Trésor pu- blic a acquittées à leur décharge dans le cours des quatre premiers mois 1791, et qui forment le restant des anticipations, laquelle avance du Trésor public a été portée en dépense comme suit :				
	Dans l'état des trois premiers mois 1791, art. 50..... 14,065,350 liv.	15,015,350			15,015,350
	Dans celui du mois d'avril 1791, art. 54..... 50,000				
	TOTAL de la recette.....	15,015,350	6,369,003	53,234,667	74,619,020

RÉSUL

Fonds restant en caisse au 30 avril 1791, au soir.....	{ Espèces, assignats et effets dans le mois ..... Effets échéant en divers mois .....
Recettes du 1 <sup>er</sup> au 30 mai 1791.....	
Dépenses .....	
Fonds restant à encaisser au 31 mai 1791, au soir.....	
Lequel est composé comme suit :	
Espèces, assignats et effets dans le mois.....	
Effets échéant en divers mois.....	
Somme pareille.....	

NUMÉROS.	DÉPENSES: (Mai 1791.)	OBJETS ARRIÉRÉS.	RESTES DE COMPTES de l'année 1790.	ANNÉE 1791.		TOTALS.
				DÉPENSES ordinaires.	DÉPENSES particulières.	
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
44	Paiement fait acompte de ce qui est dû de l'année 1790, et des trois premiers mois 1791, du traitement des ecclésiastiques fonctionnaires, et des pensions accordées aux religieux supprimés.....	.....	3,617,900	7,122,600	.....	10,740,500
45	Dépenses de l'ordre judiciaire.....	.....	.....	2,818,275	.....	2,818,275
46	Dépenses d'administration des 83 départements.....	.....	.....	2,686,625	.....	2,686,625
47	Paiement fait au sieur Blossé, conformément au décret de l'Assemblée nationale, pour indemnité de ses pertes dans l'incendie de Tabago.....	.....	.....	.....	6,000	6,000
48	Récompense ordonnée par l'Assemblée nationale pour diverses personnes qui ont dénoncé des faussaires d'assignats.....	.....	.....	83,000	.....	83,000
49	Frais relatifs à l'emprunt fait à Gênes en 1782 par la ville de Paris.....	41,259	.....	.....	.....	41,259
50	Traites du sieur Gaudélet, banquier à Brest, en remplacement de paiements qu'il a faits pour le service de la guerre et de la marine.....	.....	.....	884,749	.....	884,749
51	Indemnités à MM. les députés de l'Assemblée nationale.....	.....	11,660	591,895	.....	603,555
52	Dépenses relatives à l'Assemblée nationale.....	.....	15,000	50,764	.....	65,764
53	Dépenses relatives à la formation des assignats.....	.....	91,303	.....	100,553	191,856
54	Dépenses diverses et imprévues.....	.....	6,575	.....	16,800	23,375
	<b>TOTAL de la dépense.....</b>	<b>41,259</b>	<b>21,125,830</b>	<b>43,492,005</b>	<b>5,632,953</b>	<b>70,292,052</b>

T A T.

.....	30,628,311 liv.	}	32,300,662 liv.
.....	1,672,351		
.....	74,619,020 liv.	} Excédant de recettes .....	4,326,968
.....	70,292,052		
.....			<u>36,627,630 liv.</u>
.....	35,412,615 liv.		
.....	1,215,015		
.....	36,627,630 liv.		<u>36,627,630 liv.</u>

*Je, soussigné, administrateur du Trésor public au département des recettes et de dépenses générales, certifie la fidélité du présent état. A Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1791.*

Vu : Signé : DUFRESNE.

Signé : DURUEY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES, N° IV.

---

ÉTAT

DES RECETTES ET DÉPENSES

FAITES AU TRÉSOR PUBLIC

Depuis et compris le 1<sup>er</sup> juin 1791, jusqu'au 30 du même mois inclusivement.

NUMÉROS.	RECETTES. (Juin 1791.)	EXERCICES 1790 et antécédentes.	EXERCICE 1791.	TOTAUX.
1	Anciennes fermes générales.....	liv. 1,400,000	liv. 160,969	liv. 1,560,969
2	Ancienne régie des aides.....	100,000	350,000	450,000
3	Ancienne régie des domaines, et nouveaux droits d'Enregistrement et de Timbre .....	.....	2,300,000	2,300,000
4	Droits attribués à la Caisse du commerce .....	3,531	.....	3,531
5	Impositions des ci-devant pays d'Etats ;			
	Provence .....	780 liv.)		
	Languedoc.....	15,000		
	Bretagne .....	125,036		
	Bourgogne.....	240,808		
		381,624	.....	381,624
6	Capitation retenue par le Trésor public sur les paiements qu'il a faits à diverses parties prenantes.....	21,466	.....	21,466
7	Impositions directes et foncières de l'exercice 1790.			
	Reçu en assignats et d'autres valeurs actives.....	4,194,877 liv.)		
	Payements faits par d'anciens receveurs particuliers des finances, dans divers départements, à la dé- charge du Trésor public, et qui sont portés en dépense dans la colonne ci-contre .....	1,660,563 liv.)		
		5,855,440	.....	5,855,440
8	Remboursements faits par quelques receveurs généraux pour des rescriptions que le Trésor public a ci-devant payées à leur décharge.	599,200	.....	599,200
9	Anciens débits de comptables.....	361,936	.....	364,936
10	Parties non réclamées, et rapportées au Trésor public par des comp- tables.....	14,538	.....	14,538
11	Produit de grains et de farines anciennement vendus.....	590	.....	590
12	Produit de matières d'argent nouvellement extraites des pays étrangers.....	.....	4,319,058	4,319,058
13	Rentes que des maisons religieuses du Languedoc avaient placées dans les emprunts de cette ancienne province.....	21,516	.....	21,516
14	Vente de fils qu'a produits l'atelier de filature pour le soulagement des pauvres.....	.....	35,000	35,000
15	Vente de quelques meubles inutiles qui étaient dans l'ancien hôtel des recettes générales.....	.....	9,650	9,650

NUMÉROS.	DÉPENSES. (Juin 1791).	RESTES de COMPTES de l'année 1791.	ANNÉE 1791.		TOTAUX.
			DÉPENSES ordinares.	DÉPENSES particulières.	
		liv.	liv.	liv.	liv.
1	Payements faits acompte de ce qui reste dû de l'année 1790 et des trois premiers mois 1791, du traitement des ecclésiastiques fonctionnaires, et des pensions accordées aux religieux supprimés.....	1,991,000	9,435,000	.....	11,429,000
2	Payements faits sur ce qui reste dû des six premiers mois 1790, des dépenses de la maison du roi et de la reine, etc.....	25,164	.....	.....	25,164
3	Liste civile.....	.....	2,083,033	.....	2,083,333
4	Maison de Monsieur, frère du roi.....	.....	124,998	.....	124,998
5	Maison de M. d'Artois.....	.....	124,998	.....	124,998
6	Affaires étrangères.....	.....	515,000	.....	515,000
7	Guerre, artillerie, génie et autres dépenses militaires.....	573,195	12,372,887	.....	12,946,082
		RESTES de 1790.	DÉPENSES particulières à 1791.		
		liv.	liv.		
8	Marine et colonies.....	2,078,594	80,635		
	<i>N. B.</i> Le payeur des dépenses de ce département s'étant aperçu que, dans les cinq premiers mois de cette année, il a porté, par erreur, à la seule colonne des <i>Dépenses ordinaires</i> la totalité des 10,791,874 livres payées pour le service de l'année 1791, dont 4,390,020 livres regardent cependant les dépenses particulières de ladite année; et voulant aujourd'hui réparer cette faute en remettant les choses dans l'ordre convenable, il a appliqué les 3,189,125 livres des dépenses entières de juin, à compte de ce remplacement, sauf à prendre les 1,200,895 livres restant sur le mois prochain de juillet.....	.....	3,189,125		
		2,078,594	3,269,760	3,269,760	5,348,354
9	Dépenses de la caisse civile de l'île de Corse.....	.....	20,000	.....	20,000
10	Ponts et Chaussées.....	74,561	572,460	.....	647,021
11	Haras.....	4,133	.....	.....	4,133
12	Rentes perpétuelles et viagères.....	10,583,311	10,589,175	.....	21,172,486
13	Intérêts d'effets publics et d'autres créances.....	68,454	1,021,254	.....	1,089,808
14	Indemnités.....	4,500	.....	.....	4,500
15	Pensions.....	1,183,796	999	.....	1,184,795
16	Gages des officiers du Point-d'honneur.....	26,423	.....	.....	26,423
17	Gages du conseil, traitement des ministres et de la magistrature.....	9,350	14,848	.....	24,198
18	Gages et traitements divers.....	7,582	.....	.....	7,582
19	Intendants de provinces et leurs bureaux.....	21,091	.....	.....	21,091
20	Dépenses particulières à la ville de Paris, Savoir :				
		ANNÉE 1790.	ANNÉE 1791.		
		liv.	liv.		
	Police.....	500	57,687		
	Garde militaire.....	.....	325,148		
	Pavé.....	.....	101,779		
	Travaux des carrières qui sont sous la ville de Paris et dans les environs.....	.....	12,495		
	Ensemble.....	500	497,109	497,109	497,609

NUMEROS.	RECETTES. (Juin 1791.)	EXERCICES	EXERCICE	TOTAUX.
		1790 et antécédentes.	1791.	
		liv.	liv.	liv.
16	Fonds rapportés par le sieur Randon de la Tour, à qui le Trésor public les avait fournis pour des dépenses du service public qui n'ont point eu lieu .....	300	.....	300
17	Fonds rapportés par des receveurs généraux à qui ils avaient été fournis en 1788 et 1789, pour des dépenses qui ont été payées ensuite directement par le Trésor public.....	7,000	.....	7,000
18	Fonds rapportés par le sieur Boutin, payeur des dépenses de la Marine, pour des fonds destinés en 1790 au port de Dunkerque, qui ne les a point consommés .....	7,578	.....	7,578
19	Reçu de divers payeurs, pour des quittances de gages que le Trésor public a ci-devant reçues en paiement de la contribution patriotique.....	357,107	.....	357,107
20	Reçu de M. Rouillé de l'Etang, ancien trésorier des dépenses diverses, pour des fonds que le Trésor public lui a ci-devant fournis pour les communautés d'arts et métiers supprimées, et dont la dépense n'a point eu lieu .....	9,500	.....	9,500
21	Reçu des agents des Etats-Unis de l'Amérique, à-compte des sommes qu'ils doivent à la France.....	507,330	.....	507,330
22	Reçu pour quatre années d'arrérages d'une rente sur les revenus de l'Etat, abandonnée par feu M. Borda aux Ponts et Chaussées.	3,600	.....	3,600
23	Mandats que le premier commis du Grand-Comptant a fournis sur le sieur Gaudélet, pour le service de la guerre et de la marine, et portés en dépense dans la colonne ci-contre.....	.....	1,133,753	1,133,753
24	Lettres de change que ledit sieur Gaudélet a été obligé de recevoir de divers particuliers qui ne lui ont fourni du numéraire qu'à cette condition.....	.....	376,227	376,337
25	Reçu de la caisse de l'extraordinaire, comme suit :			
	1° Sur les revenus des biens nationaux.....	.....	5,000,000	5,000,000
	2° Pour être employé pendant le mois de juin à l'entretien de l'armement de 18,828 hommes, de 2,448 chevaux et de 1,000 chevaux d'équipage, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 4 mai.....	.....	596,914	596,914
	3° Pour solde des dépenses des quatre premiers mois de 1790.....	.....	3,102,596	3,102,596
	4° Pour solde des dépenses du service ordinaire du mois de mai.....	.....	28,327,000	28,327,000
	5° Pour remplacement des avances que le Trésor public a faites pendant le mois de mai 1791, sur les restes des comptes de l'année 1790, et sur les dépenses particulières à 1791.....	12,386,274	.....	12,386,274
	<b>TOTAL de la recette.....</b>	<b>22,044,560</b>	<b>45,711,267</b>	<b>67,755,827</b>



NUMEROS.	DÉPENSES. (Juin 1791).	OBJETS ARRIÉRÉS.	RESTES de COMPTES de l'année 1790.	ANNÉE 1791.		TOTAUX.
				DÉPENSES ordinaires.	DÉPENSES particulières.	
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
21	Gendarmerie nationale.....			24,711		24,711
22	Remises, non-valeurs, décharges et modé- rations sur les impositions.....		357			357
23	Traitement des receveurs, fermiers, régis- seurs et autres frais de recouvrement....		101,726	1,810		106,536
24	Administrateurs du Trésor public et leurs bureaux.....			50,025		50,025
25	Bureaux de l'administration générale.....		70,213	101,050		171,263
26	Dépenses de la caisse du commerce.....		1,000	1,415		2,415
27	Primes et encouragements pour le com- merce.....			20,250		20,250
28	Fonds employés pour des petits actes de bienfaisance.....		1,479	13,035		14,514
29	Secours aux Hollandais réfugiés en France.			61,400		61,400
30	Communautés et maisons religieuses.....		17,500			17,500
31	Hôpitaux et enfants trouvés.....		82,553	58,178		140,731
32	Ateliers de charité pour subvenir au manque de travail dans la ville de Paris et les environs.....		162,960		1,116,000	1,278,960
33	Destruction de la mendicité.....		62,052			62,052
34	Universités, académies, etc.....		89,350	3,441		92,791
35	Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....		4,314			4,314
36	Entretien de bâtiments employés pour la chose publique.....		15,000			15,000
37	Dépenses locales et variables, frais d'éta- blissement des départements, d'adminis- trations provinciales, etc.....		1,141,999			1,141,999
38	Travaux de la rade de Cherbourg.....		1,350		15,500	16,850
39	Travaux des fortifications militaires de Cherbourg.....				100,000	100,000
40	Travaux des fortifications militaires du Havre.....				37,500	37,500
41	Travaux du pont de Louis XVI.....				60,000	60,000
42	Travaux de la clôture de Paris.....		1,420,000		160,969	1,580,969
43	Achat de numéraire pour le service du Tré- sor public, pendant le mois de mai.....				760,963	760,963
44	Perte sur d'anciens achats de matières faits dans les pays étrangers.....				71,959	71,959
45	Matières d'argent nouvellement extraites des pays étrangers.....				5,997,882	5,997,882
46	Remboursement de reconnaissances ci-de- vant délivrées pour de la vaisselle portée aux hôtels des Monnaies.....		55,996			55,996
47	Nouveaux paiements faits à la ville de Paris, acompte des 3 millions dont l'Assemblée nationale a décrété l'avance le 10 mars, sur lesquels il a déjà été fourni 1,600,000 li- vres.....				343,037	343,037
48	Payé au sieur Marquet de Montbreton, ci- devant receveur général des finances, à la décharge de la caisse de l'extraordinaire, pour ce qui lui restait dû sur le prix de l'office de receveur particulier des finances de Pont-Audemer, dont le titulaire est mort débiteur envers lui, laquelle somme a été ensuite remise au Trésor public par le même M. de Montbreton, et comprise dans la colonne ci-contre en déduction du débet du sieur Marquet, son neveu.....	195,491				195,491
49	Dépense de l'ordre judiciaire.....			2,777,725		2,777,725
50	Dépenses d'administration des 83 départe- ments.....			2,648,075		2,648,075
51	Paiement fait pour reste des 60,000 livres de secours accordés aux incendiés de la ville de Limoges, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 17 septembre 1790.....		30,000			30,000
52	Gratification à divers vainqueurs de la Bas- tille, conformément au décret de l'Assem- blée nationale du 4 juin 1791.....			6,000		6,000
53	Traites du sieur Gaudet, banquier à Brest, en remplacement de paiements qu'il a faits pour le service de la guerre et de la marine.....			898,624		898,624
54	Indemnités à MM. les députés de l'Assem- blée nationale.....		1,656	546,581		548,237
55	Dépenses relatives à l'Assemblée nationale.		21,991	99,799		121,790
56	Dépenses relatives à la formation des assi- gnats.....		38,400		8,141	46,541
57	Dépenses diverses et imprévues.....		96	4,800	49,759	54,655
	<b>TOTAL de la dépense.....</b>	<b>195,491</b>	<b>19,977,746</b>	<b>44,692,580</b>	<b>11,991,470</b>	<b>76,857,287</b>

## RÉSULTAT.

Fonds restant en caisse au 31 mai 1791, au soir.....	{ Comptant, assignats et effets dans le mois..... 35,412,615 liv. } { Effets échéant en divers mois..... 1,215,015 }	36,627,630 liv.
Dépenses du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 1791.....	76,857,287 liv. }	Excédent de dépenses. 9,101,460
Recettes .....	69,755,827	
Fonds restant en caisse au 30 juin 1791, au soir.....		27,526,170 liv.

Lequel est composé comme suit :

Or, argent, assignats, effets dans le mois, et quittances de divers paiements faits qu'il n'a point encore été possible de porter en dépense.....	27,034,954 liv.
Effets échéant dans divers mois .....	491,216
Somme pareille.....	27,526,170 liv.

Je soussigné, administrateur du Trésor public au département des recettes et des dépenses générales, certifie la fidélité du présent état.

A Paris, le 30 juin 1791.

Vu :

Signé : DUPRESNE.

Signé : DURUEY.

## OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE M. DUFRESNE DES SIX PREMIERS MOIS 1791.

*Relevé des recettes.*

	Objets arriérés.	Exercices 1790 et antérieurs.	Exercice 1791.	TOTAUX.
	liv.	liv.	liv.	liv.
Recettes pendant janvier, février et mars.....		50,874,845	180,636,566	231,511,411
Recettes pendant avril.....		14,296,746	77,279,182	91,575,928
pendant mai.....	15,015,350	6,369,003	53,234,667	74,619,020
pendant juin.....		22,044,560	45,711,267	67,755,827
<b>Totaux.....</b>	<b>15,015,350</b>	<b>93,585,154</b>	<b>356,861,682</b>	<b>465,462,186</b>

NOTA. — On ne peut se dispenser de placer ici une observation générale : c'est que M. Dufresne n'a rendu compte que des fonds qui sont entrés au Trésor public, et qui en sont sortis. Il reste à demander le compte des recettes et des dépenses faites directement par les diverses caisses.

*Pour l'intelligence du compte de M. Dufresne des six premiers mois de 1791, il faut séparer ses recettes en recettes ordinaires et recettes extraordinaires.*

	Recettes ordinaires.	Recettes extraordinaires.	Récapitulation.
	liv.	liv.	liv.
Compte des trois premiers mois.....	77,820,411	153,691,000	231,511,411
d'avril.....	24,295,928	67,280,000	91,575,928
de mai.....	20,231,156	54,387,864	74,619,020
de juin.....	23,939,957	43,815,870	67,755,827
<b>Total de la récapitulation, pareil au précédent.....</b>	<b>146,287,452</b>	<b>319,174,734</b>	<b>465,462,186</b>
		15,015,350	15,015,350
Réduit les recettes extraordinaires et les totaux du compte ci-dessus à.....		304,159,384	450,446,836

Mais il se trouve dans les recettes extraordinaires un article également employé en dépense, et qu'il est impossible d'y laisser subsister, ni en recette ni en dépense. C'est celui d'une somme de 15,015,350 livres, que la caisse de l'extraordinaire a rendue au Trésor public, en mai, afin d'y remplacer pareille somme avancée par lui pour remboursement d'anticipations arriérées. La caisse de l'extraordinaire fait compte de ces remboursements dans ses états de dépense depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1791. Ils ne doivent donc pas trouver place ailleurs, sans quoi il semblerait qu'on les a payés deux fois. Le retranchement de cette somme de.....

*Preuve de la conformité du compte des recettes de M. Dufresne, en 1791, avec celui inséré dans la seconde partie des mémoires précédents.*

Les recettes ordinaires sont pareilles dans les deux comptes.

Suivant le compte ci-dessus, M. Dufresne reconnaît avoir reçu de la caisse de l'extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1791..... 304,159,384 liv.  
Le supplément de juin, n'ayant été fourni qu'en vertu du décret du 9 juillet, n'a pu être compris dans ce compte de M. Dufresne, qui finit au 1<sup>er</sup> juillet, et l'est dans les mémoires précédents. Il a monté à..... 56,587,592  
**Total..... 360,746,976 liv.**

Suivant le compte inséré dans les mémoires, la caisse de l'extraordinaire a payé au Trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1791, pour les restes de 1790..... 188,422,419 liv.  
Pour les dépenses particulières à 1791..... 27,262,185  
En supplément aux recettes ordinaires..... 145,062,547  
**Total..... 360,747,151 liv.**  
Différence entre les deux comptes..... 175

## DÉPENSES DES SIX PREMIERS MOIS 1791.

Relevé des dépenses du compte de M. Dufresne.

	ANNÉES 1790 et antérieures.		ANNÉE 1791.		TOTALS.
	Restes des comptes de l'exercice 1790.	Objets arriérés.	Dépenses ordinaires.	Dépenses particulières	
Dépenses pendant janvier, février et mars.....	115,629,223	16,691,018	92,186,661	4,621,191	227,128,093
— pendant avril.....	31,689,623	550,000	61,072,297	5,016,565	98,328,485
— pendant mai.....	21,125,830	41,259	43,492,005	5,632,958	70,292,052
— pendant juin.....	19,977,746	195,491	44,692,580	11,991,470	76,857,287
Totaux.....	188,422,422	17,477,768	241,443,543	27,262,184	474,605,717
Il faut retrancher des dépenses, ainsi qu'on l'a fait des recettes, une somme de 15,015,350 livres, puisque la caisse de l'extraordinaire, qui l'a remplacée au Trésor public, l'emploie dans ses propres dépenses, ci.....		15,015,350			15,015,350
Ce qui réduit les deux articles; 1° de l'arriéré avancé par le Trésor public; 2° le total des dépenses à.....		2,462,418			459,590,567

Conformité du compte des dépenses de M. Dufresne, en 1791, avec l'état rapporté de ces mêmes dépenses dans la seconde partie des mémoires précédents.

Nous avons porté les restes de 1790 à.....	188,422,419 liv.
Ils sont portés dans le compte ci-dessus à.....	188,422,422
Différence provenant des sols.....	3 liv.
Nous avons porté les dépenses particulières à 1791 à.....	27,262,185
Elles sont portées dans le compte ci-dessus à.....	27,262,184
Différence provenant de la même cause.....	1 liv.
Les avances faites par le Trésor public pour les objets arriérés lui sont dues par la caisse de l'extraordinaire, qui doit les compenser par des avances qu'elle a faites de son côté pour des intérêts à la charge du Trésor public. Cet article, qui sera soldé par des compensations, n'a pas dû entrer dans le compte général.	
L'article des dépenses ordinaires a toujours été supposé complet dans les mémoires précédents, parce que le Trésor public doit ce qu'il n'a pas payé sur la dépense ordinaire, et que les fonds décrétés doivent toujours être aux ordres des parties prenantes. Mais le Trésor public ayant reçu pour la dépense ordinaire des six premiers mois.....	
Et n'ayant employé, suivant le compte de M. Dufresne, que.....	291,350,000 liv. 241,443,543
Il devait avoir en caisse au 1 <sup>er</sup> juillet, après le remplacement de ses avances qui n'a eu lieu qu'en vertu d'un décret du 9 juillet.....	
Outre le fonds de caisse libre qu'il avait au 1 <sup>er</sup> janvier, de.....	49,906,457 liv. 36,669,920
Total.....	86,576,377 liv.
Il n'y avait à défalquer de cette somme que celle qui lui était due par la caisse de l'extraordinaire pour le reste des objets arriérés.....	
	2,462,418
Ce qui réduit la somme qui devait être en caisse à.....	84,113,959 liv.
Tel devait être le reste en caisse effectif de M. Dufresne, s'il avait pu porter en recette les suppléments qui n'ont été versés au Trésor public qu'en vertu du décret du 19 juillet.	

En suivant une autre méthode, nous avons le même résultat.

Suivant notre manière de compter, nous supposons toujours la dépense ordinaire complète et soldée mois par mois; ainsi, pour les six premiers mois 1790, elle a dû monter à.....	
La dépense pour les restes de 1790.....	291,350,000 liv. 188,422,422
La dépense particulière à 1791.....	27,262,184
	507,034,606
La dépense réelle ne montant qu'à.....	459,590,567
Il devait rester en caisse.....	
A quoi il faut ajouter le fonds de caisse permanent de.....	47,444,039 liv. 36,669,920
Total pareil au résultat ci-dessus.....	84,113,959 liv.

## OBSERVATIONS DE DÉTAIL

## SUR LE COMPTE DE M. DUFRESNE, DES SIX PREMIERS MOIS DE 1791.

Nous avons présenté les articles du compte de M. Dufresne des six premiers mois de cette année dans l'ordre où il les a remis à l'Assemblée nationale, parce que les décrets qu'elle a rendus pour les suppléments à lui fournir ont toujours été fondés sur ces comptes tels qu'ils sont sortis de ses mains. Mais il est nécessaire à l'ordre que nous avons toujours cherché à établir de montrer à quel point cette ancienne manière de compter est vicieuse; on jugera combien il était important que l'Assemblée nationale renouvelât tout le système de l'administration financière, en voyant combien l'empire de l'habitude avait de force sur un des hommes les plus honnêtes, les plus zélés pour le bien, et le plus laborieux que l'Administration ait jamais employés.

1<sup>o</sup> L'intention bien connue de l'Assemblée, l'intention bien clairement exprimée par ses décrets, a été qu'on ne plaçât dans l'état des dépenses ordinaires, en 1791, que les objets compris dans la liste décrétée le 18 février, et cependant il se trouve au rang des dépenses ordinaires du compte de M. Dufresne pour environ 14 millions de dépenses qui ont été mises par l'Assemblée au rang de celles à la charge des départements. Le Trésor public a été autorisé à en faire l'avance; la restitution en sera suivie sans doute; mais il n'en résulte pas moins pour le moment une confusion fâcheuse dans la comptabilité. La liste de ces articles se trouvera à la suite de nos observations. Si ces sommes ne rentraient pas à temps, il en résulterait un déficit apparent dans les comptes de cette année. On ne trouverait plus les fonds nécessaires à une destination, parce qu'on les aurait employés à une autre.

2<sup>o</sup> M. Dufresne emploie en dépenses du culte de 1790, 51,042,850 livres, et il dit lui-même qu'il ignore si cette somme est pour 1790 ou pour 1791. Il est d'une grande importance cependant de ne pas confondre deux objets d'une nature si différente. L'un doit être payé par les revenus, l'autre absorbe des capitaux. Voici ce qu'à cet égard nous avons observé à M. Dufresne, et ce que M. Camus a très clairement exprimé dans le second compte rendu par les commissaires du comité central de liquidation et de la caisse de l'extraordinaire, de l'exécution du décret du 17 avril dernier, pages 6 et 7 de ce compte.

« Pour réaliser le système très sage que l'Assemblée a adopté, de séparer absolument les dépenses propres à l'année 1790 de celles qui appartiennent à l'année 1791, il faudrait savoir précisément ce qui est dû sur l'année 1790 : autrement on s'expose à l'arbitraire, parce que, rien ne déterminant ni la dépense de 1790, ni sa proportion avec celle de 1791, il devient également facile ou de diminuer ou d'augmenter la dépense de 1791, en supposant que la partie des dépenses de 1790, correspondant à des parties semblables de la dépense de 1791, est plus faible ou plus forte. Si l'on fait passer dans la dépense de 1790 des fonds qui appartiennent à la dépense de 1791, le Trésor public s'enrichit pour l'année 1791 en rejetant une partie de sa dette sur l'année 1790, et l'Etat s'appauvrit, parce qu'au moment où il compte que sa dette de l'année courante est acquittée par les fonds qu'il a faits pour l'année, il reste débiteur pour le même objet au compte d'une autre année.

« Mais il est actuellement impossible de savoir, d'une manière exacte et précise, pour quelle partie les sommes employées aux frais du culte et au traitement des ecclésiastiques sont imputables sur l'année 1790 et sur l'année 1791. La raison de cette impossibilité est que le Trésor public ne fournit aux frais du culte et au traitement des ecclésiastiques pour l'année 1790 que par supplément au défaut du revenu des biens ecclésiastiques pendant la même année 1790 pour fournir à ces dépenses. Or, le produit de ce qui est entré dans les caisses de districts sur le revenu des biens ecclésiastiques pendant l'année 1790 n'est pas encore connu, parce que les receveurs de districts n'en ont pas encore rendu ni pu rendre compte. Le montant de la somme à laquelle on doit fournir un supplément étant inconnu, il est évident que le supplément à fournir est également inconnu.

« Voici la seule manière, ce semble, d'arriver à une estimation approximative des sommes fournies pour 1790 ou pour 1791 sur le total de ce qui est sorti du Trésor public pour les frais du culte et traitement des ecclésiastiques. C'est de diviser par douze mois la somme totale à laquelle cette dépense a été évaluée pour la présente année, et de déduire le montant de ce mois sur le total de ce qui a été payé jusqu'à présent; l'excédent sera représentatif des sommes qui appartiennent à l'année 1791.

« Dans le total des dépenses de l'année, fixées à 582,700,000 livres par le décret du 18 février 1791, les frais du culte et les pensions des ecclésiastiques sont comptés sur le pied de 154,630,000 livres, dont le douzième donne pour chaque mois 12,885,842 livres; et il a dû être pour les cinq premiers mois de la présente année 1791 de 64,429,210 livres. Les états du Trésor public portent les versements faits pour les frais du culte et le traitement des ecclésiastiques dans les divers départements, à la somme de 82,607,450 livres. La différence de cette somme sur celle de 64,429,210 livres étant de 18,178,240 livres, c'est cette dernière somme qui doit être regardée comme fournie sur les frais du culte et du traitement des ecclésiastiques pour l'année 1791; c'est cette somme qu'il faudra rétablir dans la caisse de l'extraordinaire, au moyen de ce qui a été ou qui sera perçu dans le cours de l'année 1791 sur la partie des fruits des biens nationaux qui appartient à l'année 1790 (1). »

C'est en effet la seule manière de fixer la distribution des fonds jusqu'à ce que nous ayons des états certains. C'est ainsi que nous l'avons établi dans la seconde partie de nos mémoires. Nous pensons que le compte de M. Dufresne doit être réformé d'après le même principe, sans quoi l'année 1791 ne serait pas au courant, et nous renouvellerions l'une des causes de l'ancien désordre.

3<sup>o</sup> La caisse de l'extraordinaire étant chargée de tous les remboursements et les faisant tous, elle est aussi chargée de recueillir tous les recouvrements d'immeubles vendus, d'anciens débits des comptables, d'anciennes rescriptions revenues du Trésor public, faute de paiement dans les provinces, et remboursées depuis par des receveurs généraux, du remplacement d'anciennes avances, du produit des grains vendus. C'est d'autant plus juste qu'elle a payés les rescriptions, les avances, les grains, etc. Cet ordre à établir et à maintenir est très important : 1<sup>o</sup> parce que l'Assemblée l'a décrété; 2<sup>o</sup> parce que les capitaux ne peuvent, sans de grands inconvénients, être confondus avec les revenus; 3<sup>o</sup> parce que l'on ne sera jamais bien instruit de ce que les impositions produisent, tant que le Trésor public recevra sans décret autre chose que les revenus. Cette recette irrégulière monte dans le compte de M. Dufresne à 6,934,330 livres. Il est bien vrai

(1) Le mois de juin n'a rien changé à ce résultat. Il n'a pas été fait dans ce mois de paiement pour le culte.

que la conséquence de cette irrégularité est à peu près nulle pour le moment actuel, puisque la caisse de l'extraordinaire aurait, par un décret de l'Assemblée, rendu au Trésor public une somme égale à celle-là, si elle l'avait perçue; mais du moins la règle aurait été suivie, et l'on aurait été d'autant plus occupé de suivre la rentrée des contributions publiques, sans laquelle il n'y a ni liberté, ni paix, ni Constitution. L'état de ces recettes sera à la suite de nos observations.

4° L'Assemblée, prévoyant avec raison le retard dans la rentrée des impositions, a voulu que le service public n'en souffrit pas, et a décrété, le 17 avril, que tous les mois on remplacerait à la Trésorerie nationale tout ce qui aurait manqué aux recettes du mois précédent. D'après ce décret, l'intérêt même du Trésor public prescrivait de n'admettre dans ses comptes aucune recette fictive. Cependant l'empire de l'habitude a été plus fort que toute autre considération. Les lettres de change de M. Gaudalet y sont toujours en recette et ses traites en dépense. Les mandats du premier commis du grand comptant s'y retrouvent comme par le passé. Il est probable qu'une somme assez considérable de ces recettes fictives laissera à la fin de l'année un vide réel au Trésor public, puisque les remplacements n'ont eu lieu qu'en raison des additions de M. Dufresne. Les mandats du premier commis du grand comptant montent à 3,423,199 livres, et on n'en voit pas le retour. Les lettres de change de M. Gaudalet montent en recette à 2,965,506 livres, et ses traites pour cette année seulement montent en dépense à 3,602,232 livres. Ainsi les deux comptes se balancent à 625,000 livres près. Mais il n'en est pas moins vrai que cette manière de présenter des états de caisse au lieu de comptes effectifs ne peut plus subsister, et a les plus grands inconvénients.

5° Les achats de numéraire extraits de l'étranger sont payés sur les fonds des dépenses particulières à 1791, c'est-à-dire par la caisse de l'extraordinaire, et le produit en est porté en recette au Trésor public. Il est bon de faire attention que ce n'est pas là une recette ordinaire; on ne peut pas même dire que c'en soit une, mais bien une dépense que la nécessité seule peut faire supporter. Du moins cette recette devrait-elle payer une partie des frais de l'acquisition. Cet ordre est établi pour l'avenir. M. Dufresne, au contraire, a porté toute la dépense de ces achats sur la dépense particulière à 1791, et tout le produit dans sa recette ordinaire. Ses achats, compris au compte d'avril n° 42, au compte de mai n° 41, et au compte de juin n° 43, montent à 12,424,092 livres. Le produit antérieurement au mois d'avril provient sans doute des achats de l'année dernière. Il monte à 1,297,466 livres; celui de juin, qui paraît devoir être le fruit des achats de cette année, n'est que de 4,319,058 livres, ce qui annonce que tous les envois de matières achetées n'étaient pas encore faits au 30 juin, ou que ces matières n'étaient pas encore monnayées. C'est ce qu'expliqueront les comptes du reste de cette année, à l'examen desquels cette observation ne sera peut-être pas inutile.

6° La caisse de l'extraordinaire a payé depuis le 1<sup>er</sup> janvier comme reste de 1790 pour 1,190,593 livres de reconnaissances de vaiselle, et le Trésor public a reçu pour 434,272 livres du produit de cette vaiselle monnayée. Il faudrait pour le bon ordre que du moins l'équivalent de cette somme eût été employé par le Trésor public à payer partie de ces reconnaissances. Sous aucun rapport, on ne peut faire de cet objet un article de recette. On n'a jamais regardé l'opération de la vaiselle que comme un moyen d'augmenter la masse de numéraire circulant, et d'en procurer au Trésor public à meilleur marché. Mais il est bien juste qu'en pareille circonstance il rende une somme égale en assignats.

*État des sommes employées dans la colonne des dépenses ordinaires de 1791,  
qui n'y doivent pas être comprises.*

*Compte des trois premiers mois.*

N° 20. Dépenses particulières à la ville de Paris.....	1,525,941 liv.
N° 35. Constructions et entretiens de bâtiments publics.....	48,162
N° 36. Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	25,842

*Compte d'avril.*

N° 49. Dépenses particulières à la ville de Paris.....	662,089
N° 34. Entretien de bâtiments publics.....	15,000
N° 35. Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	6,297

*Compte de mai.*

N° 48. Dépenses particulières à la ville de Paris.....	610,696
N° 32. Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers.....	16,996
N° 45. Dépenses de l'ordre judiciaire.....	2,818,275
N° 46. Dépenses d'administration des 83 départements.....	2,686,625

*Compte de juin.*

N° 20. Dépenses particulières à la ville de Paris.....	497,109
N° 49. Dépenses de l'ordre judiciaire.....	2,777,725
N° 50. Dépenses d'administration des 83 départements.....	2,648,075
	14,338,832 liv.

*État des recettes faites par le Trésor public d'objets qui auraient dû être perçus  
par la caisse de l'extraordinaire.*

*Compte des trois premiers mois.*

N° 7. Rescriptions des recettes générales ci-devant acquittées par le Trésor public, et retirées ensuite par des receveurs généraux.....	3,344,066 liv.
N° 17. Reçu acompte d'une maison vendue aux Quinze-Vingts.....	13,333
N° 49. Anciens débits et créances du Trésor public.....	853,102
N° 28. Remplacement d'anciennes avances.....	180,897
N° 27. Produit des grains et farines vendus.....	269,794

*Compte d'avril.*

N° 7. Rescriptions des recettes ci-devant acquittées par le Trésor public, et retirées ensuite par des receveurs généraux.....	192,442
N° 13. Anciens débits.....	166,040
N° 14. Produit des grains et farines vendus.....	67,233
N° 16. Remplacement d'anciennes avances.....	395,000

*Compte de mai.*

N° 7. Rescriptions retirées par des receveurs généraux.....	140,000 liv.
N° 9. Anciens débits.....	118,425
N° 13. Produit des grains et farines vendus.....	203,775
N° 17. Prix de l'hôtel des Monnaies d'Aix, vendu en 1786.....	25,500

*Compte de juin.*

N° 3. Rescriptions retirées par des receveurs généraux.....	599,200
N° 9. Anciens débits.....	364,936
N° 11. Produit des grains et farines vendus.....	590
	<u>6,934,330 liv.</u>

Il est bon d'observer encore que le compte de M. Dufresne des six premiers mois 1791 ne fait pas mention des dépenses dont diverses caisses autres que le Trésor public ont pu faire le service. L'état s'en trouvera nécessairement dans le compte définitif de diverses compagnies de finances.

## N° V.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## LISTE DES DISTRICTS

*Qui n'ont pas fourni leurs états des domaines nationaux.*

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMS des DISTRICTS.	NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMS des DISTRICTS.
AIN.....	Gex.	LOIRET.....	Orléans. Gien. Bois-Commun.
ARDÈCHE.....	Lecoiron. Le Mezing Le Tarnaque.	LOT-ET-GARONNE.....	Agen. Nérac.
ARDENNES.....	Charleville. Réthel. Rocroy.	LOZÈRE.....	Langogne. Saint-Chely.
AUBE.....	Bar-sur-Seine.	MANCHE.....	Avranches. Valognes. Carentan.
AVEYRON.....	Rodez. Villefranche. Aubin. Mur-de-Barrez.	MARNE.....	Épernay.
BAS-RHIN.....	Haguenau.	MAYENNE.....	Lassay. Sainte-Suzanne. Laval.
BASSES-PYRÉNÉES.....	Orthez. Saint-Palais. Ustaritz.	MAINE-ET-LOIRE.....	Angers. Baugé. Segré. Saint-Florent. Chollet.
BOUCHES-DU-RHONE.....	Orange.	MEURTHE.....	Blamont. Vic. Pont-à-Mousson. Toul.
CALVADOS.....	Caen.	MEUSE.....	Bar-le-Duc. Gondrecourt. Saint-Mihiel.
CHARENTE-INFÉRIEURE.....	Saintes. Saint-Jean-d'Angély. Rochefort. Pons. Montlieu.	MOSELLE.....	Metz. Longwy. Briey. Sarrelouis. Boulay.
CHER.....	Bourges. Vierzon.	NORD.....	Valenciennes. Avesnes. Cambrai. Lille. Hazebrouck. Bergues.
CORRÈZE.....	Brive.	ORNB.....	Argentan. L'Aigle. Mortagne.
CORSE.....	Il y a neuf districts; ils n'ont rien envoyé: on peut calculer sur trois millions.	PAS-DE-CALAIS.....	Saint-Omer. Bethune. Bapaume. Saint-Pol. Montreuil.
COTES-DU-NORD.....	Lamballe. Guingamp. Pontrieux.	PUY-DE-DOME.....	Besse. Clermont.
CREUSE.....	Felletin. La Souterraine. Bourgneuf.	SARTHE.....	La Ferté-Bernard.
DORDOGNE.....	Nontron. Ribérac.	SÈVRES (DEUX-).....	Parthenay. Châtillon.
FINISTÈRE.....	Landerneau. Lesneven. Pont-Croix.	VAR.....	Fréjus.
GERS.....	Condom. L'Isle-en-Jourdain.	VENDÉE.....	Fontenay-le-Comte. Montaigu. Les Sables-d'Olonne. La Roche-sur-Yon.
GIRONDE.....	Lesparre.	VOSGES.....	Épinal. Mirecourt. Saint-Dié. Rambervillers. Remiremont. Darney. La Marche.
HAUTE-GARONNE.....	Rieux.	YONNE.....	Auxerre. Joigny. Saint-Florentin.
HAUTE-LOIRE.....	Le Puy. Brioude.		
HAUTE-VIENNE.....	Limoges.		
HAUT-RHIN.....	Belfort.		
HÉRAULT.....	Saint-Pons. La Châtre. Argenton. Châtillon-sur-Indre.		
INDRE.....	Loches. Chinon.		
INDRE-ET-LOIRE.....	Rennes. Fougères.		
ILLE-ET-VILAINE.....	Blois.		
LOIR-ET-CHER.....	Blain. Savenay.		
LOIRE-INFÉRIEURE.....			